

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUET
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 166
N° 9

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 31
no Tenuare 2017

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 70 CM du 24 janvier 2017 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taïarapu-Est pour les études relatives à la réfection du réseau d'assainissement pluvial et de la voirie communale du centre de Afaahiti	1088
Arrêté n° 71 CM du 25 janvier 2017 fixant la valeur CAF représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française.	1089
Arrêté n° 72 CM du 25 janvier 2017 fixant les montants de stabilisation applicables à certains hydrocarbures en Polynésie française	1090
Arrêté n° 73 CM du 25 janvier 2017 fixant le prix maximal de gros de certains hydrocarbures en Polynésie française. ...	1091
Arrêté n° 74 CM du 25 janvier 2017 fixant le prix maximal de détail de certains hydrocarbures en Polynésie française. ...	1093
Arrêté n° 75 CM du 25 janvier 2017 relatif au prix du fioul ou MDO dont la teneur en soufre est inférieure à 2 % destiné à la SA EDT et acheminé en Polynésie française par le pétrolier James Cook lors de son voyage n° 68	1094
Arrêté n° 78 CM du 26 janvier 2017 portant fin de fonctions de Mme Glenda Melix en qualité de directrice de la santé par intérim	1095
Arrêté n° 79 CM du 26 janvier 2017 portant nomination de Mme Laurence Bonnac-Théron en qualité de directrice de la santé	1095

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Ministère du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine

Arrêté n° 502 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 704 MDA du 29 janvier 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de Mlle Marie-Thérèse Mahaa, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 355)	1096
Arrêté n° 503 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 709 MDA du 29 janvier 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Joseph Teakai Teakarotu, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 353)	1097

Arrêté n° 504 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 2844 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Winfred Heiarii Gooding, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 361).....	1098
Arrêté n° 505 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 2845 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Bayrea Raimatea Gooding, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 362).....	1099
Arrêté n° 506 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 2849 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de Mlle Uratua Tereikura Elvina Gooding, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 363).....	1100
Arrêté n° 507 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 7947 MEI du 9 septembre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Teva Steve Teapiki, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 367).....	1101
Arrêté n° 508 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 9011 MEI du 8 octobre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Daniel Léo Raiarii Teakarotu, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 373)	1102
Arrêté n° 509 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 9014 MEI du 8 octobre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Raymond Ah-Tak, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 376).....	1103
Arrêté n° 510 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 5759 MEI du 12 juillet 2016 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de Mlle Sarah Carlson, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 279).....	1104
Arrêté n° 511 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 11016 MEI du 13 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Daniel Ismaël Tuamea Takotua, sis à Katiu, commune de Makemo (exploitant n° 112)	1105
Arrêté n° 512 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 11181 MEI du 15 décembre 2016 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Maheiarri Kenny Ly Tchang, sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 396)	1105
Arrêté n° 526 MPF du 25 janvier 2017 portant affectation du plan d'eau cadastré commune de Moorea-Maiao, section de commune de Paopao, section EN, n° 132, au profit de la direction de l'équipement.....	1106
Ministère de l'équipement et des transports intérieurs	
Arrêté n° 519 MET du 24 janvier 2017 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes	1107
Arrêté n° 521 MET du 25 janvier 2017 portant abrogation de l'arrêté n° 9655 MTE du 28 novembre 2013 autorisant M. Stanley Buchin, à occuper le domaine public aéroportuaire de Kaukura (archipel des Tuamotu) dans le cadre de l'exploitation commerciale d'un snack-bar situé à l'intérieur de l'aérogare	1111
Ministère du travail et de la formation professionnelle	
Arrêté n° 520 MTF du 24 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Laure Hina Solange Grepin épouse Louison, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.....	1111
Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports	
Arrêté n° 522 MEE du 25 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Christian Morhain, directeur de cabinet, auprès du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur	1112
Arrêté n° 523 MEE du 25 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Cyril Desouches, directeur général de l'éducation et des enseignements	1113
Arrêté n° 524 MEE du 25 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Anthony Pheu, directeur de la jeunesse et des sports	1115

Ministère de la de la culture, de l'environnement et de l'artisanat

Arrêté n° 515 MCE du 24 janvier 2017 autorisant Mme Annette Kühlem à effectuer une campagne de prospections archéologiques dans la vallée de Aakapa (commune associée de Hatiheu) et au domaine Bambridge (commune associée de Taipivai) sur l'île de Nuku Hiva, et sur les sites des vallées de Taaoa, Hanaiaapa, Hanamate, Hanatea, Punaei et Utuhehe (communes associées de Atuona et Puamau), sur l'île de Hiva Oa, archipel des Marquises. . 1116

Arrêté n° 525 MCE du 25 janvier 2017 autorisant Mme Jennifer Kahn à effectuer une campagne de prospections et de sondages archéologiques à Opunohu sur l'île de Moorea 1117

ACTES DES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

Autorité polynésienne de la concurrence.— Notification préalable d'une concentration [17/0001C Société d'investissements de Polynésie) (SIP)/ société Swansea King Limited]..... 1118

ACTES MUNICIPAUX**Commune de Uturoa**

Arrêté municipal n° 78-2016 du 13 décembre 2016 réglementant des emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, dans la commune de Uturoa..... 1119

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Direction des affaires foncières. — Avis de curatelle aux successions et biens vacants n° 19205 DAF.REC-HYP du 30 décembre 2016. 1121

Erratum au titre du service émetteur paru dans le sommaire du JOPF n° 7 du 24 janvier 2017 à la page 886 1121

Direction générale des ressources humaines. — Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de la Polynésie française, scrutin du 30 novembre 2016, opérations de recensement et de dépouillement des suffrages des 16, 17 et 18 janvier 2016 1122

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales..... 1128

Annonces diverses 1156

Annonces marchés publics 1159



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 70 CM du 24 janvier 2017 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taïarapu-Est pour les études relatives à la réfection du réseau d'assainissement pluvial et de la voirie communale du centre de Afaahiti.

NOR : DDC1620696AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 8701 VP du 22 septembre 2014 modifié portant délégation du pouvoir d'ordonnateur au profit des ministres ;

Vu la loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;

Vu la délibération n° 97-81 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création de la délégation pour le développement des communes ;

Vu l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 modifié pris pour l'application de la loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée, fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;

Vu le formulaire de demande de concours financier de la commune de Taïarapu-Est pour l'exercice 2016 en date du 22 février 2016, réceptionné le 25 février 2016 ;

Vu la décision de recevabilité n° 179 PR/DDC en date du 10 mars 2016 ;

Vu les inscriptions au budget de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 18 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er.— Est approuvée l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taïarapu-Est pour financer les études relatives à la réfection du réseau d'assainissement pluvial et de la voirie communale du centre de Afaahiti, dont le coût réel est estimé à *huit millions deux cent mille francs CFP* (8 200 000 F CFP).

Art. 2.— Le montant du concours financier de la Polynésie française s'élèvera à 80 % (taux directeur) du coût final toutes taxes comprises de l'opération mais ne pourra cependant excéder le montant plafond de *six millions cinq cent soixante mille francs CFP* (6 560 000 F CFP).

Art. 3.— L'échéancier de versement du concours financier sera le suivant :

- une avance de 50 %, soit *trois millions deux cent quatre-vingt mille francs CFP* (3 280 000 F CFP) au démarrage de l'opération ;
- le solde à l'achèvement de l'opération.

Art. 4.— Les pièces justificatives à produire par le bénéficiaire du concours financier à l'appui de sa demande de versement sont les suivantes :

Pour l'avance : Tout acte attestant du commencement d'exécution de l'opération.

Pour le solde :

- tout acte attestant de l'achèvement de l'opération ;
- un état de mandatement, visé par le maire et le trésorier payeur, de tous les mandats de paiement émis par le bénéficiaire dans le cadre de l'opération subventionnée ;
- les copies des factures correspondantes à l'état de mandatement ;
- les indicateurs évaluant l'impact effectif du projet à la suite de sa réalisation ;
- une copie de l'étude réalisée.

Art. 5.— Si, à l'expiration d'un délai d'un (1) an à compter de la notification de la décision attributive du concours financier, l'opération au titre de laquelle il a été accordé n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou que le bénéficiaire du concours financier de la Polynésie française n'a pas informé celle-ci du commencement d'exécution de l'opération, il est constaté la caducité de la présente décision.

Art. 6.— Si, à l'expiration d'un délai d'un (1) an à compter de la date de son commencement d'exécution, l'opération bénéficiant du concours financier de la Polynésie française n'a pas été réalisée, ou que le bénéficiaire du concours financier de la Polynésie française n'a pas informé celle-ci de l'achèvement de l'opération, il est procédé à la clôture de l'opération à hauteur des dépenses justifiées.

Toutefois, le conseil des ministres peut proroger ce délai de six (6) mois sur demande motivée du bénéficiaire et réceptionnée au plus tard un (1) mois avant l'expiration du délai visé à l'alinéa précédent, sous peine d'irrecevabilité.

Art. 7.— Si, à l'expiration d'un délai de six (6) mois à compter de la date d'achèvement de l'opération, l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au versement du solde n'a pas été produit, il est procédé à une mise en demeure du bénéficiaire. En cas de mise en demeure infructueuse, il est procédé à la clôture de l'opération sur la base des éléments dont dispose l'administration compétente.

Art. 8.— Le concours financier consenti sera remboursé à la Polynésie française dans les cas suivants :

- opération non réalisée dans les conditions prévues par la décision attributive ;
- opération subventionnée au-delà des taux définis au III de l'article LP. 5 de la loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée susvisée ;
- fausse déclaration dans la production des pièces justificatives de la dépense subventionnée ;
- défaut de production de pièces justificatives attestant de la réalisation de l'opération ;
- refus de communication de pièces ou entrave apportée à l'exercice du contrôle.

Art. 9.— Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations générales suivantes :

- ne procéder à aucun commencement d'exécution de l'opération préalablement à la notification de la présente décision, sous peine de retrait de cette dernière ;
- affecter le concours financier accordé par la Polynésie française à la réalisation de l'opération éligible retenue ;
- prendre en charge toutes dépenses afférentes à la réalisation de l'opération éligible retenue qui excèdent le montant arrêté de la dépense éligible ;
- assumer sur ses ressources, pendant au minimum toute la durée de son amortissement, l'ensemble des charges récurrentes d'amortissement, d'entretien, de maintenance, de réparation et d'exploitation de l'opération ayant bénéficié du concours financier de la Polynésie française ;
- disposer des autorisations administratives prévues par la réglementation en vigueur ;

- faciliter les opérations de contrôle de l'administration et de fournir ou de tenir à la disposition de celle-ci tous documents nécessaires à ces opérations ;
- fournir à l'administration les informations, notamment statistiques, utiles à l'évaluation des projets et, le cas échéant, des politiques publiques dans lesquelles ceux-ci s'insèrent ;
- informer sur la participation de la Polynésie française au financement de l'opération retenue lors de toute action de communication.

Art. 10.— La dépense définie à l'article 2 est imputable au chapitre 903, sous-chapitre 903-01, AP 24-2016, AE 87-2016, article 204-14 du budget de la Polynésie française.

Art. 11.— Le ministre des finances, de l'énergie et des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la commune de Taïarapu-Est et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre des finances,
de l'énergie et des mines,
Nuihau LAUREY.*

ARRETE n° 71 CM du 25 janvier 2017 fixant la valeur CAF barème représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française.

NOR : DAE1720029AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-1-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu la délibération n° 80-36 AT du 13 mars 1980 relative à la détermination de la valeur en douane des produits pétroliers importés ;

Vu l'arrêté n° 447 CM du 23 avril 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente du gaz butane de numéro de nomenclature douanière 27.11.13.90 ;

Vu l'arrêté n° 898 CM du 27 août 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente de certains hydrocarbures importés en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er. — La valeur CAF barème représentative de la valeur en douane des produits pétroliers suivants est fixée comme suit :

- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre 27.10.12.23 54,894 F CFP/litre
- Pétrole lampant pour usage domestique 27.10.19.12 53,379 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse 27.10.19.25 52,655 F CFP/litre

Art. 2. — La valeur CAF barème représentative de la valeur en douane du gaz butane de nomenclature douanière 27.11.13.90 est fixée à 96,708 F CFP/kg.

Art. 3. — L'arrêté n° 2235 CM du 21 décembre 2016 est abrogé.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er février 2017.

Art. 5. — Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

ARRETE n° 72 CM du 25 janvier 2017 fixant les montants de stabilisation applicables à certains hydrocarbures en Polynésie française.

NOR : DAE1720029AC-2

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-1-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" ;

Vu l'arrêté n° 447 CM du 23 avril 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente du gaz butane de numéro de nomenclature douanière 27.11.13.90 ;

Vu l'arrêté n° 898 CM du 27 août 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente de certains hydrocarbures importés en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 71 CM du 25 janvier 2017 fixant la valeur CAF barème représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er. — Les montants de stabilisation, définis par la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée, sont fixés comme suit :

- Gaz butane 27.11.13.90 + 6,228 F CFP/kilogramme
- Pétrole lampant pour usage domestique (27.10.19.12) + 18,535 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre (27.10.12.23) - 17,460 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre destinée à des entreprises percolées agréées (27.10.12.23) + 24,040 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse (27.10.19.25) + 10,312 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire autre que celle entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) + 6,062 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) + 8,062 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à des matériels utilisés exclusivement à des activités professionnelles agréées et soumises à une réglementation tarifaire (27.10.19.25) - 1,438 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de pêche battant pavillon français munis d'un permis de navigation en cours de validité, dont l'armateur est titulaire d'une licence de pêche professionnelle (27.10.19.25) - 35,538 F CFP/litre

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique dans les îles autres que Tahiti, consommé par des exploitants de service public (27.10.19.25) 0,000 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française, à usage privé (27.10.19.25) + 0,812 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française (27.10.19.25) + 0,812 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique de l'île de Tahiti, exploitées dans le cadre d'un service public (27.10.19.25) 0,000 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné aux entreprises pericoles dûment agréées (27.10.19.25) + 21,812 F CFP/litre

Art. 2.— L'arrêté n° 2236 CM du 21 décembre 2016 est abrogé.

Art. 3.— Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er février 2017.

Art. 4.— Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRTSCH.

ARRETE n° 73 CM du 25 janvier 2017 fixant le prix maximal de gros de certains hydrocarbures en Polynésie française.

NOR : DAE1720029AC-3

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-1-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" ;

Vu l'arrêté n° 447 CM du 23 avril 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente du gaz butane de numéro de nomenclature douanière 27.11.13.90 ;

Vu l'arrêté n° 898 CM du 27 août 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente de certains hydrocarbures importés en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1827 CM du 12 décembre 2008 modifié fixant les montants de la rémunération des prestations locales des sociétés pétrolières et des sociétés important, stockant, conditionnant et distribuant le gaz butane importé en vrac en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 71 CM du 25 janvier 2017 fixant la valeur CAF barème représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 72 CM du 25 janvier 2017 fixant les montants de stabilisation applicables à certains hydrocarbures en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er.— Le prix maximal de facturation aux revendeurs par les entreprises importatrices et distributrices est fixé comme suit pour les hydrocarbures suivants :

- Pétrole lampant pour usage domestique (27.10.19.12) 105,20 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre (27.10.12.23) 117,25 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre destinée à des entreprises pericoles dûment agréées (27.10.12.23) 106,75 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse (27.10.19.25) 119,25 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire autre que celle entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) 76 F CFP/litre

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) 78 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à des matériels utilisés exclusivement à des activités professionnelles agréées et soumises à une réglementation tarifaire (27.10.19.25) 70,20 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de pêche battant pavillon français munis d'un permis de navigation en cours de validité, dont l'armateur est titulaire d'une licence de pêche professionnelle (27.10.19.25) 33,00 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française, à usage privé (27.10.19.25) 70,75 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française (27.10.19.25) 70,75 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné aux entreprises perlicoles dûment agréées (27.10.19.25) 97,75 F CFP/litre

Art. 2.— Pour les essences à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre (27.10.12.23) visée en 2e et 3e position de l'article 1er et pour les gazoles d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse (27.10.19.25) visés aux 4e et 11e lignes du tableau de l'article 1er, les stations-services bénéficient d'une remise de 0,75 F CFP/litre sur les prix de gros définis à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3.— Le prix maximal de facturation aux utilisateurs finaux par les entreprises importatrices et distributrices est fixé pour les produits suivants à :

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire autre que celle Tahiti et Moorea (27.10.19.25) hors stations-services marines 76 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) 78 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires titulaires d'une licence de pêche (27.10.19.25) livrés par oléoduc ou camion citerne et pour des commandes unitaires supérieures à 1 000 litres 33 F CFP/litre

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique dans les îles autres que Tahiti consommé par les exploitants de service public (27.10.19.25) 68,938F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique de l'île de Tahiti exploitées dans le cadre d'un service public (27.10.19.25) 70,638F CFP/litre

Art. 4.— Les prix de vente maximaux des entreprises distributrices de gaz butane aux revendeurs sont fixés comme suit :

- bouteille de 13 kilos : 2 639 F CFP ;
- bouteille de 39 kilos : 7 917 F CFP ;
- bouteille de 50 kilos : 10 150 F CFP.

Art. 5.— Est puni des peines prévues pour les contraventions de la 5e classe, soit 178 997 F CFP par infraction, le fait pour une entreprise importatrice ou distributrice :

- de vendre ou de proposer à la vente à un revendeur, un litre de produit hydrocarbure à un prix supérieur à celui fixé pour ce produit en application des dispositions des articles 1er et 2 du présent arrêté ;
- de vendre ou de proposer à la vente à un utilisateur final, un litre de produit hydrocarbure à un prix supérieur à celui fixé pour ce produit en application des dispositions de l'article 3 du présent arrêté ;
- de vendre ou de proposer à la vente à un revendeur, une bouteille de gaz butane à un prix supérieur à celui fixé à l'article 4 du présent arrêté.

Art. 6.— Les infractions à l'article 5 du présent arrêté sont recherchées et constatées conformément aux dispositions de procédure pénale applicables en matière de commerce, de concurrence et de réglementation des prix.

Sont notamment habilités pour rechercher et constater ces infractions, les agents assermentés du service en charge du contrôle de la réglementation des prix.

Art. 7.— L'arrêté n° 2337 CM du 21 décembre 2016 est abrogé.

Art. 8.— Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er février 2017.

Art. 9.— Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

ARRETE n° 74 CM du 25 janvier 2017 fixant le prix maximal de détail de certains hydrocarbures en Polynésie française.

NOR : DAE1720029AC-4

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-I-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" ;

Vu l'arrêté n° 447 CM du 23 avril 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente du gaz butane de numéro de nomenclature douanière 27.11.13.90 ;

Vu l'arrêté n° 898 CM du 27 août 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente de certains hydrocarbures importés en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1208 CM du 29 août 2007 modifié fixant la marge maximale de détail de certains hydrocarbures en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 73 CM du 25 janvier 2017 fixant le prix maximal de gros de certains hydrocarbures en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er. — Sur l'ensemble de la Polynésie française, le prix maximal de vente au détail est fixé comme suit pour les hydrocarbures suivants :

- | | |
|--|-----------------|
| - Pétrole lampant pour usage domestique (27.10.11.12) | 112 F CFP/litre |
| - Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 g par litre (27.10.11.23) | 128 F CFP/litre |
| - Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 g par litre destinée à des entreprises pericolas dûment agréées (27.10.11.23) | 115 F CFP/litre |

- | | |
|--|-----------------|
| - Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse (27.10.19.25) | 130 F CFP/litre |
| - Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire autre que celle entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) en stations-services marines | 85 F CFP/litre |
| - Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à des matériels utilisés exclusivement à des activités professionnelles agréées et soumises à une réglementation tarifaire (27.10.19.25) | 77 F CFP/litre |
| - Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à l'alimentation des moteurs des navires de pêche battant pavillon français munis d'un permis de navigation en cours de validité, dont l'armateur est titulaire d'une licence de pêche professionnelle (27.10.19.25) | 40 F CFP/litre |
| - Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à l'avitaillement des navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française, à usage privé (27.10.19.25) | 79 F CFP/litre |
| - Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française (27.10.19.25) | 79 F CFP/litre |
| - Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné aux entreprises pericolas dûment agréées (27.10.19.25) | 106 F CFP/litre |

Art. 2. — Sur l'ensemble de la Polynésie française, le prix maximal de vente au détail du gaz butane est fixé comme suit :

- bouteille de 13 kilos : 2 834 F CFP ;
- bouteille de 39 kilos : 8 502 F CFP ;
- bouteille de 50 kilos : 10 900 F CFP.

Art. 3. — L'achat d'une bouteille pleine de gaz butane donne droit à la reprise d'une bouteille vide complète de même capacité sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être perçu par le vendeur. Les bouteilles de 13 kilos de gaz sont consignées au prix de 3 000 F CFP, celles de 39 kilos et de 50 kilos au prix de 8 000 F CFP, sans majoration possible.

Art. 4. — Est puni des peines prévues pour les contraventions de la 5e classe, soit 178 997 F CFP par infraction, le fait :

- de vendre ou de proposer à la vente un litre de produit hydrocarbure à un prix supérieur au prix fixé pour ce produit à l'article 1er ci-dessus ;
- de vendre ou de proposer à la vente une bouteille de gaz butane à un prix supérieur à celui fixé à l'article 2 ci-dessus ;
- de pratiquer un prix pour la consigne d'une bouteille de gaz supérieur au prix fixé à l'article 3 ci-dessus ;

- de refuser de reprendre ou de reprendre avec un supplément de prix, une bouteille de gaz vide complète de même capacité lors de la vente d'une bouteille de gaz pleine.

Art. 5.— Les infractions précisées à l'article 4 du présent arrêté sont recherchées et constatées conformément aux dispositions de procédure pénale applicables en matière de commerce, de concurrence et de réglementation des prix.

Sont notamment habilités pour rechercher et constater ces infractions, les agents assermentés du service en charge du contrôle de la réglementation des prix.

Art. 6.— L'arrêté n° 2238 CM du 21 décembre 2016 est abrogé.

Art. 7.— Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er février 2017.

Art. 8.— Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

ARRETE n° 75 CM du 25 janvier 2017 relatif au prix du fioul ou MDO dont la teneur en soufre est inférieure à 2 % destiné à la SA EDT et acheminé en Polynésie française par le pétrolier James Cook lors de son voyage n° 68.

NOR : DAE1720029AC-5

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code des douanes de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-I-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu la délibération n° 80-36 AT du 13 mars 1980 relative à la détermination de la valeur en douane des produits pétroliers importés ;

Vu la délibération n° 97-98/APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" ;

Vu l'arrêté n° 293 CM du 28 décembre 2004 modifié fixant le cadre général du prix de vente du fioul destiné à la SA EDT ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er.— La valeur CAF barème représentative de la valeur en douane du fioul ou MDO à teneur en soufre inférieure à 2 % destiné à la SA EDT (position tarifaire 2710.19.22) acheminé en Polynésie française par le pétrolier "James Cook" lors de son voyage n° 68, arrivée prévue à Papeete le 8 janvier 2017 est la suivante :

- Pétrolier : James Cook ;
- Voyage : n° 68 ;
- Volume chargé à Singapour (à 15 °C) : 10 479 541 litres ;
- Masse volumique (à 15 °C) du produit : 0,979 kg/litre ;
- Date d'arrivée prévue du navire à Papeete : 8 janvier 2017 ;
- Valeur CAF barème : 46,788 F CFP/litre.

Art. 2.— Le montant de stabilisation et le prix de cession applicables au fioul ou MDO dont la teneur en soufre est inférieure à 2 % destiné à la SA EDT provenant de l'importation visée à l'article 1er ci-dessus sont les suivants :

- Montant de stabilisation défini par la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée susvisée + 0,000 F CFP/litre
- Prix maximal de facturation à la SA EDT par l'entreprise importatrice ou distributrice 55,820 F CFP/litre

Art. 3.— Sans préjudice des dispositions prévues par le code des douanes, est puni des peines prévues pour les contraventions de la 5e classe, soit une amende de 178 997 F CFP par infraction, le fait pour une entreprise importatrice ou distributrice de vendre ou de facturer à la SA EDT un litre de produit visé par le présent arrêté à un prix supérieur à celui indiqué à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4.— Les infractions à l'article 3 du présent arrêté sont recherchées et constatées conformément aux dispositions de procédure pénale des livres II et III de la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 susvisée.

Sont notamment habilités pour rechercher et constater ces infractions, les agents assermentés du service en charge du contrôle de la réglementation des prix.

Art. 5.— Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, et le ministre des finances, de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

Pour le ministre des finances,
de l'énergie et des mines absent :
Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

ARRETE n° 78 CM du 26 janvier 2017 portant fin de fonctions de Mme Glenda Melix en qualité de directrice de la santé par intérim.

NOR : DSP1700040AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service de la santé publique dénommé "direction de la santé" ;

Vu la délibération n° 2002-169 APF du 12 décembre 2002 relative à l'organisation sanitaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 modifié portant organisation de la direction de la santé ;

Vu la lettre de l'intéressée ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Glenda Melix en qualité de directrice de la santé par intérim à compter du 5 février 2017 au soir.

Art. 2. — L'arrêté n° 1960 CM du 30 novembre 2016 portant nomination de Mme Glenda Melix en qualité de directrice de la santé par intérim est abrogé.

Art. 3. — Le ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre des solidarités
et de la santé,
Jacques RAYNAL.

ARRETE n° 79 CM du 26 janvier 2017 portant nomination de Mme Laurence Bonnac-Théron en qualité de directrice de la santé.

NOR : DSP1700041AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service de la santé publique dénommé "direction de la santé" ;

Vu la délibération n° 2002-169 APF du 12 décembre 2002 relative à l'organisation sanitaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 modifié portant organisation de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 78 CM du 26 janvier 2017 portant fin de fonctions de Mme Glenda Melix en qualité de directrice de la santé par intérim ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 janvier 2017,

Arrête :

Article 1er. — Mme Laurence Bonnac-Théron est nommée en qualité de directrice de la santé à compter du 6 février 2017.

Art. 2.— Le ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 janvier 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*
Jacques RAYNAL.

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PRIMAIRES, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE LA VALORISATION DU DOMAINE

ARRETE n° 502 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 704 MDA du 29 janvier 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Marie-Thérèse Mahaa sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 355).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 704 MDA du 29 janvier 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Marie-Thérèse Mahaa sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 355) ;

Vu l'avis favorable non daté du maire de la commune des Gambier ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par Mlle Marie-Thérèse Mahaa non daté reçue le 5 février 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 11 novembre 2016,

Arrête :

Article 1er.— Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 704 MDA du 29 janvier 2015 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 5 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *quatre-vingt-quinze mille francs CFP* (95 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 5 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 75 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4. — Sont autorisées au profit de Mlle Marie-Thérèse Mahaa, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 5 février 2020.

Art. 2. — La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mlle Marie-Thérèse Mahaa et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.
Tearii ALPHA.

ARRETE n° 503 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 709 MDA du 29 janvier 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Joseph Teakai Teakarotu sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 353).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 709 MDA du 29 janvier 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Joseph Teakai Teakarotu sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 353) ;

Vu les accords de réduction d'intervalles réglementaires entre MM. Joseph Teakai Teakarotu, André Teakarotu et Mlle Leilani Dor ;

Vu les avis favorables non datés du maire de la commune des Gambier ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par M. Joseph Teakai Teakarotu non datée reçue le 5 février 2016 et modifiée le 6 mars 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 17 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 709 MDA du 29 janvier 2015 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 10 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3. — La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à cent soixante-dix mille francs CFP (170 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4. — Sont autorisées au profit de M. Joseph Teakai Teakarotu, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 5 février 2020.

Art. 2. — La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Joseph Teakai Teakarotu et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.

Tearii ALPHA.

ARRETE n° 504 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 2844 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Winfred Heiarii Gooding sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 361).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2844 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Winfred Heiarii Gooding sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 361) ;

Vu les accords de réduction d'intervalles réglementaires entre MM. Winfred Heiarii Gooding, et Winfred Gooding (père), Metuatehau Tarina et Teuruarii Salmon ;

Vu les avis favorables non datés du maire de la commune des Gambier ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par M. Winfred Heiarii Gooding non datée reçue le 5 février 2016 et modifié le 13 avril 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 11 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 2844 MDA du 23 mars 2015 susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 6 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 6 emplacements d'une superficie totale de 10 hectares (2 hectares ; 2 hectares ; 1,50 hectare ; 1,40 hectare ; 2,10 hectares et 1 hectare).

Et tels que ces emplacements figurent sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3. — La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à cent soixante-deux mille francs CFP (162 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 6 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 12 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4. — Sont autorisées au profit de M. Winfred Heiarii Gooding, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 26 mars 2020.

Art. 2. — La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Winfred Heiarii Gooding et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.

Tearii ALPHA.

ARRETE n° 505 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 2845 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Bayrea Raimatea Gooding sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 362).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 2845 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Bayrea Raimatea Gooding sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 362) ;

Vu les avis favorables non datés du maire de la commune des Gambier ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par M. Bayrea Raimatea Gooding non datée reçue le 5 février 2016 et modifiée le 13 avril 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 11 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 2845 MDA du 23 mars 2015 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 3 emplacements d'une superficie totale de 10 hectares (3,67 hectares, 3,48 hectares et 2,85 hectares).

Et tels que ces emplacements figurent sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3. — La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à cent soixante-dix mille francs CFP (170 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4. — Sont autorisées au profit de M. Bayrea Raimatea Gooding, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 26 mars 2020".

Art. 2. — La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Bayrea Raimatea Gooding et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.

Tearii ALPHA.

ARRETE n° 506 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 2849 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Uratua Tereikura Elvina Gooding sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 363).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 2849 MDA du 23 mars 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Uratua Tereikura Elvina Gooding sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 363) ;

Vu les accords de réduction d'intervalles réglementaires entre Mlle Uratua Tereikura Elvina Gooding et Mme Marie Teakarotu ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune des Gambier du 14 mars 2016 ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par Mlle Uratua Tereikura Elvina Gooding du 14 mars 2016, reçue le 17 mars 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 8 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 2849 MDA du 23 mars 2015 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 5 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3. — La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *quatre-vingt-quinze mille francs CFP* (95 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 5 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 75 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4. — Sont autorisées au profit de Mlle Uratua Tereikura Elvina Gooding, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 26 mars 2020.

Art. 2. — La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mlle Uratua Tereikura Elvina Gooding et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.

Tearii ALPHA.

ARRETE n° 507 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 7947 MEI du 9 septembre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Teva Steve Teapiki sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 367).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 7947 MEI du 9 septembre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Teva Steve Teapiki sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 367) ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune des Gambier du 14 mars 2016 ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par M. Teva Steve Teapiki du 14 mars 2016, reçue le 28 avril 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 14 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 7947 MEI du 9 septembre 2015 susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 5 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 2 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3. — La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *quarante mille francs CFP* (40 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 5 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 10 000 F CFP ;
- sur la base de 2 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 30 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4.— Sont autorisées au profit de M. Teva Steve Teapiki, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 17 septembre 2020.

Art. 2.— La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Teva Steve Teapiki et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.
Tearii ALPHA.

ARRETE n° 508 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 9011 MEI du 8 octobre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Daniel Léo Raiarii Teakarotu sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 373).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 9011 MEI du 8 octobre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Daniel Léo Raiarii Teakarotu sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 373) ;

Vu les avis favorables non datés du maire de la commune des Gambier ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par M. Daniel Léo Raiarii Teakarotu non datée reçue le 5 février 2016 et modifiée le 13 avril 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 11 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er.— Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 9011 MEI du 8 octobre 2015 susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 10 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cent soixante-dix mille francs CFP* (170 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4.— Sont autorisées au profit de M. Daniel Léo Raiarii Teakarotu, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les

activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 15 octobre 2020".

Art. 2. — La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Daniel Léo Raiarii Teakarotu et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.
Tearii ALPHA.

ARRETE n° 509 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 9014 MEI du 8 octobre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Raymond Ah-Tak sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 376).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole ;

Vu l'arrêté n° 9014 MEI du 8 octobre 2015 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation pericole au profit de M. Raymond Ah-Tak sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 376) ;

Vu l'avis favorable non daté, du maire de la commune des Gambier et du 24 mai 2016 ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par M. Raymond Ah-Tak non datée reçue le 5 février 2016 et modifiée le 6 juillet 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 18 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 9014 MEI du 8 octobre 2015 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 10 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3. — La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à cent soixante-dix mille francs CFP (170 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4. — Sont autorisées au profit de M. Raymond Ah-Tak, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 15 octobre 2020".

Art. 2.— La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Raymond Ah-Tak et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.

Tearii ALPHA.

ARRETE n° 510 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 5759 MEI du 12 juillet 2016 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Sarah Carlson sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 279).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 5759 MEI du 12 juillet 2016 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de Mlle Sarah Carlson sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 279) ;

Vu l'avis favorable non daté du maire de la commune des Gambier ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par Mlle Sarah Carlson non datée reçue le 16 novembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 25 novembre 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 16 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er.— Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 5759 MEI du 12 juillet 2016 susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

“Art. 2.— L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 3 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3.— La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *soixante-cinq mille francs CFP* (65 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 3 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 45 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4.— Sont autorisées au profit de Mlle Sarah Carlson, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 21 juillet 2021”.

Art. 2.— La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mlle Sarah Carlson et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.

Tearii ALPHA.

ARRETE n° 511 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 11016 MEI du 13 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Daniel Ismaël Tuamea Takotua sis à Katiu, commune de Makemo (exploitant n° 112).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 11016 MEI du 13 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Daniel Ismaël Tuamea Takotua sis à Katiu, commune de Makemo (exploitant n° 112) ;

Vu l'avis favorable non daté du maire délégué de la commune associée de Katiu ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime formulée par M. Daniel Ismaël Tuamea Takotua non datée, reçue le 15 septembre 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 20 octobre 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 25 novembre 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 11016 MEI du 13 décembre 2016 susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'autorisation d'occupation du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 2 hectares.

Et tel que cet emplacement figure sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3. — La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à cinquante mille francs CFP (50 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes de collectage à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 2 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 30 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté".

Art. 2. — La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Daniel Ismaël Tuamea Takotua et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.

Tearii ALPHA.

ARRETE n° 512 MPF du 24 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 11181 MEI du 15 décembre 2016 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Maheiarui Kenny Ly Tchang sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 396).

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1128 DOM du 28 février 1980 relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, ensemble l'arrêté n° 889 CM du 25 juin 2003 modifié relatif aux redevances dues au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 1296 CM du 29 août 2012 modifié fixant la procédure de recevabilité et d'instruction des demandes d'occupation du domaine public maritime pour l'exercice des activités de perliculture et précisant les conditions particulières d'exploitation inhérentes à ces occupations ;

Vu l'arrêté n° 24 CM du 14 janvier 2016 réglementant l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole ;

Vu l'arrêté n° 11181 MEI du 15 décembre 2016 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Maheiarrii Kenny Ly Tchang sis aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 396) ;

Vu les accords de réduction d'intervalles réglementaires entre MM. Maheiarrii Kenny Ly Tchang et Patrice Teakarotu ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune des Gambier du 14 mars 2016 ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'activité de producteur de perles de culture de Tahiti formulée par M. Maheiarrii Kenny Ly Tchang du 14 mars 2016, reçue le 28 avril 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative de la perliculture du 10 mai 2016 ;

Vu le procès-verbal d'implantation de la direction des ressources marines et minières du 19 décembre 2016,

Arrête :

Article 1er. — Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 11181 MEI du 15 décembre 2016 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est accordée pour l'exercice des activités et des superficies ci-après :

- pour le collectage d'huîtres perlières : 10 lignes ;
- pour l'élevage et la greffe d'huîtres perlières : 2 emplacements d'une superficie totale de 10 hectares (4,80 hectares et 5,20 hectares).

Et tels que ces emplacements figurent sur le plan délivré par le service en charge de la perliculture.

Art. 3. — La redevance annuelle déterminée en fonction des superficies ci-dessus accordées, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *cent soixante-dix mille francs CFP* (170 000 F CFP) suivant le détail ci-après :

- sur la base de 10 lignes à 2 000 F CFP/ligne, soit 20 000 F CFP ;
- sur la base de 10 hectares à 1 500 F CFP/1 000 mètres carrés, soit 150 000 F CFP.

Cette redevance est applicable à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 4. — Sont autorisées au profit de M. Maheiarrii Kenny Ly Tchang, aux clauses et conditions de la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 susvisée, les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 22 décembre 2021".

Art. 2. — La directrice des ressources marines et minières et la directrice des affaires foncières sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Maheiarrii Kenny Ly Tchang et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.
Tearii ALPHA.

ARRETE n° 526 MPF du 25 janvier 2017 portant affectation du plan d'eau cadastré commune de Moorea-Maiao, section de commune de Paopao, section EN, n° 132, au profit de la direction de l'équipement.

Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1492 MET du 15 novembre 2016 du ministère de l'équipement ;

Vu la lettre n° 2997 MTF du 22 novembre 2016 du ministère du tourisme ;

Vu la lettre n° 1109 PR/ART du 21 décembre 2016 du service de l'artisanat traditionnel,

Arrête :

Article 1er.— Est affecté au profit de la direction de l'équipement, le plan d'eau cadastré commune de Moorea-Maiao, section de commune de Paopao, section EN, n° 132, d'une superficie de 2 045 mètres carrés, attenant à la marina de Paopao, tel qu'il figure sur l'extrait de plan cadastral du 28 décembre 2016 et le document d'arpentage n° 2906333 du 24 août 2016, détenus par la direction des affaires foncières, division de la gestion du domaine.

Article 1er.— Cette affectation est destinée à la gestion et l'entretien du bassin attenant à la marina de Paopao.

Art. 2.— Tous travaux de construction et d'aménagement seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

Art. 3.— Le ministre de l'équipement, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF modifiée susvisée, est autorisé à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien et de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

Art. 4.— L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire

personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers et engagera tout contentieux utile afin de préserver l'intégrité du bien affecté.

Art. 5.— Conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF susvisée, en cas de non-respect des clauses, conditions et charges de l'affectation, notamment en cas de changement dans la destination, mais également à tout moment, l'autorité compétente peut prononcer le retour du domaine affecté. L'affectataire ne peut se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Art. 6.— L'arrêté n° 9088 MAA du 7 décembre 2012 portant affectation des parcelles dépendant des terres "Teamae 4 et Teamae 5", cadastrées commune de Moorea-Maiao, section de commune de Paopao, section EN, n° 12 et n° 150, au profit de la direction de l'équipement, est abrogé.

Art. 7.— L'arrêté n° 3369 MLV du 23 avril 2015 portant affectation des remblais cadastrés commune de Moorea-Maiao, commune associée de Paopao, section EN, n° 154, n° 131, n° 132, n° 133, n° 134, n° 135, au profit de la direction de l'équipement, est abrogé.

Art. 8.— Le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine et le ministre de l'équipement et des transports intérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction de l'équipement et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.

*Le ministre du développement
des ressources primaires,
des affaires foncières
et de la valorisation du domaine,
Tearii ALPHA.*

*Le ministre de l'équipement
et des transports intérieurs,
Luc FAATAU.*

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS INTERIEURS

ARRETE n° 519 MET du 24 janvier 2017 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes.

Le ministre de l'équipement et des transports intérieurs,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 23 PR du 13 janvier 2017 portant nomination de M. Luc Faatau aux fonctions de ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu l'arrêté n° 31 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes et notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine Rocheteau en qualité de directeur des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu la décision n° 313 MET/DPAM/2017 du 16 janvier 2017 portant organisation de la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 3448 PR du 18 juin 2013 relative aux correspondances adressées aux services de l'Etat ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes, ci-après dénommée la directrice, à l'effet de signer au nom du ministre de l'équipement et des transports intérieurs, les actes portant sur la gestion du personnel et de gestion de crédits ci-après énumérés :

A - En matière de gestion du personnel :

- a) Les actes de gestion courante relatifs aux agents placés sous son autorité (affectation, mutation, etc.) ;
- b) Les ordres de déplacement des agents du service à l'intérieur de la Polynésie française pour des missions de moins de huit (8) jours ainsi que tout déplacement prévu, notamment dans le cadre d'une convention ;
- c) Les certificats de travail ou autres attestations prévus par la réglementation sociale ;
- d) Les congés de toute nature à passer sur le territoire, ou à l'extérieur de la Polynésie française ;
- e) Les permissions exceptionnelles prévues par la convention collective de travail des agents non fonctionnaires de l'administration et par le statut général de la fonction publique du territoire de la Polynésie française ;
- f) Les notations et/ou les appréciations sur la manière de servir des agents du service ;
- g) Les propositions de bonification ou de réduction pour les avancements d'échelon ;
- h) Les sanctions disciplinaires jusqu'au blâme inclus, infligés aux agents placés sous son autorité.

B - En matière de gestion des crédits :

- a) L'engagement, la certification des services faits et la liquidation des dépenses imputables sur les crédits du budget de la Polynésie française qui lui ont été notifiés au titre de la direction polynésienne des affaires maritimes, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- b) La signature des contrats, conventions, avenants et autres actes liés à la gestion courante du service ainsi que la certification du caractère exécutoire de ces actes ;
- c) Les réquisitions de passage et de bagages correspondantes, à l'intérieur de la Polynésie française, pour toutes missions ou déplacements de moins de huit (8) jours prévus notamment dans le cadre de la convention ;
- d) La liquidation des recettes dans le respect de la réglementation en vigueur.

C - Autres actes :

- a) Tous bordereaux et notes de présentation.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice, notamment durant les périodes de congés annuels, la délégation est attribuée à M. Charles Taputuarai, directeur adjoint, à l'effet de signer les actes énumérés dans le présent article à l'exclusion des actes en points A.f), A.g) et A.h).

Art. 2.— Délégation de signature est donnée à la directrice, à l'effet de signer au nom du ministre de l'équipement et des transports intérieurs les actes suivants :

- a) La délivrance, la restriction et la radiation de tous actes ou toutes décisions découlant de la réglementation relative à l'immatriculation des navires sur le registre d'immatriculation de navires de Polynésie française.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice, cette délégation est attribuée à M. Charles Taputuarai, directeur adjoint.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice et du directeur adjoint, cette délégation est attribuée à M. Teva Dal-Farra, responsable de la cellule des immatriculations des navires.

Art. 3.— Délégation de signature est donnée à la directrice à l'effet de signer au nom du ministre de l'équipement et des transports intérieurs les actes suivants relatifs à la navigation, la circulation maritime et de l'espace maritime ci-après énumérés :

- a) La délivrance, modification, et retrait de l'agrément pour exercer l'activité de loueur de véhicules nautiques à moteur et en conduite accompagnée ;
- b) Les actes et les décisions relevant de la gestion des activités nautiques ;
- c) Les actes et les décisions portant mise en demeure de propriétaires de navires dans le cadre des événements de mer, des navires épaves ou abandonnés dans les eaux intérieures de la Polynésie française ;
- d) Les actes ou avis établis dans le cadre de l'instruction, du suivi et de la coordination en matière de gestion des occupations du domaine public maritime de la Polynésie française, ainsi que toutes propositions en la matière ;
- e) Les actes et décisions de gestion relevant de la tutelle administrative de la station de pilotage Te Ara Tai ;

- f) Les actes et décisions de gestion relevant de l'organisation du concours de recrutement des pilotes maritimes.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice, cette délégation est attribuée à M. Charles Taputuarai, directeur adjoint.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice, cette délégation est attribuée à M. Charles Law, responsable de la cellule de la navigation, la circulation maritime et de l'espace maritime pour les actes mentionnés aux points a) à d).

Art. 4.— Délégation de signature est donnée à la directrice à l'effet de signer au nom du ministre de l'équipement et des transports intérieurs les actes relatifs à la sécurité des navires ci-après énumérés :

- a) La délivrance, le renouvellement et le retrait de tous actes ou toutes décisions découlant de l'application de la réglementation en matière de sécurité des navires de moins de 160 tonneaux de jauge brute autres que ceux destinés au transport des passagers et de l'application de la convention n° 144-04 du 20 août 2004 modifiée susvisée ;
- b) Les actes et les décisions relevant de la gestion de la sécurité de la navigation dont les manifestations nautiques.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice, cette délégation est attribuée à M. Charles Taputuarai, directeur adjoint.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice et du directeur adjoint, cette délégation est attribuée à :

- M. Régis Gaillard, responsable de la cellule de la sécurité des navires pour les actes énumérés ci-dessus ;
- M. Bonvicini Teriitehau, M. Charles Sicot et M. Thierry Martin, contrôleurs-inspecteurs en charge de la sécurité des navires, pour la notification des actes et documents notamment les rapports de visite des navires visés au présent article.

Art. 5.— Délégation de signature est donnée à la directrice à l'effet de signer au nom du ministre de l'équipement et des transports intérieurs les actes portant sur le transport maritime interinsulaire ci-après énumérés :

- a) Les propositions de désignation des membres de la commission d'examen des tarifs maritimes interinsulaires (CETMI) ;
- b) La gestion, le suivi et le secrétariat de la commission d'examen des tarifs maritimes interinsulaires (CETMI) ;
- c) Les propositions de désignation des membres du comité consultatif de la navigation maritime interinsulaire (CCNMI) ;
- d) La gestion, le suivi et le secrétariat du comité consultatif de la navigation maritime interinsulaire (CCNMI) ;
- e) Les actes et les décisions de la gestion et de la régulation en matière de transport maritime interinsulaire ainsi que toutes propositions en la matière ;
- f) Les propositions d'actes dans le cadre du régime d'exonération des droits et taxes sur les hydrocarbures et les huiles lubrifiantes consommés par les navires armés au commerce au bénéfice des personnes physiques ou morales ;

- g) Les propositions de désignation des membres des comités et des sous-comités techniques.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice, la même délégation est donnée à M. Charles Taputuarai, directeur adjoint, responsable de la cellule des professions, du transport et du contrôle maritimes.

Art. 6.— Délégation de signature est donnée à la directrice à l'effet de signer au nom du ministre de l'équipement et des transports intérieurs les actes relatifs à la formation maritime et à la gestion des marins ci-après énumérés :

- a) Les décisions d'ouverture des sessions d'examens pour l'obtention des certificats et brevets requis pour la navigation maritime professionnelle ;
- b) Les nominations des membres des commissions d'examens pour l'obtention des certificats et brevets requis pour la navigation maritime professionnelle ;
- c) La délivrance de tous les certificats ou brevets pour la navigation maritime professionnelle ;
- d) La délivrance du livret professionnel du marin pêcheur ;
- e) La délivrance, la suspension, la restriction, l'annulation et le retrait de tous actes ou toutes décisions relatives au permis de conduite en mer (toutes catégories) ;
- f) La délivrance, le renouvellement, la suspension et le retrait des habilitations des organismes de formation au permis de conduire en mer ;
- g) La nomination et la cessation de fonctions des experts habilités à faire subir les épreuves du permis de conduire en mer ;
- h) Les propositions de délivrance, de modifications ou de retrait d'agrément des structures de formation professionnelle maritime ;
- i) Les actes et les décisions de gestion permettant d'assurer le contrôle de l'aptitude médicale physique pour l'accès à la profession et le suivi médical des gens de mer.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice, la même délégation est donnée à M. Charles Taputuarai, directeur adjoint.

En cas d'empêchement ou d'absence de la directrice et du directeur adjoint, la même délégation est donnée à Mme Mariannick Haiti-Perrault, responsable de la cellule des formations maritimes et de la gestion des marins.

Art. 7.— La liste où figure un spécimen de signature et paraphe des délégataires de signatures est annexée au présent arrêté et consultable à la direction polynésienne des affaires maritimes. Une copie est adressée à la direction du budget et des finances.

Art. 8.— Le présent arrêté qui entre en vigueur à date de publication au *Journal officiel* de la Polynésie française abroge l'arrêté n° 4999 MET du 16 juin 2016 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes.

Art. 9.— La directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.
Luc FAATAU.

Délégation de signature du Ministre de l'Équipement et des Transports Intérieurs

Annexe à l'arrêté n° 0519 /MET du

24 JAN. 2017

SPECIMENS DE SIGNATURES

NOM/PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
ROCHETEAU Catherine	Directrice des affaires maritimes polynésiennes		
TAPUTUARAI Charles	Direction-adjoint et Responsable de la cellule des professions, du transport et du contrôle maritimes		
HAITI-PERRAULT Mariannick	Responsable de la cellule des formations maritimes et de la gestion des marins		
DAL-FARRA Teva	Responsable de la cellule des immatriculations des navires		
LAW Charles	Responsable de la cellule de la navigation, de la circulation, et de l'espace maritime		
GAILLARD Régis	Responsable de la cellule de la sécurité des navires		
TERIITEHAU Bonvicini	Contrôleur-inspecteur en charge de la sécurité des navires		
SICOT Charles	Contrôleur-inspecteur en charge de la sécurité des navires		
MARTIN Thierry	Contrôleur-inspecteur en charge de la sécurité des navires		

ARRETE n° 521 MET du 25 janvier 2017 portant abrogation de l'arrêté n° 9655 MTE du 28 novembre 2013 autorisant M. Stanley Buchin, à occuper le domaine public aéroportuaire de Kaukura (archipel des Tuamotu) dans le cadre de l'exploitation commerciale d'un snack-bar situé à l'intérieur de l'aérogare.

Le ministre de l'équipement et des transports intérieurs,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 31 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu la délibération n° 96-27 AT du 15 février 1996 fixant le régime des occupations temporaires du domaine public aéroportuaire ;

Vu l'arrêté n° 514 CM du 15 mai 1996 approuvant le cahier des charges applicables aux autorisations d'occupation temporaire de dépendance du domaine public aéroportuaire et le formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public aéroportuaire ;

Vu l'arrêté n° 657 CM du 22 mai 2012 fixant les tarifs des redevances dues pour l'occupation temporaire d'emplacement dépendant des aérodromes du pays ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu l'arrêté n° 9655 MTE du 28 novembre 2013 autorisant M. Stanley Buchin, à occuper le domaine public aéroportuaire de Kaukura (archipel des Tuamotu) dans le cadre de l'exploitation commerciale d'un snack-bar situé à l'intérieur de l'aérogare,

Attendu :

Que le bénéficiaire de l'AOT est absent de l'atoll de trop nombreuses fois, durant ces deux dernières années, laissant le snack-bar de l'aérogare fermé et suscitant le mécontentement des usagers ;

Que l'intéressé ne répond pas aux appels téléphoniques et courriers de relance de la direction de l'aviation civile ;

Que les engagements n'ont pas été tenus au regard de l'article 11 du cahier des charges, qui stipule : "il sera mis fin à l'autorisation en cas de non-occupation ou d'arrêt de l'objet de l'occupation, sans préjudice du droit pour la Polynésie française de poursuivre le recouvrement de toutes les sommes pouvant lui être dues",

Arrête :

Article 1er. — Les dispositions de l'arrêté n° 9655 MTE du 28 novembre 2013 portant autorisation à M. Stanley Buchin, d'occuper le domaine aéroportuaire de Kaukura (archipel des Tuamotu) dans le cadre de l'exploitation commerciale d'un snack-bar situé à l'intérieur de l'aérogare, sont abrogées à compter de la publication au *Journal officiel* du présent arrêté.

Art. 2. — M. Stanley Buchin reste redevable auprès du receveur-conservateur de la Polynésie française, des sommes entièrement dues pour les années antérieures, qu'elles aient été occupées ou non, ou partiellement.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.
Luc FAATAU.

**MINISTRE DU TRAVAIL
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

ARRETE n° 520 MTF du 24 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Laure Hina Solange Grepin épouse Louison, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Le ministre du travail et de la formation professionnelle, en charge de la fonction publique et de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 26 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 32 PR du 16 janvier 2017 modifié relatif aux attributions du ministre du travail et de la formation professionnelle, en charge de la fonction publique et de la recherche ;

Vu l'arrêté n° 229 CM du 3 février 2004 modifié portant organisation du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Vu l'arrêté n° 1988 CM du 4 décembre 2015 portant nomination de Mme Laure Hina Solange Grepin épouse Louison en qualité de chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Laure Hina Solange Grepin épouse Louison, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, à l'effet de signer, au nom du ministre du travail et de la formation professionnelle, en charge de la fonction publique et de la recherche, dans la limite de ses attributions, les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984.

Art. 2.— Le chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, est notamment habilité à signer les pièces ci-après :

- 1) Correspondances, bordereaux, actes et appels à projets destinés aux chefs des services territoriaux, aux fournisseurs et usagers du SEFI ;
- 2) Récépissés de la déclaration d'existence d'un organisme de formation ;
- 3) Autorisations de travail non renouvelables relatives à des missions temporaires inférieures ou égales à quinze jours ;
- 4) Engagements juridiques et comptables, certifications du service fait et liquidations des dépenses, contrats et conventions imputés sur le budget de la Polynésie française dans les matières relevant de la compétence de son service ;
- 5) Certification du caractère exécutoire des décisions, contrats, conventions dans les matières relevant de la compétence du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles ;
- 6) Livret individuel de plongée prévu aux articles LP. 4523-8 et A. 4523-2 du code du travail.

Art. 3.— Le chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles est habilité à signer les actes suivants relatifs aux agents placés sous son autorité :

- 1) Les attributions de congés annuels et autorisations d'absence ;
- 2) Les notations et propositions de bonification ou de réduction pour les avancements à l'ancienneté ;
- 3) Les sanctions disciplinaires jusqu'au blâme inclus ;
- 4) La délivrance de certificats administratifs ;
- 5) Les ordres de déplacement dans la Polynésie française et la prise en charge des frais de transports (passages et bagages) ;
- 6) Les engagements juridiques et comptables des conventions de formation du personnel.

Art. 4.— En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les mêmes délégations sont données à Mme Tania Tehei, chef de la subdivision des îles du Vent et à M. Pierre Course, chef du bureau administratif et financier au sein du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Art. 5.— Le chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.
Tea FROGIER.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

ARRETE n° 522 MEE du 25 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Christian Morhain, directeur de cabinet, auprès du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur.

Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement et fixant les conditions de recrutement, de rémunération et le régime indemnitaire des membres de cabinet ;

Vu l'arrêté n° 538 PR du 19 août 2015 portant nomination de M. Christian Morhain en qualité de directeur de cabinet, auprès du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 6970 PR du 12 novembre 2013 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Christian Morhain, directeur de cabinet, à l'effet de signer, au nom de la ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, dans la limite de ses attributions, tous les actes et correspondances nécessaires à l'exécution des instructions de la ministre, et plus particulièrement :

- 1°. Tous actes, correspondances et bordereaux de transmission relatifs à la gestion des services relevant de l'autorité ou de tutelle du ministre adressés aux services de la Polynésie française, aux autres administrations, aux usagers et aux organismes privés ;

- 2° Les réquisitions et ordres de déplacement à l'intérieur de la Polynésie française des chefs de services placés sous l'autorité de la ministre et les ordres de déplacement d'une durée supérieure à six jours pour les agents de ces mêmes services ;
- 3° Les actes de gestion ci-après du personnel du cabinet du ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur :
- Congés de toute nature ;
 - Déplacement à l'intérieur de la Polynésie française ;
 - Certificats de travail et attestations prévues par la réglementation sociale et du travail.

Art. 2.— Délégation de signature est donnée à M. Christian Morhain, directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom de la ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, dans la limite de ses attributions, les engagements, certifications de service fait, liquidation ainsi que toutes correspondances et pièces justificatives des dépenses imputées sur les budgets alloués au cabinet et, le cas échéant, aux services rattachés au ministère.

Art. 3.— Délégation est donnée à M. Christian Morhain, directeur de cabinet, à l'effet de signer, au nom de la ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, dans la limite de ses attributions, pour certifier, sous la responsabilité de ce dernier, le caractère exécutoire des actes pris par la ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur.

Art. 4.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Morhain, les délégations prévues aux articles 1er, 2 et 3 ci-dessus sont exercées par Mme Leilani Auméran, chef du secrétariat particulier.

Art. 5.— L'arrêté n° 9411 MEE du 26 octobre 2015 portant délégation de signature à M. Christian Morhain, directeur de cabinet, auprès du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports est abrogé.

Art. 6.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.
Pour le ministre, absent :
*Le ministre du travail
et de la formation professionnelle,*
Tea FROGIER.

ARRETE n° 523 MEE du 25 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Cyril Desouches, directeur général de l'éducation et des enseignements.

Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements ;

Vu l'arrêté n° 1848 CM du 18 novembre 2015 portant nomination de M. Cyril Desouches en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 6970 PR du 12 novembre 2013 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Cyril Desouches, directeur général de l'éducation et des enseignements, à l'effet de signer au nom de la ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, dans la limite de ses attributions, les actes et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée, à savoir :

- 1° Les correspondances échangées entre services placés sous l'autorité de la ministre ;
- 2° Les correspondances échangées entre services relevant d'autres ministères de la Polynésie française ;
- 3° Les correspondances adressées aux usagers du service pour l'instruction de dossiers intéressant ces usagers ;
- 4° Les bordereaux de transmission au vice-rectorat des pièces relatives à la situation administrative et financière des personnels d'Etat.

Art. 2.— M. Cyril Desouches est habilité à signer au nom de la ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, les actes et correspondances relatifs aux missions attribuées à la direction générale de l'éducation et des enseignements par l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 susvisé, et notamment :

A - Enseignements et politique éducative

- participation à la décision stratégique ;
- coordination, animation et contrôle des politiques éducatives et des enseignements décidés par la ministre ;
- élaboration et mise en œuvre du plan de formation continue des personnels enseignants et non enseignants, arrêté par la ministre ;

- orientations, affectations et suivi du parcours scolaire des élèves, gestion des inscriptions au CNED ;
- mise en œuvre des actions éducatives, culturelles et sportives et des programmes et des échanges scolaires internationaux décidées par la ministre ;
- préparation des lettres de missions des inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription ou de missions spécifiques et des lettres de mission des chefs d'établissement.

B - Gestion financière

- préparation de l'ensemble des actes budgétaires dans le cadre de l'adoption du budget du service ;
- proposition de désignation des agents chargés de l'engagement et de la liquidation des recettes et des dépenses du service ;
- engagement, certification de service fait et liquidation des recettes et dépenses imputables au budget du service, section fonctionnement ;
- réquisitions de passages et de bagages, remboursement des frais et états indemnitaires pour les personnels pour tous déplacements à l'intérieur de la Polynésie française ;
- arrêtés d'attribution des indemnités kilométriques ;
- conclusion de contrats et conventions nécessaires pour la mise en œuvre administrative, technique et pédagogique des missions du service, dans la limite de 1 000 000 F CFP ;
- préparation de la répartition des subventions aux établissements publics d'enseignement de la Polynésie française, à l'enseignement privé et à tout autre bénéficiaire, pour validation par la ministre ;
- préparation et exécution des marchés publics ;
- engagement, certification de service fait et liquidation des dépenses de fonctionnement des centres scolaires primaires (CSP) et des centres des jeunes adolescents (CJA) imputables au budget du service ;
- procès-verbaux de condamnation de matériels ;
- préparation du plan de transport scolaire ;
- préparation des programmes de constructions scolaires et suivi de l'exécution des travaux des écoles et des centres des jeunes adolescents (CJA) ;
- gestion de la maintenance et des constructions scolaires du second degré, après validation du programme par la ministre.

C - Gestion des allocations d'études

- gestion des demandes de bourses et prêts d'études du ressort du pays ;
- correspondances avec les étudiants, les familles.

D - Gestion des ressources humaines

1° Propositions à la décision de la ministre :

- recrutements, affectations, attributions et fins de fonction ;
- affectations initiales, mutations des personnels, renouvellements de séjour, CIMM et remises à disposition des personnels ;
- notations, avancements, listes d'aptitude, entretiens professionnels, inspections, évaluations des personnels et modulations indemnitaires ;
- sanctions disciplinaires.

2° Signature :

- procès-verbaux d'arrivée et d'installation en Polynésie française ;
- congés réglementaires, autorisations d'absences à l'intérieur du pays ;
- reconnaissance de l'imputabilité de l'accident de service et délivrance du certificat de prise en charge.

E - Organisation scolaire

- préparation de la carte scolaire, organisation des structures et répartition des moyens d'enseignement après validation par la ministre ;
- certification du service fait, notamment pour les heures supplémentaires et les heures de suppléance ;
- préparation et mise en œuvre du calendrier scolaire ;
- préparation du dialogue de gestion.

F - Examens

- organisation matérielle des examens relevant de la compétence de la Polynésie française : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), baccalauréat (BAC), diplôme national du brevet (DNB), brevet d'étude professionnelle (BEP), brevet professionnel (BP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), certificat d'aptitude professionnelle au développement (CAPD), certificat de formation professionnelle (CFP), certificat de formation générale (CFG), mention complémentaire (MC), certificat de formation de jeunes adolescents (CFJA), certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles, maître-formateur (CAFIPEMF) et le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH).

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, les délégations prévues aux articles 1er et 2 de l'arrêté cité supra, sont exercées par les chefs de département, ci-dessous désignés, de manière suivante :

A - Mme Brigitte Morival, chef du département dénommé secrétaire général, est habilitée à signer les actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- enseignements et politique éducative ;
- gestion financière ;
- gestion des allocations d'études ;
- gestion des ressources humaines ;
- organisation scolaire ;
- examens.

B - M. Thierry Delmas, chef du département de la vie des écoles et des établissements, est habilité à signer les actes et correspondances relatifs au domaine de l'action pédagogique et éducative.

C - M. Marco Attal, chef du département de l'orientation et de l'insertion, est habilité à signer les actes et

correspondances relatifs au domaine de l'action pédagogique et éducative en cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur général et du chef du département de la vie des écoles et des établissements.

Art. 4.— En outre, et au quotidien, les chefs de département, ci-dessous désignés, sont habilités à signer, dans la limite de leurs attributions, les documents suivants :

A - M. Thierry Delmas, chef du département de la vie des écoles et des établissements, est habilité à signer :

- les invitations, comptes-rendus, relevés de conclusions des groupes de travail dont il assure la coordination ;
- les correspondances relatives aux services civiques, à la représentation des élèves et la démocratie scolaire, aux demandes d'agrément des associations et intervenants extérieurs, et aux enfants scolarisés à domicile.

B - M. Marco Attal, chef du département de l'orientation et de l'insertion, est habilité à signer les invitations, comptes-rendus, relevés de conclusions des groupes de travail dont il assure la coordination.

C - Mme Martine Millat, chef du département de l'action pédagogique et éducative, est habilitée à signer :

- les invitations, comptes-rendus, relevés de conclusions des groupes de travail dont elle assure la coordination ;
- les documents concernant le sport scolaire dans le 1er degré et les autorisations d'agrément des personnels et des structures ;
- les autorisations de sorties scolaires.

D - M. Bruno Lamoureux, chef du département de l'informatique et du numérique éducatif, est habilité à signer les invitations, comptes-rendus, relevés de conclusions des groupes de travail dont il assure la coordination.

Art. 5.— L'arrêté n° 10344 MEE du 24 novembre 2015 portant délégation de signature à M. Cyril Desouches, directeur général de l'éducation et des enseignements, est abrogé.

Art. 6.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.

Pour le ministre, absent :

*Le ministre du travail
et de la formation professionnelle,*
Tea FROGIER.

ARRETE n° 524 MEE du 25 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Anthony Pheu, directeur de la jeunesse et des sports.

Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 92-176 AT du 20 octobre 1992 modifiée relative aux garanties de techniques et de sécurité dans les clubs, centres, écoles, organismes de plongée subaquatique sportive et de loisirs en Polynésie française ;

Vu la délibération n° 99-71 APF du 11 mai 1999 modifiée portant réglementation et contrôle des centres de vacances ou de placement de vacances avec hébergement ;

Vu la délibération n° 99-72 APF du 11 mai 1999 modifiée portant réglementation et contrôle des centres de loisirs sans hébergement ;

Vu la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 249 CM du 6 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction de la jeunesse et des sports" ;

Vu l'arrêté n° 1525 CM du 5 octobre 2016 portant nomination de M. Anthony Pheu en qualité de directeur de la jeunesse et des sports ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Anthony Pheu, directeur de la jeunesse et des sports, à l'effet de signer au nom de la ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, tous les actes courants et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, et 1.6 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 dans les domaines suivants :

I - Au titre de la réglementation :

- mise en œuvre de la réglementation des centres de vacances ou de placements de vacances avec hébergement et des centres de loisirs sans hébergement ;
- mise en œuvre de la réglementation des établissements de baignades d'accès payant de la Polynésie française, à l'exception de la nomination des membres de la commission consultative des activités de baignade ;

- mise en œuvre de la réglementation des brevets polynésiens d'animateurs, à l'exception de la délivrance des brevets polynésiens d'animateurs ;
- mise en œuvre de la réglementation relative aux certifications polynésiennes en matières d'activités physiques et sportives, à l'exception de la délivrance des certifications ;
- mise en œuvre de la réglementation de la plongée subaquatique sportive et de loisirs ;
- délivrance du récépissé de déclaration et de la carte professionnelle de l'enseignement contre rémunération des activités physiques et sportives des personnes qui désirent exercer l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article 37 de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée et leur renouvellement ;
- délivrance du récépissé de déclaration des établissements dans lesquels sont organisées et pratiquées des activités physiques et sportives.

II - Au titre de la promotion et de l'animation dans le cadre des priorités fixées par le ministère :

- promotion, élaboration et mise en œuvre de toutes actions en matière de jeunesse et d'éducation populaire ;
- promotion, élaboration et mise en œuvre de toutes actions à caractère physique et sportif en application des dispositions de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée et de ses arrêtés d'application.

III - Au titre de la formation

- organisation des épreuves conduisant à la délivrance des diplômes sportifs ou de jeunesse.

IV - Au titre des équipements

- élaboration des propositions d'orientation des plans et des programmes d'investissement en faveur des activités sportives et de jeunesse.

Art. 2.— En outre, M. Anthony Pheu reçoit délégation de signature pour les actes relevant de la gestion administrative du personnel placé sous son autorité :

- congé de toute nature ;
- proposition à la décision de la ministre, d'avertissement et blâme pour l'ensemble des agents placés sous son autorité ;
- notation primaire et propositions de bonification ou de réduction pour les avancements à l'ancienneté ;
- avancement d'échelon.

Art. 3.— M. Anthony Pheu est également habilité à signer les actes et correspondances relatifs aux engagements inférieurs à 500 000 F CFP, et aux liquidations des recettes et dépenses allouées aux activités de jeunesse et sportives et imputés au budget de la Polynésie française, à l'exception des arrêtés d'attribution de subvention de toute nature.

Art. 4.— M. Anthony Pheu reçoit délégation de signature pour les actes concernant l'engagement et la liquidation des dépenses du service notamment :

- les remboursements des frais et états indemnitaires ;
- les ordres de déplacements à l'intérieur de la Polynésie française n'excédant pas six (6) jours ;
- proposition à la décision de la ministre, de la signature des contrats d'entretien et de réparation ;
- proposition à la décision de la ministre, de la signature des conventions ;
- les engagements d'un montant inférieur à 500 000 F CFP et les liquidations des dépenses du budget de fonctionnement et d'investissement imputés au service ;
- les engagements et les liquidations des recettes du budget de fonctionnement et d'investissement imputés au service ;
- les certificats administratifs de toute nature.

Art. 5.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony Pheu, les délégations visées aux articles 1er à 4 sont exercées par M. Gérald Huioutu, chef du département de l'administration générale, ou en cas d'absence de ce dernier, par Mme Tupuhina Mairai, chef du bureau de la comptabilité et de la gestion financière.

Art. 6.— L'arrêté n° 8139 MEE du 16 septembre 2016 portant délégation de signature du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports à M. Gérald Huioutu, directeur de la jeunesse et des sports par intérim, est abrogé.

Art. 7.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.

Pour le ministre, absent :

Le ministre du travail

et de la formation professionnelle,

Tea FROGIER.

**MINISTRE DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARTISANAT**

ARRETE n° 515 MCE du 24 janvier 2017 autorisant Mme Annette Kühlem à effectuer une campagne de prospections archéologiques dans la vallée de Aakapa (commune associée de Hatiheu) et au domaine Bambridge (commune associée de Taipivai) sur l'île de Nuku Hiva, et sur les sites des vallées de Taaoa, Hanaiapa, Hanamate, Hanatea, Punaei et Utuhehe (communes associées de Atuona et Puamau), sur l'île de Hiva Oa, archipel des Marquises.

Le ministre de la culture, de l'environnement et de l'artisanat, en charge de la promotion des langues et de la communication,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 modifié relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'environnement et de l'artisanat, en charge de la promotion des langues et de la communication ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française et notamment ses articles D. 154-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2000-138 APF du 9 novembre 2000 modifiée relative au service de la culture et du patrimoine ;

Vu l'arrêté n° 1620 CM du 24 novembre 2000 portant organisation et fonctionnement du service de la culture et du patrimoine ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Article 1er.— Mme Annette Kùhlem est autorisée à effectuer une campagne de prospections archéologiques dans la vallée de Aakapa (commune associée de Hatiheu) et au domaine Bambridge (commune associée de Taipivai) sur l'île de Nuku Hiva, et sur les sites des vallées de Taaoa, Hanaiapa, Hanamate, Hanatea, Punaei et Utuhehe (communes associées de Atuona et Puamau), sur l'île de Hiva Oa, archipel des Marquises.

Art. 2.— Cette autorisation est donnée pour une période allant du 16 janvier au 14 février 2017.

Art. 3.— Ce travail de recherches archéologiques est conduit sous le contrôle du service de la culture et du patrimoine.

Art. 4.— L'ensemble des vestiges découverts à l'occasion de cette campagne sera mis en dépôt au service de la culture et du patrimoine dès la fin des travaux de terrain.

Art. 5.— Une copie de tous les documents de terrain (carnet de fouilles, relevés de terrain, notes, photographies et liste des sites répertoriés avec leur localisation géographique référencés en WGS 84) sera remise au service de la culture et du patrimoine dès la fin des travaux de terrain.

Art. 6.— Le rapport final sera remis au service de la culture et du patrimoine en 4 exemplaires originaux, aux formats papier et numérique, au plus tard 6 mois à compter du terme de la campagne archéologique.

Art. 7.— A des fins d'analyse, d'étude et de datation dans des laboratoires extérieurs, des échantillons de charbons et de sédiments, des vestiges lithiques et des vestiges de faune et flore pourront faire l'objet d'une autorisation d'exportation temporaire octroyée par le service de la culture et du patrimoine. Cette autorisation précitée mentionnera les conditions liées à cette exportation temporaire ainsi que les délais de transmission des résultats scientifiques.

Art. 8.— La présente autorisation est délivrée sous réserve de l'obtention par l'intéressée avant tout début de fouilles (ou, le cas échéant, "préalablement à la réalisation de tout sondage") du consentement écrit du propriétaire du terrain, s'il y a lieu, de tout autre ayant droit.

Art. 9.— Le présent arrêté peut être immédiatement annulé en cas de non-respect des dispositions susmentionnées, conformément aux articles D. 154-2 et suivants du code de l'aménagement de la Polynésie française.

Art. 10.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2017.
Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU.

ARRETE n° 525 MCE du 25 janvier 2017 autorisant Mme Jennifer Kahn à effectuer une campagne de prospections et de sondages archéologiques à Opunohu sur l'île de Moorea.

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 modifié relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'environnement et de l'artisanat, en charge de la promotion des langues et de la communication ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française et notamment ses articles D. 154-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2000-138 APF du 9 novembre 2000 modifiée relative au service de la culture et du patrimoine ;

Vu l'arrêté n° 1620 CM du 24 novembre 2000 portant organisation et fonctionnement du service de la culture et du patrimoine ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Article 1er.— Mme Jennifer Kahn est autorisée à effectuer une campagne de prospections et de sondages archéologiques à Opunohu sur l'île de Moorea.

Art. 2.— Cette autorisation est donnée pour une période allant du 20 février 2017 au 3 mars 2017.

Art. 3.— Ce travail de recherches archéologiques est conduit sous le contrôle du service de la culture et du patrimoine.

Art. 4.— L'ensemble des vestiges découverts à l'occasion de cette campagne sera mis en dépôt au service de la culture et du patrimoine dès la fin des travaux de terrain.

Art. 5.— Une copie de tous les documents de terrain (carnet de fouilles, relevés de terrain, notes, photographies et liste des sites répertoriés avec leur localisation géographique référencés en WGS 84) sera remise au service de la culture et du patrimoine dès la fin des travaux.

Art. 6.— Le rapport final sera remis au service de la culture et du patrimoine en 4 exemplaires originaux, aux formats papier et numérique, au plus tard 6 mois à compter du terme de la campagne archéologique.

Art. 7.— A des fins d'analyse, d'étude et de datation dans les laboratoires extérieurs, des échantillons de charbons et de

sédiments, des vestiges lithiques et des vestiges de faune et flore pourront faire l'objet d'une autorisation d'exportation temporaire octroyée par le service de la culture et du patrimoine. Cette autorisation précitée mentionnera les conditions liées à cette exportation temporaire ainsi que les délais de transmission des résultats scientifiques.

Art. 8.— Le présent arrêté peut être immédiatement annulé en cas de non-respect des dispositions susmentionnées, conformément aux articles D. 154-2 et suivants du code de l'aménagement de la Polynésie française.

Art. 9.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 janvier 2017.
Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU.

ACTES DES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

AUTORITE POLYNESIENNE DE LA CONCURRENCE

Notification préalable d'une concentration [17/0001C - Société d'investissements de Polynésie (SIP), société Swansea King Limited].

Le 23 janvier 2017, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 310-3 du code de la concurrence, d'un projet de concentration.

1° Noms des entreprises concernées et des groupes auxquels elles appartiennent

Acquéreurs : société Swansea King Limited.

Cible : SAS "Société d'investissements de Polynésie" (SIP) (Four Seasons Bora Bora).

2° Nature de l'opération

Prise de contrôle exclusif

3° Secteur économique concerné Tourisme-Hôtellerie

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de 10 jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf ;
- par courrier postal : Autorité polynésienne de la concurrence, service de la procédure BP 27, 98713 Papeete RP ;
- par porteur : Autorité polynésienne de la concurrence, service de la procédure bâtiment du gouvernement, rez-de-chaussée, avenue Pouvana'a-a-O'opa, Papeete ;
- par fax : 40 50 49 12.

5° Résumé non confidentiel de l'opération fourni par les parties⁽¹⁾

"La présente opération a pour objet l'acquisition par la société Swansea King Limited du contrôle de la SAS SIP exploitant le complexe hôtelier Four Seasons Bora Bora en Polynésie française."

(1) Conformément à l'article LP. 310-3, l'Autorité polynésienne de la concurrence met à la disposition du public les renseignements communiqués par les parties dans la section I e de l'annexe I du règlement intérieur de l'APC, précisant le contenu des dossiers de notification.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement de la position de l'Autorité polynésienne de la concurrence sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

ACTES MUNICIPAUX**COMMUNE DE UTUROA**

ARRETE MUNICIPAL n° 78-2016 du 13 décembre 2016 réglementant des emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, dans la commune de Uturoa.

Le maire de la commune de Uturoa,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, promulguées par arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu les lois organiques n° 2007-1719 et n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables en Polynésie française, article L. 2213-2 3° ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, article L. 241-3-2 ;

Vu le code de la route applicable en Polynésie française ;

Vu le décret n° 45-1349 du 18 juin 1945 instituant la commune de Uturoa, chef-lieu des îles Sous-le-Vent ;

Vu la délibération n° 87-112 AT du 22 octobre 1987 portant délimitation des agglomérations sur les routes classées territoriales dans les communes des îles de la Société ;

Vu le plan des emplacements de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant qu'il appartient au maire de réglementer sur la voie publique ou dans tout autre lieu de stationnement ouvert au public des emplacements de stationnement aménagés aux véhicules arborant la carte européenne de stationnement pour personne handicapée grand invalide civil (GIC) ou grand invalide de guerre (GIG) ;

Considérant la nécessité de matérialiser ces emplacements réservés par un marquage au sol ainsi que par l'apposition de panneaux de signalisation verticale,

Arrête :

Article 1er. — Pour compter du mardi 20 décembre 2016 il est réglementé quatre (4) emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées titulaires d'une carte de stationnement PMR (personne à mobilité réduite), d'une carte européenne de stationnement pour personne handicapée GIC (grand invalide civil) ou GIG (grand invalide de guerre) dans les endroits ci-dessous énumérés :

- parking situé dans la ruelle de la pharmacie ;
- parking situé devant le supermarché Liaut ;
- parking situé devant le magasin Léogite ;
- parking situé en face du magasin Champion.

Les titulaires devront impérativement vérifier avant de quitter le véhicule que leurs cartes soient bien apposées derrière le pare-brise et visible depuis l'extérieur.

Art. 2. — Les emplacements ainsi réservés sont matérialisés verticalement et horizontalement par des panneaux et des marquages au sol comme indiqués ci-dessous :

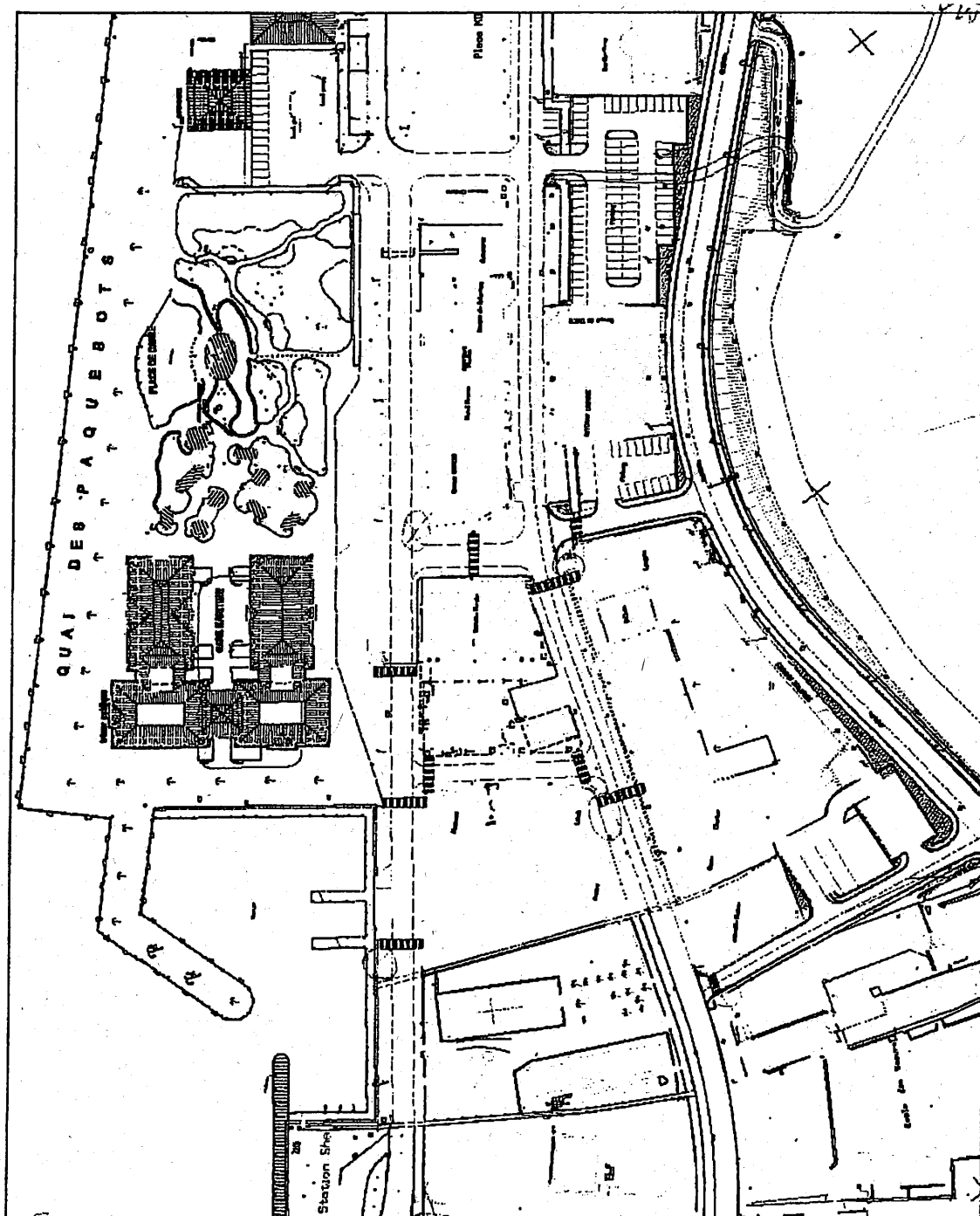
- *Panneau B6d* : Arrêt et stationnement interdits ;
- *Panonceau M6h* : Signale que le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées à mobilité réduite : grands invalides civils, grands invalides de guerre ou titulaires des titres mentionnés à l'article L. 2213-2, 3°, du code général des collectivités territoriales ;
- *Marquage au sol* : Figurine normalisée "fauteuil roulant" peint en blanc au centre de l'emplacement réservé.

Art. 3. — Le dispositif de signalisation routière sera posé et entretenu par le service des travaux municipaux de la commune et du service de l'équipement.

Art. 5. — Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Art. 6. — Le commandant de la brigade de gendarmerie, le chef de la brigade de police municipale et le chef du service des travaux municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché partout où besoin sera.

Fait à Uturoa, le 13 décembre 2016.
Mme Sylviane TEROOATEA.



ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**ACTES DES AUTORITES
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES****AVIS N° 19205 DAF.REC-HYP
CURATELLE AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS**

Il est donné avis de recherche des héritiers de Maraerua Roa, Aua Terio Maraeaura, Ernest Teraimaoa Tehaoro époux Bizien ou ses héritiers Tafarai Tauhiro, Tafarai Timote, Teraiairoararii Ainai et Tefaite Ainai (consorts Teinaore, Tchong, Roa) ; M. Francis Lou né à Papeete le 15 juin 1926 et décédé le 4 novembre 2009 à Papeete, Mme Choun Yin Lou Lin, née à Papeete le 7 septembre 1930 et décédée le 11 mars 2013 à Faa'a, M. Louthékion Lou Lin, né à Faa'a le 31 mai 1936 et décédé le 24 juin 2005 à Papeete, M. Michel Christian Marama Tetuanui, né à Papeete le 2 septembre 1950 et décédé le 11 novembre 2014 ; Teriieura Nonoha, Teautaia a Fanaurairai, Tetuahuri Fanaurairai, Faatauirai Fanaurairai et Teheiuira a Manavaroa ; Mahuruarii Mariteragi ; Orio a Papa a Teaau, sa Majesté la Reine Pomare IV, des ayants droit de M. Ruanuu Timoteo et de Mme Teehu Iotua dite aussi Teehu a ROPA, savoir : 1 - Mme Namau a Timoteo, inconnue au

fichier généalogique et apparaissant sur le PV de bornage n° 984 de la terre Tevaitaaia 2 sise à Motuaura, 2 - M. Manutahi a Timoteo, décédé le 18 novembre 1952 à Rimatara, 3 - Mme Teheihonorua a Timoteo épouse de Reti a Tetaria, décédée le 5 septembre 1914 à Rimatara, les frères et sœurs de Mme Teehu a Iotua dite aussi Teehu a Ropa épouse de M. Ruanuu a Timoteo. Lesquels sont invités à se faire connaître à la direction des affaires foncières (division de la recette-conservation des hypothèques) "(Fare Haamanaraa)" à Papeete, rue Dumont-d'Urville, immeuble Te Fenua.

Fait à Papeete, le 30 décembre 2016.

Le curateur aux successions

et biens vacants,

Gladys WONG FOO.

**ERRATUM au titre du service émetteur paru dans le
sommaire du JOPF n° 7 du 24 janvier 2017 à la page 886.**

Au lieu de : "Service de la santé" ;

Lire : "Direction de la santé".

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

**Résultats des élections des représentants du personnel
aux commissions administratives paritaires
de la fonction publique de la Polynésie française**

- Scrutin du 30 novembre 2016 -

Opérations de recensement et de dépouillement des suffrages des 16, 17 et 18 janvier 2016

N° CAP	Cadres d'emplois	Nbre de sièges à pourvoir	Bulletins valablement exprimés (blancs inclus)	Syndicats	Voix	Nbre sièges attribués	Titulaires	Suppléants
1	Attachés d'administration	4	202	A TIA I MUA	80	2	GHABI Slah	SANTONI Alain
							TEURA Otime	BOTTY épse VODICKA Tatiana
				CSTP-FO	55	1	CALISSI Solange	CAUVIN Jean-François
				SFP	44	1	DUQUESNAY Hervé	CHAMPION Olivier
2	Rédacteurs	4	242	A TIA I MUA	74	1	YIOU Hinarii	TEUIAU Avaiki
							YUNE épse FANAURAI Tania	TOPA Lilia
				CSTP-FO	92	2	POIA Michel	ATGER Teddy
				SFP	52	1	LEQUEUX épse HOTELLIER Anne-Flore	CHOUNG PING Thierry
3	Adjoins administratifs Secrétaires médicaux	4	261	A TIA I MUA	93	1	RAOULX Sandrine	HUNTER épse TCHONG Estelle
							SAM YIOU Lolita	DUVAL Mireille
				CSTP-FO	103	2	MAONI épse TAMAKU Heiata	TAIARUI Dolorès
				SFP	56	1	MAINO Clarita	RAVEINO Iotefa

N° CAP	Cadres d'emplois	Nbre de sièges à pourvoir	Bulletins valablement exprimés (blancs inclus)	Syndicats	Voix	Nbre sièges attribués	Titulaires	Suppléants
4	Agents de bureau	4	141	A TIA I MUA	62	2	DOOM Vetea	SUARD Robert
							ATIU Denise	LARGETEAU-MO Néris
				CSTP-FO	36	1	TAMAKU épse AMARU Jeanne	TETIHIA Diégo
				SFP	27	1	FAANA Josley	LAMATAKI épse MASEI Losa
5	Ingénieurs Maîtres de formation professionnelle en chef Maîtres de formation professionnelle	4	73	A TIA I MUA	31	2	GENET Jean-Luc	TETUANUI Willy
							PONSONNET Cédric	DAVID Rarahu
				CSTP-FO	15	1	TEFAATAU Jacky	CHEOU Djeen
				SFP	21	1	POINSIGNON Eric	JOUX Angèle
6	Techniciens, Instructeurs de formation professionnelle, Instructeurs pompiers d'aérodromes	4	131	A TIA I MUA	39	1	AMIOT Serge	RAOULX Moana
				CSTP-FO	43	2	TEHEIPUARII Tetua	ANIHIA Gérard
							CARPENTIER Pierre	TEAI Maurice
				SFP	39	1	TOUMANIANTZ Vadim	AUMERAN Daniel
7	Agents techniques Adjoints de formation professionnelle	4	177	A TIA I MUA	78	2	GIAU Christophe	ATAI Pierre
							HUERTA Thierry	SMITH Heidy
				CSTP-FO	75	2	TEAROHA Teddy	HITUPUTOKA Jules
							PEU Tuti	OOPA Pouvanaa
8	Pompiers d'aérodromes	4	79	CSTP-FO	76	4	MATAI Maiti	IOANE Moulou
							IOANE Heremoana	MAA Gilbert
							DELORIERE Paul	AUKARA Mapukua
							TEINAURI Walter	TAPUTU Bruno

N° CAP	Cadres d'emplois	Nbre de sièges à pourvoir	Bulletins valablement exprimés (blancs inclus)	Syndicats	Voix	Nbre sièges attribués	Titulaires	Suppléants
9	Aides techniques	4	799	A TIA I MUA	310	2	HAUATA épse FLORES Diane	AMINI Ken
							TEHOIRI Maratininui	MOPI Fatino
				CSTP-FO	345	2	BARFF Gérard	RICHMOND Elvis
							MATEHA Joséphine	TAURU Jacky
				SFP	58	0	-	-
10	Psychologues	2	15	A TIA I MUA	5	1	TATARATA épse TUTEIRIHIA Poerava	VAILLARD Herenui
				CSTP-FO	10	1	HUGUES Albert	SINJOUX épse ELIE Irmine
11	Conseillers des activités physiques et sportives Conseillers socio- éducatifs Conseillers d'éducation artistique	2	17	A TIA I MUA	7	1	LAUGROST Claudine	TAUMIHAI épse TEMEHARO Andréa
				CSTP-FO	7	1	NAHEI Georges	CHAMBON Catherine
				SFP	3	0	-	-
12	Assistants socio- éducatifs Educateurs des activités physiques et sportives Assistants d'éducation artistique	4	101	A TIA I MUA	58	2	MARCANTONI Christine	TUNUTU épse CONTIOS Odile
							TAPUTEA Ramona	HUGUES Nathalie
				CSTP-FO	38	2	RESNAY Nadine	JONC Christian
							LEMAIRE épse RICHARDSON Hélène	AMARU Mocrani
13	Agents sociaux Opérateurs des activités physiques et sportives Adjointes d'éducation artistique	2	30	A TIA I MUA	10	1	VAN BASTOLAIRE Martine	FIEDLER- VALENTA Teateoa
				CSTP-FO	11	1	PUNAA épse TAUFA Florence	SALMON épse GARBUTT Mélisse
				SFP	8	0	-	-
14	Auxiliaires de vie scolaire	4	43	A TIA I MUA	33	3	PERRY Almy	DEANE Mahealani
							PECKETT Vaihere	HEIMANU Marie-Solange
							PANIE Vaiana	VAKI Lucie
				CSTP-FO	9	1	LANZARINI épse SIAO Valérie	GARIKI Lydivine

N° CAP	Cadres d'emplois	Nbre de sièges à pourvoir	Bulletins valablement exprimés (blancs inclus)	Syndicats	Voix	Nbre sièges attribués	Titulaires	Suppléants
15	Biologistes, vétérinaires, pharmaciens et chirurgiens-dentistes Chargés de recherche Ingénieurs de recherche Directeurs de recherche Ingénieurs d'études	2	23	CSTP-FO	6	1	MOINECOURT Perrine	LOT épouse YEOU Sandrine
				SFP	16	1	DEPORTE Xavier	LANNUZEL Yves
16	Médecins	2	32	CSTP-FO	8	1	DUMONT Daniel	IENFA Woui You, Daniel
				SFP	24	1	BLONDEY épouse HUIN Marie-Odile	NGUYEN Ngoc Lam
17	Praticiens hospitaliers des établissements publics hospitaliers Praticiens hospitaliers des structures hospitalières de la direction de la santé	4	46	CSTP-FO	8	1	DUPIRE Philippe	MAHUET Laurent
				SPHPF	38	3	LEVY Marc	GIRARDOT Sylvain
							MOUILLOT Eric	FLEURE Pierre
							BONNIEUX Eric	AMADEO Fabrice
18	Sages-femmes	4	42	A TIA I MUA	19	2	WILLIAMS Matha	LANGY épouse LE GOANVIC Pascale
							TAIORE Pencia	MARCAL épouse RAISON Alexandrina
				CSTP-FO	23	2	KELLY June	HOLOZET Opea
							PAPOUIN Vaca	SCHENCK épouse TIMIONA Maimiti
19	Cadres de santé	2	28	A TIA I MUA	5	0	-	-
				CSTP-FO	4	0	-	-
				SPEPPF	19	2	SIGUIE Isabelle	HONTANG Christophe
							MARTINEZ Tiare	MATANOA Noéline
20	Infirmiers de bloc opératoire Infirmiers anesthésistes Puéricultrices	2	24	A TIA I MUA	3	0	-	-
				CSTP-FO	21	2	LABROUSSE Sylvie	CASARRE Véronique
							VONGUE Jean-Marc	MICHEL Patricia

N° CAP	Cadres d'emplois	Nbre de sièges à pourvoir	Bulletins valablement exprimés (blancs inclus)	Syndicats	Voix	Nbre sièges attribués	Titulaires	Suppléants
21	Infirmiers (y compris ceux relevant du grade provisoire des infirmiers surveillants)	4	112	A TIA I MUA	39	2	UHRIG Julien	KEOU YUK WING Joséphine
							ANAS épse DESBOIS Ilanih	DARLES Eric
				CSTP-FO	63	2	GUEVENEUX Marie-Hélène	HANDERSON Patrick
							VAIRAAROA Raihu	PELLIER épse PSYCHOGLIOS Magali
22	Manipulateurs d'électro-radiologie médicale (y compris ceux relevant du grade provisoire de personnel médico-technique hors classe)	2	13	CSTP-FO	13	2	DE VOS Jean-Jacques	GAROCHE Nicolas
							ARHETS Philippe	FEJOZ Ronan
23	Préparateurs en pharmacie Techniciens de laboratoire	4	18	A TIA I MUA	0	0	-	-
							BOUZENARD Géraldine	CARROLL Eimata
				CSTP-FO	17	4	NOGUERA Christel	LAMOUREUX Elodie
							LABLEE Philippe	L'HOSTIS Béatrice
24	Kinésithérapeutes Ergothérapeutes Psychomotriciens Orthophonistes Diététiciens Pédicures-podologues Orthoptistes	2	14	CSTP-FO	14	2	CELDREN Thomas	BROUILLARD épse BOUDEAU Ingrid
							LIAO épse TAAE Karine	BRUCKMANN épse PATER Maima
25	Agents médico-techniques	2	21	A TIA I MUA	13	1	COLOMBANI Vaihere	TEIKITEETINI Gabriel
				CSTP-FO	7	1	AUCH épse HOKAUPOKO Rosina	TUPEA Yamila

N° CAP	Cadres d'emplois	Nbre de sièges à pourvoir	Bulletins valablement exprimés (blancs inclus)	Syndicats	Voix	Nbre sièges attribués	Titulaires	Suppléants
26	Auxiliaires de soins	4	75	A TIA I MUA	27	1	MARE Maeva	DUFOUR Sophie
				CSTP-FO	46	3	PERRY épse TAUHIRO Teragimaire	LANGITOTO Vainui
							TUAHIVA épse TAUMI Catherine	MAHITI épse TETAUIRA Ilanda
							PIRIOTUA épse HOUSSIN Vaetokohitu, Léa	TAPUTU Cynthia
27	Aides médico- techniques	4	64	A TIA I MUA	27	2	ROOPINIA Hinano	PUHETINI Florine
				CSTP-FO	34	2	TEROROIIRIA Marie	TEAUROA épse TAAE Virginie
							ROHI-GRAFFE épse MARURAI Martine	RAIOAOA Jean-Claude
							DEANE épse TEAUROA Karine	TEFANA épse DUVAL Dorine
28	Adjoints d'éducation	4	143	A TIA I MUA	56	2	ARAI épse TEORE Maruata	TUPUA épse TEAUROA Miriana
				CSTP-FO	43	1	NICOLAS David	TAEA épse DOOM Albertine
							ATEO Georges	TAHUTINI épse TUNUTU Lynn
							BURNS épse LO Victoire	PEARSON épse TAPUTUARAI Teraivetea
29	Agents d'éducation	2	17	A TIA I MUA	7	1	TAVAEARII Arnold	GENDRON épse AMARU Jeanine
				CSTP-FO	5	1	TEEHU Onohi	TEPA Eliane
				STIP/AEP	4	0	-	-
30	Moniteurs d'enseignement pratique	2	14	A TIA I MUA	6	1	PAPARAI Edmond	TETO Ernest
				CSTP-FO	1	0	-	-
				STIP/AEP	7	1	TAMA Etienne	TRAFTON Yann
Total		96	2 997		2 762	96		

Le responsable de la cellule "avancement-promotion",
président du bureau central de vote,
Hinerava LE MERCIER.

Le responsable de la cellule "consultation",
secrétaire du bureau central de vote,
Teiva SHAN.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETAT DES INSCRIPTIONS TRAITEES AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE PAPEETE PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2016

IMMATRICULATIONS

2 novembre 2016

N° 16 2530 A, Mme Mareta Téena née Teriipaia, nettoyage et entretien des locaux, terre Hihae 2, lot n° 6 Nunue, BP 733 Vaitape, 98730 Bora Bora, *nom commercial* : Bora Net, *date de début d'exploitation* : 26 septembre 2016 ;

N° 16 2531 A, Mme Cathy Moea Teariki née Shigetomi, vendeuse, ménage, PK 4,700, côté montagne, Vaiare, BP 3437 Temae, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Natura, *date de début d'exploitation* : 21 septembre 2016 ;

N° 16 2532 A, Mlle Vanessa Manu Ly, agent de réservation, quartier Caisson après la caserne des pompiers, Pirae, BP 21611, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2533 A, M. Sébastien Gérard Gilbert Bertaut, plongée, travaux sous-marins, après le lotissement Teroma quartier Siu, Punaauia, BP 40456 Fare Tony, 98713 Papeete, *nom commercial* : Bertaut Plongée, *date de début d'exploitation* : 27 juin 2016 ;

N° 16 2534 A, M. Tehani Georges Bennett, roulotte, quartier William-Bennett, Hamuta, BP 50907, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 31 octobre 2016 ;

N° 16 2535 A, Mlle Yvonne Chou, importateur, exportateur, avenue Pomare-V, servitude Tepihaa 2, BP 21093, 98713 Papeete, *nom commercial* : CY Tahiti, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2536 A, M. Timiona Hatitio, jardinage, rue du Pasteur-Octave-Moreau, quartier Rimatara, Fariipiti, 98714 Papeete, *nom commercial* : Timi Jardinage, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2537 A, Mlle Marie-Isabelle Marcelle Motut, travaux en tous genres, PK 14,500, côté mer, BP 2421 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *nom commercial* : MD Marisa, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 2538 A, M. Karl-Heinz Tutavae Raatiranui Stahlke, pilote lagonaire, lotissement SCI Hoe, lot n° 12 Tiaia, Paopao, BP 3695 Teavaro, Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2539 A, M. Eric Hiro Arenui Teamotuaitau, consultant, PK 4, route dorsale du plateau, BP 7793 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2540 A, Mlle Rahera Evelyne Teiva, production de bonbons coco, PK 6,700, côté montagne, Afareaitu, Moorea, BP 4732, 98713 Papeete, *nom commercial* : Tropical Coconut Candy, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2541 A, M. Kevin Tauatea Teriipaia, serveur, PK 15,920, côté montagne, Vaihere Papetoai, BP 3197 Teavaro, Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 31 octobre 2016 ;

N° 16 2542 A, M. Erwin Paheroo Torea, élagage, travaux en tous genres, PK 12, côté montagne, quartier Scholerman, BP 1085 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *nom commercial* : MG Services, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2543 A, M. Thierry Alain Wan Der Heyoten, maison d'accueil médicalisée, rue Wallis derrière Quincaillerie Michel, Fariipiti, BP 2191, 98713 Papeete, *nom commercial* : Les Orchidées, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016.

3 novembre 2016

N° 16 2544 A, Mme Emilie Marie Talguen née Prugnard, confection d'accessoire pour bébés, route de la résidence Mohea, appartement n° D05, Punaauia, BP 9504 Motu Uta, 98715 Papeete, *nom commercial* : Tibou Mimi, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 2545 A, Mlle Alexia Christine Abidi, communication marketing, organisation d'événements, route de la résidence Taina, Bellevue, appartement n° A07, Punaauia, BP 62046, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 2546 A, M. Bernard Vohi Heitaa, restauration, Puamau, 98741 Hiva Oa, *nom commercial* : Chez Marie-Antoinette, *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016 ;

N° 16 2547 A, Mlle Doris Taina Hoang-King, négociant en plantes, route de Pamatai, BP 62152, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Hoang-King Plantes, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 2548 A, M. François Lagarde, conducteur d'engins, PK 39,900, côté montagne, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 3 novembre 2016 ;

N° 16 2549 A, Mlle Juliet Aya Gwendoline Lamy, production de fromage, quartier Pamatai, route de la résidence Vaikea, appartement n° A06, BP 60385, 98702 Faa'a, *nom commercial* : La Fromagerie de Tahiti, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 2550 A, M. Otaha Steeve Emmanuel Olivain, travaux en tous genres, organisation événementiels, plateau Maraepai, résidence Toarere, lot n° 15 Afaahiti, BP 70613 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Orio, *date de début d'exploitation* : 26 octobre 2016 ;

N° 16 2551 A, Mme Vaite Christel Pifao, négociant, résidence Pearl Beach (ex Radisson), lot n° 44-33, bâtiment n° 5, appartement n° 5202, Arue, BP 11467, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 309 B, Elyt Charter Tahiti, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP (fixe), résidence Orovau, lot n° 55, BP 95 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *gérant* : Emily Dominique Colas née Biotteau, activité de charter nautique, prestations de services associés au charter nautique, *nom commercial* : Elyt Charter Tahiti, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 310 B, Tahiti Apéro Express, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP (fixe), PK 10,800, résidence Taapuna, lot n° 50, BP 13073, 98717 Punaauia, *gérant* : Rairiri Jordan Montera Alves, livraison à domicile, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016 ;

N° 16 131 C, Moarii et Fils Armement, société civile, au capital de 200 000 F CFP (fixe), PK 43,300, côté mer, Mataiea, BP 9089, 98715 Papeete, *gérants-associés* : Georges Wilfred Tinitua Moarii et Maui Kevin Rautea Moarii, la pratique des activités de la mer, telles que la pêche sous toutes ses formes dans l'océan Pacifique, *date de début d'exploitation* : 4 octobre 2016 ;

N° 16 132 C, Tosati, société civile, au capital de 200 000 F CFP (fixe), immeuble Le Bihan, lot 32 Pirae, BP 111178, 98709 Mahina, *gérant-associé* : Christophe Pereira Antunes, immobilier, immeuble Le Bihan, lot 32, Pirae, BP 111178, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 2 septembre 2016 ;

N° 16 133 C, Moarii And Sons Fisheries, société civile, au capital de 200 000 F CFP (fixe), PK 42,300, côté mer, Mataiea, 98726 Teva I Uta, *gérants-associés* : Georges Wilfred Tinitua Moarii et Maui Kevin Rautea Moarii, la pratique des activités de la mer, telles que la pêche sous toutes ses formes dans l'océan Pacifique, *date de début d'exploitation* : 4 octobre 2016 ;

N° 16 134 C, SCA Apetahi Pearls Producer, société civile d'exploitation aquacole, au capital de 100 000 F CFP (fixe), Takume, BP 1334, 98713 Papeete, *gérant-associé* : Viri Michel-Marie Yip, *associé* : Albert Tetoka, ferme perlière, *date de début d'exploitation* : 1er août 2016 ;

N° 16 135 C, SCI MDLOC, société civile immobilière, au capital de 180 000 F CFP (fixe), terre Atiio 2, BP 1239 Punavai, 98717 Punaauia, *gérant-associé* : Aurélien Paul Damien Daniel, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016 ;

N° 16 136 C, Teporifaatte, société civile immobilière, au capital de 50 000 000 F CFP (fixe), 17, place Notre-Dame, immeuble Brasserie de Tahiti, BP 597, 98713 Papeete, *gérant* : Jean-Pierre Henri Hiro Houques dit Fourcade, acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, *date de début d'exploitation* : 15 décembre 2016.

4 novembre 2016

N° 16 2552 A, Mlle Corinne Belistan, autres activités paramédicales (médecine naturelle), PK 21,700, côté montagne, route du stade Manu Ura, servitude Muna, BP 330538, 98711 Paea, *nom commercial* : Coco Belli, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2553 A, M. Mariki Joseph Flores, travaux en tous genres, route de Saint-Hilaire, quartier Tehahe, BP 6221, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 3 novembre 2016 ;

N° 16 2554 A, Mme Stéphanie Michèle Guinchard, création couture, PK 9,600, côté montagne, route du lotissement Miri 4, lot n° 416, Punaauia, BP 20015, 98713 Papeete, *nom commercial* : Marmottés, *date de début d'exploitation* : 3 novembre 2016 ;

N° 16 2555 A, Mlle Moerii Huri, coiffure sans établissement fixe, PK 35,500, côté montagne, BP 12576, 98712 Papara, *date de début d'exploitation* : 4 novembre 2016.

7 novembre 2017

N° 16 2556 A, M. John-Dick Samuela Tahiarri, travaux en tous genres, derrière la mairie de Faa'a, BP 60231, 98702 Faa'a, *nom commercial* : John Tamuta, *date de début d'exploitation* : 1er août 2016 ;

16 2557 A, Mlle Hana Aeata Vahineheiteraiatea Hinako Chicou, consultant en communication et gestion de projets, rue des Ecoles, face hôtel Mandarin, immeuble Te Hau Nui, BP 41931, 98713 Papeete, *nom commercial* : NATIV, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2558 A, Mlle Shannah Taikau Chongaud, secrétariat, PK 11,050, côté montagne, BP 174 Vairao, 98725 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 2559 A, M. Jean Raymond Vatea Farauru, serveur, travaux en tous genres, lot n° 3 de la terre Topatai n° 2 et une parcelle de la terre Teaauroa, Tautira, 98722 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Mouss..., *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2560 A, M. Larry Ramanui Garet, travaux en tous genres, importation, PK 53,400, côté montagne, quartier Sandford, Papeari, 98727 Teva I Uta, *nom commercial* : Garet Entreprise, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2561 A, M. Nelson Mamaetehau Ioane, manutentionnaire, avenue du Chef-Vairaatoa à côté des pompiers de Papeete, Vaininiore, BP 44273, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2562 A, M. Patrice Jean-Louis Julien, travaux en tous genres, PK 9,200, côté montagne, quartier Vernaudo, BP 111088, 98709 Mahina, *nom commercial* : Fenua Aménagement, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2563 A, Mme Béatrice Bertrand née Lai Foo, importation et vente de marchandises, couture, Sainte-Amélie, route du lotissement Urumaru, lot n° 14, Papeete, BP 61879, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Beb'z, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016 ;

N° 16 2564 A, M. Maurice Manin, mécanicien-réparateur d'outillages, lotissement Opaerahi, lot n° 19, Mahinarama, BP 11003, 98706 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 18 décembre 2015 ;

N° 16 2565 A, M. Laurent Patrick Marie Maury, négociant de véhicules d'occasion, passage Cardella, immeuble Angèle-Bambridge, BP 42793, 98713 Papeete, *nom commercial* : LM Trading, *date de début d'exploitation* : 4 novembre 2016 ;

N° 16 2566 A, M. Jérémie Vaihu Ani Tama, diffusion de film, route de la Mission, lotissement Victor-Vallons lot n° 10, BP 90076 Motu Uta, 98715 Papeete, *nom commercial* : Cinema Xtrem D Tahiti, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 137 C, SCI Ata, société civile immobilière, au capital de 100 000 F CFP (fixe), PK 11,500, côté montagne, quartier Pugibet, Punaauia, BP 20974, 98713 Papeete, *gérant-associé* : Thomas Alain Anthony, acquisition de biens immobiliers, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 138 C, SCI Valcam, *sigle* : VALCAM, société civile immobilière, au capital de 100 000 F CFP (fixe), rue du Général-Castelnau, résidence Vaimihi, Papeete, BP 60746, 98702 Faa'a, *gérant-associé* : Lucie Françoise Renée Dubost née Dufour, acquisition d'un bien immobilier, rue du Général-Castelnau, résidence Vaimihi, Papeete, BP 60746, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017.

8 novembre 2016

N° 16 2567 A, M. Benjamin Clément Brillouet, consultant, PK 9,600, côté montagne, route du lotissement Miri 3 lot, n° 399, BP 2448 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Enercheck, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2568 A, Mlle Cynthia Tehaapai Raruna Tching, garde-malade (sans agrément travail dans un centre de personnes avec perte d'autonomie), quartier de la Mission, route du lotissement Les Hauts des Vallons, bâtiment C, lot n° 44, BP 45119, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 8 novembre 2016 ;

N° 16 2569 A, Mme Corinne Danielle Yvette Henrich, fabrication et vente de biscuits secs, chez Snack Make Make, BP 559 Atuona, 98741 Hiva Oa, *nom commercial* : Les Délices de Coco, *date de début d'exploitation* : 1er septembre 2016 ;

N° 16 139 C, Société de Participation Adrien, société civile, au capital de 200 000 F CFP (fixe), avenue du Prince-Hinoi, 98714 Papeete, *gérant-associé* : Christian Philippe Beaumont, holding, *date de début d'exploitation* : 21 octobre 2016.

9 novembre 2016

N° 16 2570 A, M. Michel Robert Ferriere, artisanat, PK 8, côté montagne, Outumaoro, Punaauia, BP 3881, 98713 Papeete, *nom commercial* : La Palette Bois, *date de début d'exploitation* : 15 janvier 2017 ;

N° 16 2571 A, M. Roger Raimana Fuller, jardinage, route de Puurai, quartier Teissier, BP 8530, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Helios Jardin, *date de début d'exploitation* : 9 novembre 2016 ;

N° 16 2572 A, M. Iareda Arthur Germain, vente de services divers, Povai, Amanahune, BP 647 Nunue, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 17 octobre 2016 ;

N° 16 2573 A, M. Gilles Pita Tarahu, pension de famille, PK 4,300, côté mer, face RIMAP, Faa'a, BP 9285 Motu Uta, 98715 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2574 A, M. Philippe Tumuha Tihoni, négociant sur le marché, fabrication et vente de mitihue, PK 5,400, côté montagne, BP 14990, 98701 Arue, *nom commercial* : Vaipoopoo, *date de début d'exploitation* : 8 novembre 2016 ;

N° 16 2575 A, Mme Claire Florina Tanetoia Bennett née Turana, roulotte, PK 6, côté montagne, route du lotissement Teroma, lot n° 4, BP 6669, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 14 novembre 2016 ;

N° 16 2576 A, Mme Marie Paule Tahiavahinoauapou Ah-Lo née Vaeheana, négociant sur le marché, PK 22,500, route du marae Arahurahu, BP 330184, 98711 Paea, *nom commercial* : Mea Kanahau, *date de début d'exploitation* : 14 novembre 2016 ;

N° 16 2577 A, M. Ludovic Jean-Laurent Brégand, chef cuisinier à domicile, PK 13, côté montagne, Pihaena Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Boubi's Luxury Ma'a, *date de début d'exploitation* : 3 septembre 2016 ;

N° 16 311 B, SARL Hinamoe, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), 114, rue Jacques Morenhout, Papeete, BP 76 Rotoava, 98763 Fakarava, *gérantes* : Mireille Moea Chansin née Burns et Evaline Hinanui Tau née Bruns, boulangerie, négoce en alimentation générale, *date de début d'exploitation* : 1er septembre 2016, *loueur du fonds* : Freddy Tapunui Vane Burns ;

N° 16 312 B, Patrimoine Alpha, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 000 F CFP (fixe), route de la résidence Le Lotus, lot n° 65, BP 130417, 98717 Punaauia, *gérant* : Arnaud Fabrice Vetea Lerebours, conseil en placement, courtier en placement et assurance vie, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 313 B, Hotu Nui Ingénierie, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), 1, rue Puara-Cowan, immeuble Fare Ute Center, BP 44599, 98713 Papeete, *gérant* : Régis Martial Dautremont, bureau d'études, *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016 ;

N° 16 314 B, Diveasy, société à responsabilité limitée, au capital de 1 500 000 F CFP (fixe), motu Aau, hôtel Le Méridien, BP 1001, 98730 Bora Bora, *gérant* : Laurent Henri Giovanni Albert Graziana, enseignement et pratique de plongée sous-marine, travaux sous-marin, nettoyage, entretien, repêchage de matériels, *nom commercial* : Diveasy, *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016, *précédent propriétaire* : Laurent Henri Giovanni Albert Graziana ;

N° 16 315 B, Te Uira Nui Papeiha, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), 1, rue Puara-Cowan, immeuble Fare Ute Center, BP 44599, 98713 Papeete, *gérant* : Agostina Hereani Tuarihionoa, ingénierie, *nom commercial* : Satun Papeiha, *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016 ;

N° 16 316 B, Te Uira Nui Vaitapiha, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), 1, rue Puara-Cowan, immeuble Fare Ute Center, BP 44599, 98713 Papeete, *gérant* : Agostina Hereani Tuarihionoa, ingénierie, 1, rue Puara-Cowan, immeuble Fare Ute Center, BP 44599, 98713 Papeete, *nom commercial* : Satun Vaitapiha, *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016 ;

N° 16 317 B, BDL, société à responsabilité limitée, au capital de 150 000 F CFP (fixe), cours de l'Union-Sacrée, Papeete, BP 61612, 98702 Faa'a, *gérants* : Christelle Taui Titaua Barff, Tiare Marlène Puarii Leverd et Tuanua Karl Gilles Degage, l'achat, l'importation, la vente de marchandises de toute nature et de toute provenance, *date de début d'exploitation* : 25 octobre 2016 ;

N° 16 140 C, Hiva Queen Financemen, société civile, au capital de 100 000 F CFP (fixe), 91, avenue Georges-Clémenceau, BP 44156, 98713 Papeete, *gérant-associé* : Nicolas Laugeon, acquisition, propriété et gestion de titres de participation dans le capital de la société dénommée Hiva Queen ainsi que le financement du programme d'investissement de ladite société dans le cadre des dispositions d'incitation fiscale à l'investissement telles qu'elles résultent du code des impôts de la Polynésie française ; la réalisation d'opérations de trésorerie avec ladite société, directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc., *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016.

10 novembre 2016

N° 16 2578 A, Mme Ketsia Poehere Ah-Min née Albert, s'occupe de la gestion d'une buvette au niveau de la vente et des tâches administratives, PK 53,800, côté montagne, Papeari, BP 13865, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 10 novembre 2016 ;

N° 16 2579 A, M. Roland Bopp, marketing touristique, location saisonnière, apporteur d'affaire, PK 6,500, côté mer, servitude Tauvaa, n° 14; lot n° 3, BP 63153, 98702 Faa'a, *nom commercial* : South Pacific Awaits, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2580 A, M. Joseph Chongaud, construction de maisons individuelles, route direction Tiva, Haamene, 98733 Tahaa, *nom commercial* : Chongaud Ets, *date de début d'exploitation* : 25 octobre 2016 ;

N° 16 2581 A, Mme Tatiana Yzquierdo née Colaquy, organisatrice d'événementiel, PK 9,600, côté montagne, route du lotissement Te Tavake, lot n° 18, BP 381250, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Pacific Circus Production, *date de début d'exploitation* : 9 novembre 2016 ;

N° 16 2582 A, Mlle Maguy Vaiata Holman, roulotte, vallée de Tipaerui, servitude Delano Michel, lot n° 9, 98714 Papeete, *nom commercial* : The Family, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2583 A, Mme Yolanda Matatini Hauariki née Labaste, entretien de locaux, couture, fleuriste, PK 23,384, côté montagne, BP 80165 Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2584 A, M. Vincent Romain Marolleau, consultant en archéologie, PK 24,500, côté montagne, Paea, BP 11697, 98709 Mahina, *nom commercial* : Puaenana Archéologie, *date de début d'exploitation* : 9 novembre 2016 ;

N° 16 2585 A, M. Manea Pierre-Morgon Mazet, consultant, route de la résidence Le Carlton Hills, lot n° B303, BP 8505, 98702 Faa'a, *nom commercial* : MZT Services, *date de début d'exploitation* : 9 novembre 2016 ;

N° 16 2586 A, M. Richard Hitirere Richmond, travaux en tous genres, 53, avenue Georges-Clémenceau, quartier Mamao, immeuble Dauphin, appartement n° 1, Papeete, BP 52843, 98716 Pirae, *nom commercial* : Entreprise Ariihiti, *date de début d'exploitation* : 9 novembre 2016 ;

N° 16 2587 A, Mlle Mélanie Stengel, massage, coiffure, soins et beauté du corps, route de Saint-Hilaire, quartier Bordes, Faa'a, BP 330210, 98711 Paea, *nom commercial* : V&M Création, *date de début d'exploitation* : 9 novembre 2016 ;

N° 16 2588 A, Mlle Sriphrai Sukbut, roulotte, route du lotissement Aute 1, Pirae, BP 1357, 98713 Papeete, *nom commercial* : Chokh Di, *date de début d'exploitation* : 9 novembre 2016 ;

N° 16 2589 A, M. Jean-Marie Heirani Teiti, fabricant de bijoux, artisanat, PK 15, vallée de Faaripo, Papenoo, BP 3325, 98713 Papeete, *nom commercial* : Maritha Pearls, *date de début d'exploitation* : 14 novembre 2016 ;

N° 16 2590 A, Mme Korikorikuria Claire Teroro Teura Tauaroa née Faretahua, auxiliaire de vie, PK 16, côté montagne, servitude Teave 9, BP 381172, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er août 2016 ;

N° 16 141 C, SCP LCPS, société civile de participation, au capital de 200 000 F CFP (fixe), Centre Vaima, 3e étage, BP 42841, 98713 Papeete, *gérant-associé* : Ingénierie financière et fiscale Polynésie française (SASH) représenté

par M. Alexandre Laurent, réalisation d'apports sous forme de participation, Centre Vaima, 3e étage, BP 42841, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 20 octobre 2016.

14 novembre 2016

N° 16 2591 A, Mlle Emilie Bosson, hôtesse d'accueil, serveuse, nounou, PK 7,500, côté montagne, route de la résidence Mahana Haut, appartement n° 17, BP 3363 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2592 A, M. Manuarii Ronald Ateo, mécanique auto, PK 39,500, côté montagne, route de la Carrière, quartier Aromaiterai, BP 12459, 98712 Papara, *nom commercial* : KML, *date de début d'exploitation* : 14 novembre 2016 ;

N° 16 2593 A, M. Antoine Rainui Tekohuotiu Bremond, travaux en tous genres, PK 10,500, plateau Papahora, lot n° 6, 98709 Mahina, *nom commercial* : Entreprise Tekohuotiu, *date de début d'exploitation* : 11 novembre 2016 ;

N° 16 2594 A, Mme Hana Rollais née Ching Kon Lin, snack de quartier, PK 4,500, côté montagne, Toahotu, 98724 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Snack Nounou, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2595 A, Mlle Ghislaine Escrinhuela, services à la personne, route de la vallée de Tipaerui, servitude Henri Poroi, lot n° 19, BP 2407, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 2596 A, M. Germain Faehau, travaux en tous genres, PK 10,500, côté montagne, servitude Orohiti 2, quartier Robert Maraetefau, 98718 Punaauia, *nom commercial* : Entreprise Lucas TG, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2597 A, M. Gwénaél Moana Bernard Le Pape, pâtisserie commune, route du lotissement Puurai, lot n° 28, 98704 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2598 A, M. Manué Richard Oopa, location de véhicules, terre Teniutaue, lot de ville n° 1, BP 716 Fare, 98731 Huahine, *date de début d'exploitation* : 10 novembre 2016 ;

N° 16 2599 A, M. Ari Moïse Otare, construction de maison individuelle, PK 33,650, côté mer, Mahaena, BP 47 Rautini, 98761 Arutua, *nom commercial* : Entreprise Terava Moïse, *date de début d'exploitation* : 28 novembre 2016 ;

N° 16 2600 A, Mme Tufaana Julie Mahagateira née Taimana, assistante pour centre de personnes âgées, PK 11,900, côté montagne, Pueu, 98721 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 18 octobre 2016 ;

N° 16 2601 A, Mme Mélodie Uraore Vaoheilala née Taumihau, fabrication de bijoux, PK 8,700, côté montagne, quartier Taputuarai, BP 130003 Moana Nui, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Mel Creation, *date de début d'exploitation* : 10 novembre 2016 ;

N° 16 2602 A, M. Enrik Tehaurono Utia, plomberie, lotissement Auehi, lot n° 25, BP 76 Tautira, 98722 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Utia PSG, *date de début d'exploitation* : 14 novembre 2016 ;

N° 16 318 B, 4 Events Pacific, société à responsabilité limitée, au capital de 2 000 000 F CFP (fixe), lotissement Fortune, lot B, Punavai montagne, Punaauia, BP 14554, 98701 Arue, *gérant* : Jérôme Thierry Guillaume Loisel, organisation de salons professionnels, congrès, conférences, formations, foires, événements sportifs ou culturels ;

communication événementielle, marketing, publicité, *date de début d'exploitation* : 1er avril 2016, *précédent exploitant* : Jérôme Thierry Guillaume Loisel ;

N° 16 319 B, Boutique Access, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), rue Edouard-Ahne, lot 1, BP 40570, 98713 Papeete, *gérant* : Hélène Lao, l'importation et la vente de maroquinerie, chaussures, prêt-à-porter, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 320 B, EURL MV, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 100 000 F CFP (fixe), PK 17,200, côté mer, servitude Bambridge, BP 1834, 98717 Punaauia centre, *gérant* : Mitiana Laiza Désirée Tevahinemoemœa Vahirua née Bodin, véhicule de restauration, *date de début d'exploitation* : 10 novembre 2016.

15 novembre 2016

N° 16 2603 A, M. Marc Roger Vincent Fabresse, loueur en main-d'œuvre, consultant, PK 12,500, route du lotissement Nordhoff, Punaauia, BP 44363, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2604 A, Mlle Yvonne Haapa, construction de maison individuelle, quartier Apooiti, BP 2212, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2605 A, Mme Miwa Henry née Hiramatsu, transformation de fruits, lotissement Vaitie, Paepaenui, lot n° 40, BP 479, 98741 Hiva Oa, *nom commercial* : L'Atelier Gourmand de Paepaenui, *date de début d'exploitation* : 1er juin 2016 ;

N° 16 2606 A, M. Georges Antoine Molto, vente de services divers, PK 2,300, côté montagne, quartier Tahina, BP 1143, 98735 Uturoa, *nom commercial* : MGA, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2607 A, M. Jean-Christophe Moanatini Tai, travaux en tous genres, PK 10,500, côté montagne, route de la servitude Teporifaate, BP 381159, 98717 Punaauia, *nom commercial* : JC & C Services, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2608 A, Mme Véhia Marianne Roura Tautu née Tauraatua, aide pâtissière, PK 12,500, côté mer, BP 98 Vairao, 98725 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 14 novembre 2016 ;

N° 16 2609 A, Mlle Giméla Timera Tavanae-Teururai, artisan, fleuriste, PK 7,800, côté montagne, servitude Damas, Pueu, BP 14769, 98701 Arue, *date de début d'exploitation* : 31 octobre 2016 ;

N° 16 2610 A, Mlle Marialva Tetua Tearai, firifiri, vente de services divers, PK 14,400, côté montagne, quartier Faaroa, baie de Faaroa, 98735 Taputapuata, *nom commercial* : Tearai, *date de début d'exploitation* : 3 novembre 2016 ;

N° 16 2611 A, M. Roberto Kanake Temarohoa, travaux en tous genres, jardinier, quartier terrain volley 1, Irivai, Avera, Taputapuata, BP 692, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016 ;

N° 16 2612 A, Mlle Béatrice Vaetini Tepootu Tevapuahu-Cantois, pension de famille, Omoa, BP 1, 98740 Fatu Hiva, *nom commercial* : Chez Lionel, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016.

16 novembre 2016

N° 16 2613 A, M. Alain Bernard Emile Blanchemanche, travaux en tous genres, route de Saint-Hilaire, Faa'a, BP 41187, 98713 Papeete, *nom commercial* : La Bricole, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 16 2614 A, Mme Régine Thérèse Baechler née Castelli, vendeuse (loueur en main-d'œuvre), angle Commandant-Chessé et avenue du Chef-Vairaatoa, quartier Faariipiti, immeuble Vairaatoa Nui, lot n° 38, appartement n° 306, BP 43634, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016 ;

N° 16 2615 A, M. Jonathan Michel Cuneo, transformation de produits agricoles, route de la Cité Jay, lot n° 26, BP 140810, 98701 Arue, *nom commercial* : Ferme de Tipapa, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 16 2616 A, M. Christophe Sylvain Demalzy, coiffeur itinérant, route de Pamatai face école primaire, BP 62925, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Chris Coiffure, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 16 2617 A, M. Jeannot Faara, travaux en tous genres, PK 6,200, côté montagne, quartier Laughlin, BP 6761, 98702 Faa'a, *nom commercial* : JFC, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 16 2618 A, M. Freddy Laud, négociant, avenue Pomare-V, Taunua, Faariipiti, Papeete, BP 50910, 98716 Pirae, *nom commercial* : Freddy Laud Import/Export, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2619 A, Mlle Ranitea Tahiapimetohetia Louise Ly, roulotte, route de la Chaumière près de la Chaumière, à droite quartier Pamatai, Faa'a, BP 5118, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 1er février 2017 ;

N° 16 2620 A, Mlle Hereiti Sandra Malateste, travaux en tous genres et autres services, lotissement Orova, lot n° 20, Maharepa, Paopao, Moorea, BP 130261, 98717 Punaauia, *nom commercial* : HM Services, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 16 2621 A, Mme Carole Francine Michèle Schwaentzel née Nobleaux, fabricant de bijoux, artisanat, rue des Remparts, immeuble Failloux, lot n° 91, BP 9435 FS Prairial, Motu Uta, 98715 Papeete, *nom commercial* : Perle Danne, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 16 2622 A, M. Frank Eric Teva Rasclas, entrepreneur de plongée sous-marine, PK 8, côté montagne, route Nina-Peata, BP 130126, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Maruaruki Plongée, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2623 A, Mme Anne Lau née Thibeaux, couture et tricotage, route du lotissement Vetea, lot n° 8, BP 50818, 98716 Pirae, *nom commercial* : Nira Tahiti Créations, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 16 2624 A, M. Taniera Taiari Volmar Tuue, préparation vente de plats préparés, Faanui, 98730 Bora Bora, *nom commercial* : Chez Tehamana, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2625 A, M. Germain Vahine, jardinage, négociant sur le marché, plongeur, rue Paul-Bernière, servitude Bernière, BP 5843, 98716 Pirae, *nom commercial* : Canotec, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 321 B, Boulangerie Vaiarii Nui, société à responsabilité limitée, au capital de 100-000 F CFP (fixe), PK 52,500, côté mer, Papeari, BP 7184 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *gérant* : Jérémy Elwin Chung Sao, boulangerie, *nom commercial* : Boulangerie Papeari, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016 ;

N° 16 322 B, Tahiti Detox Center, société à responsabilité limitée, au capital de 200 000 F CFP (fixe), PK 18,800, côté montagne, Paea, BP 381489 Tamanu, 98717 Punaauia,

gérant : Miluska Marilyn Teauarii Frogier, institut de beauté et de bien-être, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016.

17 novembre 2016

N° 16 2626 A, M. Matana Viriamu Bea, négociant sur le marché, Area, Ahurei, 98751 Rapa, *nom commercial* : Matahina, *date de début d'exploitation* : 9 janvier 2017 ;

N° 16 2627 A, Mlle Celine Dany Bugnon, secrétaire réceptionniste, quartier Natua, Avatoru, BP 202, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016 ;

N° 16 2628 A, Mlle Marilène Toapere Bunkley, loueur en main-d'œuvre, terre Hinarepe, spot de surf Avatoru, BP 1, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016 ;

N° 16 2629 A, M. Raihau Graffe, importation et vente de vêtements, PK 21, côté mer, BP 10806, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016 ;

N° 16 2630 A, Mlle Hinatea Diane Teriitaumihau, loueur en main-d'œuvre, quartier de la Mission, route du lotissement Les Hauts des Vallons, lot n° 32, Papeete, BP 62712, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Deane, *date de début d'exploitation* : 17 novembre 2016 ;

N° 16 2631 A, M. Julian Tehina Villant, entretien de jardins, route Les Hauts de Outumaoro, logement n° 25, Punaauia, BP 43972, 98713 Papeete, *nom commercial* : Julian's Garden, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016 ;

N° 16 2632 A, M. Tetahio Joël Gustave Vincent, loueur en main-d'œuvre, Avatoru, BP 45, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er octobre 2016 ;

N° 16 323 B, JYRM EURL, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 200 000 F CFP (fixe), PK 12, côté mer, 1E après le pont, Punaauia, BP 21412, 98713 Papeete, *gérant* : Tania Titaina Corina Lehartel, importation et vente de produits divers sur le territoire, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016.

18 novembre 2016

N° 16 2633 A, M. Teaike Venance Ah-Scha, travaux en tous genres, PK 10,800, côté montagne, quartier Matatia, Punaauia, BP 4173, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016 ;

N° 16 2634 A, Mlle Timeri Sylvana Ah-Yun, couture, quartier Tepua, terre Atitautu, BP 966, 98735 Uturoa, *nom commercial* : TIM, *date de début d'exploitation* : 10 novembre 2016 ;

N° 16 2635 A, M. Guillaume Marani Alvado, sous-traitance en bijouterie, jardinage, route du lotissement Pamatai Hills, lot n° 133 A, Faa'a, BP 381878, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 17 novembre 2016 ;

N° 16 2636 A, M. Livio André César Borriini-Famin née Borriini, traiteur, import, export, prestations de services auprès des professionnels du tourisme, lotissement Vaipipiha, lot n° 23, Baie de Cook, BP 3637 Temae, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Miam Yang, *date de début d'exploitation* : 17 novembre 2016 ;

N° 16 2637 A, Mlle Marie-Noëlle Vanina Clévia Narii Ehu, importation et vente de vêtements et autres, PK 39,200, côté montagne, route de la Carrière, BP 120362, 98712 Papara, *nom commercial* : Temarama ETS, *date de début d'exploitation* : 17 novembre 2016 ;

N° 16 2638 A, M. Joseph Vakauhi Hikutini, travaux en tous genres, PK 24,100, côté montagne, poste restante Tiarei, 98708 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016 ;

N° 16 2639 A, M. Teriipaia Teia Adrien Iputoa, travaux en tous genres, PK 11, côté montagne, Cli Amoe, bâtiment B9, Mahina, BP 8042, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Teriipaia, *date de début d'exploitation* : 6 décembre 2016 ;

N° 16 2640 A, Mlle Ihi Henriette Napuauhi, négoce en tous genres, PK 10, côté mer, BP 11575, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 17 novembre 2016 ;

N° 16 2641 A, M. Ignace Paeahi, travaux en tous genres, PK 10,600, côté montagne, Vairao, 98725 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016 ;

N° 16 2642 A, M. Marcel Tauateruatu, travaux en tous genres, route du lotissement Oremu, logement n° 702, Faa'a, BP 9444 Motu Uta, 98715 Papeete, *nom commercial* : Polynésien Travaux, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016 ;

N° 16 2643 A, M. Jérémy Teaha, étalagiste, PK 44,900, côté montagne, BP 15032 Mataiea, 98726 Teva i Uta, *date de début d'exploitation* : 18 novembre 2016 ;

N° 16 2644 A, Mme Sophie Raitiarii Cadousteau née Tramier, négociant, PK 30,200, côté montagne, BP 120289, 98712 Papara, *nom commercial* : E'A Lifestyle, *date de début d'exploitation* : 14 novembre 2016 ;

N° 16 324 B, Marquises Rock Construction, *sigle* : MRC, société à responsabilité limitée, au capital de 200 000 F CFP (fixe), vallée de Tahauku, 98741 Hiva Oa, *gérants* : Jean-François Emile Gilles Rauzy et Guy Edmond Roger Gilles Rauzy, l'entreprise générale de bâtiments et de tous travaux publics ou privés, l'édification de tous bâtiments et ouvrages, *date de début d'exploitation* : 2 novembre 2016 ;

N° 16 142 C, Keareva, société civile, au capital de 200 000 F CFP (fixe), PK 9,200, côté montagne, quartier Vahine, BP 111688, 98709 Mahina, *gérants-associés* : Mickaël Teiki Antoine Vahine et Marereva Gaëlle Vahine née Martial, l'acquisition, la mise en valeur, la prise à bail, la gestion, la location en totalité ou en partie et l'administration de tous biens et droits immobiliers notamment dans le cadre des dispositions du code général des impôts métropolitain, *date de début d'exploitation* : 18 novembre 2016.

21 novembre 2016

N° 16 2645 A, M. Léon Devon, négoce de matériaux de construction, PK 36, côté montagne, Papara, BP 230, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 30 septembre 2016 ;

N° 16 2646 A, M. Jeryh Davis Robert Bosc, travaux en tous genres, PK 6,500, côté montagne, route de Punnui, Toahotu, BP 2265, 98713 Papeete, *nom commercial* : Ent Matakiteragi, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2647 A, M. Matahi Franck Chung Shing, fabrication et vente de ukulele, PK 3,800, côté montagne, BP 61264, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Ora Ukulele, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2648 A, M. Ramon James Hirohiti Jourdain, entretien et réparation de bateaux, quartier Pamatai, route du lotissement Manini, lot n° 32, BP 8274, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 18 novembre 2016 ;

N° 16 2649 A, Mlle Amandina Fanny Manns, photographe, PK 39, côté mer, BP 12506, 98712 Papara, *nom commercial* : Spikyshots, *date de début d'exploitation* : 18 novembre 2016 ;

N° 16 2650 A, M. Mickael René Faatu Tehuiotoa, travaux en tous genres, PK 6,900, côté montagne, Pueu, 98721 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016 ;

N° 16 2651 A, M. Norman Tevai Tevaa, travaux en tous genres, PK 6,900, côté montagne, Pueu, 98721 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016 ;

N° 16 2652 A, Mlle Vainui Tuhiri, travaux de terrassement, terre Tauratea 2, lot n° 1, BP 120776, 98712 Papara, *nom commercial* : Vaiarii Terrassement, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 325 B, HRT, société à responsabilité limitée, au capital de 200 000 F CFP (fixe), PK 27,200, côté montagne, Paea, BP 21445, 98713 Papeete, *gérant* : Etera Jean-Claude Hoffmann, restaurant, plats à emporter, *date de début d'exploitation* : 7 janvier 2016 ;

N° 16 326 B, EURL Polysac, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 50 000 F CFP (fixe), PK 4, côté montagne, route de Nuutania, Faa'a, BP 1469, 98713 Papeete, *gérant* : Pascal Tamatoa Jean Tournier, l'importation, la fabrication et la vente d'emballage et de divers articles en matières plastiques, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017.

22 novembre 2016

N° 16 2653 A, Mme Nadia Jacqueline Solange Girault née Besnard, auxiliaire de vie pour un foyer, route du lotissement Miri 3, lot n° 184, Punaauia, BP 40464, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 22 novembre 2016 ;

N° 16 2654 A, M. Arnaud Gérard Francky Cuvillier, activités de soutien aux entreprises, 9, rue Paul-Gauguin, 2e étage, local n° 24, BP 40164, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016 ;

N° 16 2655 A, M. Steewen Tama Ave Haatani, vente de produits fabriqués localement, village de Anapoto, 98752 Rimatara, *date de début d'exploitation* : 14 novembre 2016 ;

N° 16 2656 A, Mlle Yuna Katell Marie Meloche, travaux de secrétariat, rue Frédéric-Gadiot, lot Hollande, Pirae, BP 2517 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2657 A, M. Alvest Mataihau Tefaatau, location saisonnière, route des Ananas, quartier Tauhiro, Paopao, Moorea, BP 51309, 98716 Pirae, *nom commercial* : Chalet Mataihau, *date de début d'exploitation* : 1er juillet 2016 ;

N° 16 143 C, Société civile immobilière Atimau, société civile immobilière, au capital de 100 000 F CFP (fixe), PK 52,500, côté mer, Papeari, BP 7184 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *gérant-associé* : Jérémy Elwin Chung Sao, propriété et gestion de son patrimoine immobilier, *date de début d'exploitation* : 22 novembre 2016 ;

N° 16 144 C, Nemo Tahiti, société civile immobilière, au capital de 100 000 F CFP (fixe), place Notre-Dame, immeuble Hérault, BP 44727, 98713 Papeete, *gérants-associés* : Ludovic William Renaud et Charlotte Céline Renaud née Ribera, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016.

23 novembre 2016

N° 16 2658 A, M. Pierre Jean Baldet, ingénierie, études techniques, route de l'Uranie, résidence Tamatea, appartement n° 503, Papeete, BP 13027, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Polynesia House Project, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2659 A, M. Eugène Terii Ie, chauffeur routier, quartier Nouveau, Mamao, 98714 Papeete, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 2660 A, M. Christopher Teriitaua Jean, travaux en tous genres, PK 6,300, côté mer, Toahotu, BP 3145, 98713 Papeete, *nom commercial* : C.Jean, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 2661 A, Mme Julienne Teave née Patii, pompes funèbres, route de la pointe des Pêcheurs, BP 1258 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 22 novembre 2016 ;

N° 16 2662 A, M. Pauro Turoa Charles Tehiva, travaux de construction, PK 9,400, côté mer, après le supermarché Marina, BP 130285, 98717 Punaauia, *date de début d'exploitation* : 22 novembre 2016 ;

N° 16 2663 A, Mlle Rautini Nui Tehurita, coiffure sans établissement fixe, PK 23, côté mer, Tiarei, 98708 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 22 novembre 2016 ;

N° 16 2664 A, M. Tutehau Claude Teriipaia, négociant sur le marché, PK 17, côté montagne, quartier Wolher, 1re à droite, Punaauia, BP 62320, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Ma'a Hotu Rau, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 327 B, LS Vaiarii Nui, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), PK 52,500, côté mer, Papeari, BP 7184 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *gérant* : Jérémy Elwin Chung Sao, négoce, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 145 C, Carlos T1, société civile immobilière, au capital de 100 000 F CFP (fixe), lotissement Lotus, lot 161, 98718 Punaauia, *gérant-associé* : Alexandrine Clemencet, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 146 C, Carlos T2, société civile immobilière, au capital de 100 000 F CFP (fixe), lotissement Lotus, lot 161, 98718 Punaauia, *gérant-associé* : Alexandrine Clemencet, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 147 C, Vaiteora II, société civile, au capital de 100 000 F CFP (fixe), terre Tomoteairi, Avatoru, 98776 Rangiroa, *gérant-associé* : Lucie Marie Geneviève Myrope Conil, achat, prise à bail ou location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, *date de début d'exploitation* : 7 novembre 2016.

24 novembre 2016

N° 16 2665 A, Mlle Pihina Weena Williams, nettoyage et entretien intérieur et extérieur, boulevard d'Alsace, immeuble Papeava Iti, BP 43724, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2666 A, Mme Irma Teuukohu Teariki née Panau, domestique, PK 34,600, côté mer, Papara, BP 5902, 98716 Pirae, *nom commercial* : Teariki Panau Services, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2667 A, M. Nui Moïse Avaemai, charpentier, rénovation, PK 5,500, côté montagne, route de Saint-Hilaire, BP 62163, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Moïse Entreprise, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2668 A, M. David Daniel Lucien Burkhard, chauffeur poids-lourd, cariste et grutier, route de Saint-Hilaire, quartier Barff, BP 61907, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 2669 A, Mlle Heinui Eva Mélanie Durand, création et développement de site, pic Vert, résidence Les Mamaia, lot n° 72, BP 20435, 98713 Papeete, *nom commercial* : Gravity Créative, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 2670 A, M. Lionel Elie Alain Jullien, ajusteur et chaudronnier aéronautique, travaux en tous genres, frigoriste, import-export et négociant, PK 7,900, côté montagne, route de la résidence Turoa, bâtiment A, appartement n° 21, Punaauia, BP 90069 Motu Uta, 98715 Papeete, *nom commercial* : Jul Services, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 2671 A, M. Trevor Reva Orth, plongée à objet écotouristique, PK 19,666, côté mer, Atiha, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Moorea Ocean Adventures, *date de début d'exploitation* : 20 novembre 2016 ;

N° 16 2672 A, M. Jean-Marc Heifara Christian Rivière, travaux en tous genres, jardinier, PK 15,500, côté mer, BP 380640, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Rivière Heifara Entreprise, *date de début d'exploitation* : 24 novembre 2016 ;

N° 16 2673 A, M. Clément Taiava Tarahu, travaux en tous genres, entretien et réparation de véhicules automobiles légers, PK 4,500, côté mer, quartier Ganivet, 98704 Faa'a, *nom commercial* : Taiava Services, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 2674 A, Mlle Dona Tauraa, production et vente de denrée d'origine végétale, PK 6,500, route de Piafau, route de Teroma, quartier Laughlin, BP 60845, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 2675 A, M. Tamatoa Michaël Tapa, travaux du bâtiment, PK 9,600, côté montagne, BP 242 Vairao, 98725 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'exploitation* : 28 novembre 2016 ;

N° 16 2676 A, M. Yaguil Israël Weingarten, importation et vente d'accessoires auto, PK 32, côté montagne, Papara, BP 2780 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Autowiz, *date de début d'exploitation* : 23 novembre 2016 ;

N° 16 328 B, Aquasearch Polynésie SARL, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), lotissement Te Maru Ata, lot 65, Punaauia, BP 21215, 98713 Papeete, *gérants* : Florent Stéphane Bizard et Virginie Scanga, recherche scientifique en milieu aquatique, études d'impact, vulgarisation scientifique, productions de photos et vidéos, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 329 B, Arts du Bâtiment, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), PK 37,500, côté montagne, BP 12950, 98712 Papara, *gérants* : Cédric Saint-Pierre et Lionel Kergoat, bâtiments, tous corps d'état, *nom commercial* : Arts du Bâtiment, *date de début d'exploitation* : 16 novembre 2016 ;

N° 16 148 C, Office notarial Dubouch, Guichenu, Mou-Hing, société civile professionnelle, au capital de 1 000 000 F CFP (fixe), 11, rue du Docteur-Cassiau, BP 555, 98713 Papeete, *gérant-associé* : Dominique Jacqueline Guichenu née Dubouch, *gérants-associés* : Adrien Gabriel Ariitu Jacques Guichenu et Taiana Myriam Heiata Mou-Hing, profession de notaire, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016.

25 novembre 2016

N° 16 2677 A, M. Mickaël Lecoutre, plombier, PK 8,900, côté montagne, à côté de la gendarmerie Taharaa, immeuble

O'Viri Iti, lot n° 5, Mahina, BP 4117, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 15 octobre 2016 ;

N° 16 2678 A, Mlle Heiata Inès Odette Aka, maison de production audiovisuelle, artisan, route du lotissement Puurai, lot n° 55, Faa'a, BP 1087, 98713 Papeete, *nom commercial* : Ke'a Concepts & Productions, *date de début d'exploitation* : 24 novembre 2016 ;

N° 16 2679 A, M. Sylvain Roland Christian Brogniart, conception et création de jardins et paysages, PK 8,500, côté montagne, Motel Albert, Paopao, BP 27 Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'exploitation* : 22 novembre 2016 ;

N° 16 2680 A, M. Alain Diter, consultant, angle de la rue des Remparts et Nansouty, immeuble Te Papeava, BP 2392, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2681 A, Mlle Matarau Eugénie Ebb-Tave, magasin d'alimentation générale, Motutapu, Raraka, section Kauehi, 98763 Fakarava, *nom commercial* : Vaihinano, *date de début d'exploitation* : 5 janvier 2017 ;

N° 16 2682 A, Mme Sabrina Laurence Aliette Bessaa née Le Bars, consultant, route du lotissement Taapuna, lot n° 55, BP 130055, 98717 Punaauia, *nom commercial* : SB Conseil, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2683 A, M. Manarii Etienne Lenoir, travaux en tous genres, bûcheron, jardinier, PK 27,800, côté montagne, Ahutia I, lotissement Vaipuarii, lot n° 7, 98711 Paea, *date de début d'exploitation* : 24 novembre 2016 ;

N° 16 2684 A, M. Jean-Pierre Heiata Maraiauria, travaux en tous genres, PK 2,500, côté montagne, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Alou Entreprise, *date de début d'exploitation* : 28 novembre 2016 ;

N° 16 2685 A, Mlle Teehu Maud Maufene, prestataire de service, à côté de l'église protestante Tiputa, BP 43, 98776 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 2686 A, M. Boniface Michel Mouche, importation et vente de tapis d'Orient, route de la résidence Tevahe, appartement n° 11, 98716 Pirae, *date de début d'exploitation* : 24 novembre 2016 ;

N° 16 2687 A, M. Heimoana Paheo, loueur en main-d'œuvre, route de la résidence Punavai Nui, lot n° 47, Punaauia, BP 43446, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 24 novembre 2016 ;

N° 16 2688 A, Mlle Marguerite Vehia Teiva, loueur de main-d'œuvre, à côté de Tehina Didier, village Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2689 A, Mme Gina Ragitake Tetaahi, artisanat, bijouterie de luxe, route du lotissement Hamuta, lot n° 43, Pirae, BP 140093, 98701 Arue, *nom commercial* : Heionovai Pearl, *date de début d'exploitation* : 24 novembre 2016 ;

N° 16 2690 A, M. Roni Tuue, roulotte, route du lotissement Oremu, lot n° 659, BP 60772, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Roulotte Chez Roni, *date de début d'exploitation* : 4 janvier 2017 ;

N° 16 2691 A, M. Ronald Teraipoura Van-Bastolaer, mécanicien réparateur, PK 8,900, côté mer, Afareaitu, BP 4013 Vaiare, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Paira Auto Moorea, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 330 B, Maohi Culture, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 100 000 F CFP (fixe), hall de l'aéroport, BP 1436 Uturoa, 98735 Uturoa, *gérant* : Cathy Tautiare Ho, l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de curios, de tabacs, de presse, de confiserie, d'alcool à emporter, de produits cosmétiques locaux, de bijoux fantaisie, produits de la perle et nacres, et plus généralement articles et objet de décorations, objets d'art et artisanaux. Toutes opérations commerciales d'animation et de promotion desdits produits, *date de début d'exploitation* : 21 novembre 2016 ;

N° 16 331 B, Station Total Papara Vaipahu Nui, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital 100 000 F CFP (fixe), PK 34,400, côté montagne, Vaipahu, Papara, BP 21294, 98713 Papeete, *gérant* : Nikita Ruta Chaine, distributeur de carburant, négoce, entretien automobile, *date de début d'exploitation* : 9 octobre 2016, loueur du fonds total Polynésie ;

N° 16 332 B, SARL Virtuality Game Moove 7, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F CFP (fixe), PK 9,600, côté montagne, lotissement Miri 6, Punaauia, BP 41268, 98713 Papeete, *gérant* : Samir Abdelkader Zahour, restauration avec aire de jeux indoor, *nom commercial* : Food Game 7 D, *date de début d'exploitation* : 14 décembre 2016 ;

N° 16 149 C, ZR Atima lot n° 11, société civile immobilière, au capital de 100 000 F CFP (fixe), résidence Le Lagon Bleu, appartement C46, Patutoa, BP 20805, 98713 Papeete, *gérant-associé* : Dominique Claude René Fougereuse, l'acquisition, la construction et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles, *date de début d'exploitation* : 25 novembre 2016 ;

N° 16 150 C, APU Hale, société civile, au capital de 200 000 F CFP (fixe), PK 35, Est côté montagne, Niua, 98734 Tahaa, *gérant-associé* : Maui Christopher Postma, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017.

28 novembre 2016

N° 16 2692 A, M. Rehia James Ariihohoa, mécanicien, PK 32,800, côté montagne, Fetuna, Tumaraa, 98735 Tumaraa, *date de début d'exploitation* : 18 novembre 2016 ;

N° 16 2693 A, Mlle Dominique Célestine Tahanui Kimitete, esthéticienne itinérante, chemin vicinal de Tipaerui, quartier Juventin, BP 20200, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2694 A, M. Iona Richano Lo-Shing, entretien et nettoyage de locaux, jardinage, PK 12,500, côté montagne, route de la vallée Ahonu, BP 11654, 98709 Mahina, *date de début d'exploitation* : 25 novembre 2016 ;

N° 16 2695 A, Mme Julia Manuura Tahu veuve Teroatea, employée de maison, PK 2,800, côté mer, Avera, Taputapuata, BP 627, 98735 Uturoa, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 2696 A, M. Motahi Eric Bob Tau, travaux de construction, de rénovation et de finition, PK 21, côté montagne, BP 10894, 98711 Paea, *nom commercial* : Teana, *date de début d'exploitation* : 28 novembre 2016 ;

N° 16 2697 A, M. Henri Tiataipi Teikitutoua, travaux en tous genres, Atuona, 98741 Hiva Oa, *nom commercial* : Entreprise Teikitutoua, *date de début d'exploitation* : 3 décembre 2016 ;

N° 16 2698 A, Mlle Félicia Teriitaohia, vendeuse, PK 6,500, côté montagne, route de Puunui, Toahotu, BP 2265, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 20 décembre 2016 ;

N° 16 2699 A, Mme Marguerite Temaiana née Tetuaiteroi, glace rouge, négociant forain, Parea village, BP 537 Fare, 98731 Huahine, *date de début d'exploitation* : 9 décembre 2016 ;

N° 16 2700 A, M. Aremiti Milton Vaiho, vente de services divers, Anau, BP 1090 Anau, 98730 Bora Bora, *date de début d'exploitation* : 1er novembre 2016 ;

N° 16 333 B, Hinarapa Tahiti, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 500 000 F CFP (fixe), route du lotissement Sage, B3 47, BP 3212, 98717 Punaauia centre, *gérant* : Sylvaine Davaud, commerce de gros, export de bijoux, perles et nacres, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016.

29 novembre 2016

N° 16 2701 A, M. Rachid Teva Achille, négociant d'alimentation générale, Tearavero, Kauehi, BP 2453, 98713 Papeete, *nom commercial* : Magasin Achille, *date de début d'exploitation* : 28 novembre 2016 ;

N° 16 2702 A, M. Arenui Alexander Steven Frogier, serveur, loueur en main-d'œuvre, route Les Hauts de Matatia, lot n° 4, Punaauia, BP 43672, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 28 novembre 2016 ;

N° 16 2703 A, M. Fabien Tehauvui Kokauani, travaux en tous genres, motu de Temae, Teavaro, BP 352 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Thehotu Entreprise, *date de début d'exploitation* : 2 janvier 2017 ;

N° 16 2704 A, Mme Jacqueline Dolorès Maeva Lambert, création et vente de cosmétique à base de monoï de Tahiti, artisan, PK 9,600, côté montagne, route du lotissement Miri, lot n° 59, BP 381789, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Revahiti, *date de début d'exploitation* : 5 décembre 2016 ;

N° 16 2705 A, M. Tunui Tagihia Tetoka, travaux d'étanchéité, jardinier, route de Sainte-Amélie, quartier Dupont, lot n° 4, BP 20630, 98713 Papeete, *date de début d'exploitation* : 4 janvier 2017 ;

N° 16 2706 A, M. Achille Teufi Tanihia Toatiti, mécanicien réparateur, prestataire pour une entreprise de dépôtage, avenue du Commandant-Chessé, Fariipiti, 98714 Papeete, *date de début d'exploitation* : 28 novembre 2016 ;

N° 16 2707 A, M. Alwin Tetuapahau Vaiho, restauration rapide, place communale Farenuiatea, Fare, BP 95, 98731 Huahine, *nom commercial* : Snack Hovai, *date de début d'exploitation* : 1er décembre 2016 ;

N° 16 334 B, Bora Bora Real Estate, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 200 000 F CFP (fixe), pointe de Matira, Nunue, BP 1075, 98730 Bora Bora, *gérant* : Kito Vatea Olivier Hiti Adolphe dit Sylvain, gestion de biens immobiliers, *date de début d'exploitation* : 29 novembre 2016 ;

N° 16 335 B, Ruma Ruma, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 180 000 F CFP (fixe), rue Dumont-d'Urville, Orovini, 98714 Papeete, *gérant* : Edouard Tchen, fonds de commerce d'alimentation générale, de négociant, pâtisserie, boucherie, plats à emporter et accessoires, vente de boissons alcoolisées, *nom commercial* : Ruma Ruma, *date de début d'exploitation* : 29 novembre 2016.

30 novembre 2016

N° 16 2708 A, M. Haunui Djani Victor Apeang, vendeur, caissier, s'occupe de la gestion de stock, aide à la préparation de produits commercialisés, PK 4,500, côté montagne, route du stade Louis-Ganivet, quartier Tuuhia, lot C, BP 62564, 98702 Faa'a, *date de début d'exploitation* : 6 décembre 2016 ;

N° 16 2709 A, M. Laurent Lam Hyoun Gaviotto, tatoueur, route du lotissement Te Tavake, lot n° 181, Punaauia, BP 4827, 98713 Papeete, *nom commercial* : Lolo Tattoo, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2710 A, Mme Tania Hurimaire Gariki née Krause, snack, Manihi, BP 39, 98771 Manihi, *nom commercial* : Chez Tania, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 2711 A, M. Raimanu Jacky Pierre, traiteur, PK 4,600, côté mer, face Assurance Allianz, Maharepa, Paopao, Moorea, BP 58 Tiarei, 98708 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Raiv Product, *date de début d'exploitation* : 15 janvier 2017 ;

N° 16 2712 A, M. Pota William Sai Ne, pâtisserie, lotissement communal La Montagne, lot n° 23, BP 313 Atuona, 98741 Hiva Oa, *date de début d'exploitation* : 28 octobre 2016 ;

N° 16 2713 A, M. Smith Tuatini Teoru, jardinier, PK 20,300, côté mer, Vaianae Haapiti, BP 1576 Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Manahere, *date de début d'exploitation* : 15 novembre 2016 ;

N° 16 2714 A, M. Tamatoa Jules Tiatoa, frigoriste, face au marché, BP 50546, 98716 Pirae, *nom commercial* : KMT Froid, *date de début d'exploitation* : 5 décembre 2016 ;

N° 16 2715 A, Mme Cindy Sandra Rey née Yu Hung Tai, pâtisserie commune, route de la résidence Pamatai Hills, lot n° 192, Faaa, BP 2274, 98713 Papeete, *nom commercial* : Tahiti Bakery, *date de début d'exploitation* : 30 janvier 2017 ;

N° 16 336 B, Océanienne de Financement de L'immobilier, *sigle* : OFIMMO, société par actions simplifiée, au capital de 5 000 000 F CFP (fixe), 115, rue Dumont-d'Urville, BP 130, 98713 Papeete, *président* : James Régis Eremoana Estall, *directeur général* : Vincent Raymond Ly-Kiang Fabre, *commissaires aux comptes titulaires* : Gosse-Parion-Changues-Menard-Albert (SCPh) et KPMG (SARLh), *commissaires aux comptes suppléants* : Elisabeth Albert et Gilles Redon, développement de l'habitat en Polynésie française, *date de début d'exploitation* : 9 novembre 2016 ;

N° 16 337 B, Bora Bora Mooring & Services, société à responsabilité limitée, au capital de 200 000 F CFP (fixe), pointe de Matira, Nunue, BP 1075, 98730 Bora Bora, *gérant* : Kito Vatea Olivier Hiti Adolphe dit Sylvain, gestion d'une marina et prestations de services auprès des navires de

plaisance, *date de début d'exploitation* : 30 novembre 2016 ;

N° 16 338 B, Happy Tahiti, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 000 F CFP (fixe), angle de la rue du Maréchal-Foch et de la rue du 22-septembre-1914, Papeete, BP 60849, 98702 Faa'a, *gérant* : Vanessa Dayana Maima Huuti, achat et vente de toutes marchandises, produits et accessoires liés au prêt-à-porter, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017 ;

N° 16 151 C, Vaitearii, société civile immobilière, au capital de 20 000 F CFP (fixe), résidence Taapuna, lot 19, Punaauia, BP 60849, 98702 Faa'a, *gérant-associé* : Vanessa Dayana Maima Huuti, achat, prise à bail ou location de tous immeubles bâtis ou non, *date de début d'exploitation* : 1er janvier 2017.

MODIFICATIONS

15 juillet 2016

N° 00 1152 A, M. Guillaume Ah-Lo, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de rénovation chez des particuliers.

10 août 2016

N° 16 733 A, M. Christophe Teva René Bonnet, modification survenue sur l'activité, adjonction des activités de démarcheur et de marchandiser à compter du 9 août 2016.

12 août 2016

N° 65 36 B, Tikipac, société par actions simplifiée, il résulte du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2016 que MM. Gaël Lamière et Lucien Osmont ont été nommés administrateurs en remplacement de MM. Fabrice Baffou et Dominique Auroy, démissionnaires. Le conseil d'administration du 10 juin 2016 a pris acte de la démission de ses fonctions de président de M. Fabrice Baffou avec effet au 23 mai 2016 et décide de nommer président du conseil d'administration, M. Lucien Osmont, à compter du 10 juin 2016.

17 août 2016

N° 63 15 B, Tahiti Art Maohi, société à responsabilité limitée, aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2016, M. Pierre Maire Guyot a été nommé gérant de la société en remplacement de Mme Louise Cojan née Guyot et M. Albert Tavita Guyot.

18 août 2016

N° 15 1905 A, Mme Marie Cécile Faairi Piehi née Revault, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de transport maritime touristique (excursion maritime). Maintien ses activités de promenade lagunaire, négociant et les noms commerciaux. Pour les activités transport maritime touristique et promenade lagunaire : celle-ci ne se charge pas du pilotage du bateau, sous-traitance.

19 août 2016

N° 05 1111 A, Mlle Christie Miriama Tama, modification survenue sur l'activité et au 18 août 2016 : - adjonction des activités pension de famille et logeur ; - modification du nom commercial par Bora Bora Shopping Tour & Lodge ; - adjonction de l'enseigne commerciale Bora Bora Paahonu Lodge pour l'activité d'hébergement. Maintien de l'activité de transport de voyageurs à l'enseigne Bora Bora Shopping Tour.

23 août 2016

N° 03 155 C, Purotu Nui, société civile immobilière, aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 9 août 2016, M. Jean-Claude Clark a été nommé co-gérant de la société à compter du 10 août 2016 pour une durée non limitée en remplacement de Mme Yvannah Clark épouse Chave, démissionnaire ;

N° 03 22 B, Vairao Construction, société à responsabilité limitée à associé unique, suivant acte sous seing privé en date du 28 juillet 2016, contenant cession de parts de M. Then Lou Gabriel Chung à M. Cyril Chung, M. Cyril Chung a été nommé en qualité de gérant. Les articles 7 et 16 des statuts ont été modifiés ;

N° 79 43 B, Sangue, société anonyme, aux termes d'une délibération en date du 19 août 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de transports routiers de fret de proximité. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

24 août 2016

N° 07 298 C, Toline, société civile, modification survenue sur le capital, aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 16 juin 2016, le capital social a été réduit de 55 749 610 F CFP pour être ramené de 66 766 000 F CFP à 11 016 390 F CFP, par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales qui passe de 2 000 F CFP à 330 F CFP chacune. L'article 7 relatif au capital social a été modifié en conséquence. Aux termes de la même assemblée, M. Antonio Goncalves a été nommé gérant de la société sans limitation de durée, en remplacement de la société Phalsbourg Gestion, démissionnaire.

25 août 2016

N° 05 162 C, SCI résidence Cook, société civile immobilière, modification survenue sur le capital, aux termes de deux actes reçus par Me Bernard Restout, notaire associé à Papeete, le 29 décembre 2015, contenant cession de parts, divers investisseurs métropolitains ont cédé au profit de la société Alex la totalité de leurs parts sociales. Le capital social a été réduit de 251 000 000 F CFP pour être ramené à 297 200 000 F CFP. La société Calédonienne d'ingénierie, MM. Patrick Ortega, Sébastien Soulier et Jean-Daniel Burtet ont été nommés en qualité de gérants, pour une durée non limitée, en remplacement de la société Neo-Calédonienne d'ingénierie et de participation (SNCIP) et la société Tahitienne d'ingénierie, gérants démissionnaires ;

N° 03 348 C, Conan, société civile immobilière, modification survenue sur la dénomination et aux termes d'un acte reçu par Me Philippe Clémencet le 16 juin 2016, contenant donation de titres sociaux de Mlle Romina Izal à M. Joël Conan, la dénomination de la société est modifiée et devient Conan en remplacement de Izal-Conan. Par le même acte, M. Joël Conan devient l'unique gérant de la société. Les articles 3, 7 et deuxième partie des statuts ont été modifiés en conséquence.

26 août 2016

N° 08 199 B, Bora Spirit, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte sous seing privé de cession de parts en date du 30 juin 2016, M. Marc Tavner a décidé de démissionner de ses fonctions de gérant. M. Cherubino Bolognese est nommé gérant de la société ;

N° 08 190 B, Tahiti Web & Management, société à responsabilité limitée à associé unique, modification survenue sur l'activité, la dénomination, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 août 2016, l'associé unique a décidé de modifier les statuts de la façon suivante :
- article 2 : création des activités de consultant et de comptabilité ;
- article 3 : modification de la dénomination par Tahiti Web & Management ;

N° 15 321 B, BL Import, société à responsabilité limitée à associé unique, suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2016, la société BL Import a acquis de la SARL Bolognese et Lin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro 10 130 B, un fonds de commerce de vente de détail spécialisés divers et commerce de gros d'autres biens domestiques, connu sous l'enseigne Tahiti's World Handycraft.

29 août 2016

N° 69 4 B, Agence Polynésienne de Diffusion, *sigle* : APD, société par actions simplifiée, modification survenue sur le capital, aux termes des décisions de l'actionnaire unique en date du 8 août 2016, il a été décidé la réduction du capital social de 28 730 000 F CFP pour le ramener de 128 700 000 F CFP à 99 970 000 F CFP, par voie de remboursement de 442 actions de 65 000 F CFP chacune qui sont annulées. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence ;

N° 13 70 B, Tahiti Armatures, société par actions simplifiée, l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2016 a décidé de porter la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président de 70 ans à 85 ans et de nommer Mme Jenny Gallois en qualité de président ;

N° 09 263 B, Pacific Snack-In, société à responsabilité limitée, modification survenue sur le capital, par décisions du 10 août 2016, il y a eu dans un premier temps une augmentation de capital de 25 000 000 F CFP pour le porter de 300 000 F CFP à 25 300 000 F CFP par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associée unique et dans un deuxième temps, une diminution du capital de 24 300 000 F CFP par imputation sur les pertes existantes pour 24 056 530 F CFP ;

N° 14 26 B, Tama'a Maitai Taravao, société à responsabilité limitée à associé unique, suivant décision de l'associée unique du 13 août 2016, il a été rajouté à l'objet social en deuxième activité le service traiteur ;

N° 16 87 B, Are Tahiti, société à responsabilité limitée, aux termes d'une décision collective en date du 2 août 2016, M. Baptiste Gossein a été nommé gérant unique de la société Are Tahiti à compter du 2 août 2016, M. Yvon Faaita ayant cessé ses fonctions à la même date.

30 août 2016

N° 15 38 B, Rotative La Depeche, société à responsabilité limitée, aux termes des décisions de l'associée unique en date du 9 mai 2016, il a été décidé le remplacement de gérant, en l'occurrence Mme Manina Kilian en remplacement de M. Pierre Marchesini.

31 août 2016

N° 06 326 C, Le Pele, société civile immobilière, modification survenue sur la dénomination et, aux termes d'un acte de cession de parts et de créance déposé aux minutes de la SCP Restout-Delgrossi-Buirette-Monnot,

titulaire d'un office notarial à Papeete en date du 22 juin 2016, M. Lionel Rabaud et Mlle Marie Sautron ont été nommés gérants en remplacement de Mlle Karine Wong, démissionnaire. Audit acte, M. Lionel Rabaud et Mlle Marie Sautron ont décidé de remplacer la dénomination sociale de SCI Kaveka Nui 2 par celle de Le Pele ;

N° 06 278 B, V2 Trading, société en nom collectif, l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2015 a décidé de nommer la SAS Auditeurs en qualité de commissaire aux comptes titulaire et M. Christian Laurent en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices.

1er septembre 2016

N° 12 48 B, Agrichem, société à responsabilité limitée à associé unique, suivant l'assemblée générale du 29 août 2016, l'associé unique a décidé l'extension de l'objet social, au transport de marchandises ;

N° 11 123 B, SNGV 2 Moorea, société à responsabilité limitée, transfert du siège social, aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 août 2016, il a été décidé de transférer le siège social de Papeete, Fare Ute, immeuble Puea à Papeete, quai de transit n° D11, Motu Uta, à compter du 1er septembre 2016 ;

N° 14 151 C, Tahiti Tourisme Nautique 2014, *sigle* : SCP TTN 2014, société civile, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015, les associés ont agréé 14 nouveaux associés suite à plusieurs cessions de parts. Les statuts ont été modifiés en conséquence ;

N° 11 235 B, Maveraura Iti, société à responsabilité limitée, transfert du siège social, aux termes d'une décision collective en date du 9 juin 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

2 septembre 2016

N° 95 84 B, Guilloux, société à responsabilité limitée, par décision en date du 27 juin 2016, l'associé unique a décidé de renouveler la SARL Seg Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de nommer la SARL KPMG en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

N° 77 99 B, Société Tahitienne Maritime, *sigle* : Sotama, société anonyme, aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 juin 2016, il a été décidé de nommer la société KPMG en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société SEG Audit et de nommer M. Jean-Louis Pelloux en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société KPMG.

5 septembre 2016

N° 88 81 B, SNC Tehaamatai, société en nom collectif, modification survenue sur le capital, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2016, il a été décidé de modifier le capital social pour le porter à 70 000 000 F CFP et de nommer Mme Vaiana Tehaamatai en qualité de gérante de la société en remplacement de Mme Rosa Howan épouse Tehaamatai ;

N° 15 299 B, Aretea, société à responsabilité limitée, il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 mars 2016 que l'objet de la société a été réduit à la location et l'exploitation de structure gonflables.

Aux termes des mêmes décisions, M. Tamatea Faaio a été nommé co-gérant de la société. Les articles 2 et 16 ont été modifiés en conséquence ;

N° 15 114 C, SCI A Tahiti Ra, société civile, modification survenue sur la dénomination et transfert du siège social, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 juin 2016, les associés ont décidé de changer la dénomination de la société qui sera désormais SCI A Tahiti Ra et de transférer le siège social pour le déplacer à Punaauia, lotissement Te Tavake, village lot n° 162 ;

N° 67 23 B, Huilerie de Tahiti, société anonyme, il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 1er août 2016, M. Moehau Teriitahi a été nommé administrateur en remplacement de M. Victor Maamaatuaiahutapu, démissionnaire.

6 septembre 2016

N° 93 57 B, Fast Print, société à responsabilité limitée à associé unique, suppression de l'établissement exploité à Taravao sous l'enseigne Fastprint Taravao à compter du 1er août 2016 ;

N° 84 99 C, société civile immobilière de Papeete et de Tipaerui, *sigle* : SCI La Simpatie, société civile immobilière, modification survenue sur le capital, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er août 2016, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1 000 000 F CFP à 11 000 000 F CFP par incorporation du poste Ecarts de réévaluation et augmentation du nominal de chaque part. Les statuts ont été modifiés corrélativement ;

N° 09 240 B, Cooperative Tamarii Rava'ai No Maurua, société coopérative maritime, aux termes de l'assemblée générale du 4 août 2016, il a été décidé le renouvellement du bureau ;

N° 15 321 B, BL Import, société à responsabilité limitée à associé unique, le 9 août 2016, l'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 juin de chaque année. La première clôture se fera au 30 juin 2017.

7 septembre 2016

N° 05 361 C, Société foncière de Tahiti, société à responsabilité limitée, modification survenue sur le capital, par décisions du 10 mai 2016, l'associée unique a décidé, par application de l'article L. 223-42 du code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société, qui poursuit son activité et doit reconstituer ses capitaux propres dans le délai légal et d'augmenter le capital social de 19 800 000 F CFP par voie d'incorporation du compte courant de l'associée unique. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés ;

N° 08 86 B, Synopsis, société à responsabilité limitée, modification survenue sur le capital, aux termes des délibérations des associés réunis en assemblée générale le 6 juin 2014, il a été décidé d'augmenter le capital social de 5 400 000 F CFP par voie d'incorporation de comptes courants des associés à hauteur de leur pourcentage au capital de la société. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence ;

N° 08 10 C, Les Terrasses de Punavai, société civile, modification survenue sur le capital, aux termes d'un acte reçu par Me Stéphanie Buirette, notaire associé à Papeete, le 15 juillet 2016, contenant cession de parts de la SCI Les Terrasses de Punavai, au profit de la société PN 2008

Investissement, il a notamment été constaté la réduction du capital de 326 200 000 F CFP pour le ramener à 48 200 000 F CFP par voie de remboursement et annulation de 2 780 parts de 100 000 F CFP chacune. Le capital social se trouve ainsi ramené à 48 200 000 F CFP, divisé en 482 parts sociales de 100 000 F CFP attribuées en totalité à la société PN 2008 Investissement, seule associée ;

N° 08 2 B, Top Boat Services, société à responsabilité limitée, aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2016, l'assemblée générale a décidé de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : *titulaire* : la SARL Crowe Horwath Audit et *suppléant* : M. Thierry Wagener.

8 septembre 2016

N° 14 233 B, Katykat, société à responsabilité limitée, aux termes d'actes en date du 29 juillet 2016, Mme Catherine Kahiha a cédé 10 parts sociales numérotées de 11 à 20 à M. Michaël Ching et 10 parts sociales numérotées de 21 à 30 à Mme Terainui Hamblin née Ellacott. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence ;

N° 93 159 B, Tikinet, société à responsabilité limitée, par un acte en date du 29 août 2016, Mme Béatrice Chene épouse Foulounoux a cédé la totalité de ses parts sociales à M. Jean-Yves Foulounoux, soit 251 parts de 2 000 F CFP chacune numérotées de 250 à 500 inclus ;

N° 04 270 B, Pacific Glace, société à responsabilité limitée, suivant le procès-verbal des décisions des associés du 24 août 2016, Mme Rani Terorotua, co-gérante statutaire, présente sa démission de ses fonctions de gérante à compter de ce jour ;

N° 07 269 B, Mahana Fish, société à responsabilité limitée, *liquidateur* : Mylène Beaumont, dissolution de la société, les associés de la SARL Mahana Fish ont décidé la dissolution et liquidation de la société au 29 juillet 2016. Ils ont nommé en qualité de liquidateur Mme Mylène Beaumont et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au lieu du siège social. Journal d'annonces légales : *Journal officiel* de la Polynésie française du 5 août 2016 ;

N° 90 2 B, Palacz, société par actions simplifiée, suivant délibérations en date du 9 juin 2016, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer en remplacement de la SARL SEG Audit, la SARL KPMG, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Suite à la démission de M. Jean-Christophe Touron, ex-commissaire aux comptes titulaire, la SARL Seg Audit, ex-suppléant est devenu commissaire aux comptes titulaire.

9 septembre 2016

N° 92 20 B, Société hôtelière Rivnac, société anonyme, modification survenue sur le capital, aux termes d'une délibération en date du 8 juillet 2016, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital de la société de 2 871 895 200 F CFP pour le ramener de 2 977 600 000 F CFP à 105 704 800 F CFP ;

N° 08 53 B, CAAP, société à responsabilité limitée à associé unique, modification survenue sur la forme juridique, aux termes d'une décision extraordinaire du 11 mars 2015, il a été décidé de transformer la société en EURL, maintenant M. Nuutere Ewart en qualité de gérant ;

N° 97 39 A, Mlle Sabine Tepuvahiei Teikiteetini, modification survenue sur l'activité. Le 24 août 2016 : création de l'activité de travaux en tous genres. Maintien des autres activités.

12 septembre 2016

N° 95 1567 A, M. Gérard Lau Gnou Danh, modification survenue sur l'activité, à compter du 9 septembre 2016 : modification de l'ordre des activités à savoir, activité principale bureau d'étude, activité secondaire négociant, électronicien ;

N° 10 1417 A, Mlle Eugénie Tapuatua Lacour, modification survenue sur l'activité et adjonction de l'activité de plats à emporter à compter du 2 octobre 2016. Suppression de l'enseigne Happy Outumaoro et adjonction de l'enseigne Chez Eugénie ;

N° 12 2032 A, Mlle Magali Cécile Marguerite Barret, modification survenue sur l'activité, à compter du 9 septembre 2016 : suppression des activités de location de bateau et d'import ; adjonction de l'activité de vente de services divers (seule activité de l'entreprise) ;

N° 13 107 B, Globstream, société à responsabilité limitée, transfert du siège social, aux termes de l'assemblée générale du 25 mars 2016, les associés ont transféré le siège social à Punaauia, PK 12,300, côté montagne, servitude Ly Waut, BP 1959, 98703 Punaauia et agréé la cession de parts sociales au profit de Mlle Olivia Yule qui devient gérante majoritaire ;

N° 12 12 B, SARL Kili Corner, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte de la SCP Restout-Delgrossi-Buirette-Monnot du 27 juillet 2016, la SARL Kili Corner a acquis de Mme Christel Carole Lottin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro 07 1278 A, un fonds de commerce d'impression sur textiles et de grossiste en objets textiles souvenirs, connu sous l'enseigne et le nom commercial Tahitian Gift ;

N° 12 242 B, Moorea Piscine Services, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2015, M. Patrick Lambert et Mme Manuela Lambert ont démissionné de leur fonction de gérant et cédé la totalité des parts qu'ils détenaient dans la société à M. Grégory Vandemeulebroucke qui devient le nouveau gérant et associé unique de la société. En outre, le siège social a été transféré à Haapiti, résidence Moemoea ;

N° 15 2724 A, Mme Laurence Yvette Marie Solange Dhaenens né(e) Henry, modification de l'enseigne commerciale à compter du 1er septembre 2016 : lire Queeny en lieu et place de Palais des Glaces ;

N° 65 38 B, Central Market, société à responsabilité limitée, suivant l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2016, Mme Régine Briche a été nommée gérante de la société en remplacement de M. Claude Lansun ;

N° 92 15 B, Yune Tung, société par actions simplifiée, aux termes d'une décision du 8 juillet 2016, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer la SA Law Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Vincent Law et la SARL KPMG en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société Redon-

Pelloux-Chaize-Mu Si Yan-Lis, pour une durée de 6 exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

N° 00 249 B, Kuriri, société à responsabilité limitée, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de promenade en mer à compter du 1er septembre 2016 ;

N° 99 1575 A, Mme Violette Mahutatua-Wan né(e) Mahutatua, modification survenue sur l'activité et modification sur le nom. Modification du nom d'usage : nouvelle mention Mahutatua-Wan. Adjonction des activités d'importateur et d'export. Maintien de son activité de négociant.

13 septembre 2016

N° 14 312 B, Pacific Cuisine, société à responsabilité limitée, suite à l'assemblée générale des associés en date du 6 mars 2015, Mme Vanessa Viegas a cédé ses parts sociales à M. Alexandre Parise et a démissionné de ses fonctions de gérante à son profit. Par acte reçu par Me Rapady, notaire à Papeete, le 4 mars 2016, M. Alexandre Parise a cédé ses parts à M. Ludovic Fournoux et a démissionné de ses fonctions de gérant. Lors de l'assemblée du 6 juillet 2016, l'associé unique a ratifié ses opérations et mis à jour les statuts ;

N° 16 1240 A, Mme Heimata Mahinui né(e) Hoata, modification survenue sur l'activité et transfert de l'établissement principal, à compter du 1er septembre 2016 : - transfert de l'établissement principal à Mataiea, lotissement Vahoata, PK 42,800, côté montagne, adresse du domicile également ; - modification de l'activité de l'entreprise par accueillant familial ;

N° 03 148 B, Groupe MD Finance, société à responsabilité limitée, modification survenue sur le capital et, aux termes d'un acte du 9 mai 2016, M. Rudy Bernardie a cédé à Mme Tra My Dang Thi épouse Bernardie une part sociale lui appartenant dans la société Groupe MD Finance. Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2016, Mme Stéphanie Pillon a été nommée en qualité de co-gérante de la société Groupe MD Finance. Suivant traité de fusion simplifiée du 1er juillet 2016, la société Groupe MD Finance a absorbé la SARL cabinet Stéphanie Pillon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro 10 212 B. La fusion-absorption a entraîné l'augmentation du capital de 310 000 F CFP passant de 1 000 000 F CFP à 1 310 000 F CFP par la création de 31 parts détenues par Mme Stéphanie Pillon ;

N° 14 1484 A, Mlle Purotu Degage, à compter du 12 septembre 2016 : - ouverture d'un établissement complémentaire sis à Faaa, Pamatai, quartier Tetuanui sous l'enseigne Tamaa Express ; - adjonction de l'enseigne commerciale Fenua Fresh Salad ; - modification de la boîte postale : BP 60684, 98702 Faaa ;

N° 04 274 C, SCI Miriama Ruita, société civile, aux termes d'une délibération des associés en date du 12 août 2015, Mmes Hilda Chalmont et Isabelle Banner-Martin ont été nommées gérantes de ladite société pour une durée non limitée en remplacement de M. Pierre Chalmont, démissionnaire et par suite l'article relatif à la gérance a été modifié en conséquence ;

N° 09 125 A, Mme Angela Tematahotoa né(e) Tehihira, modification survenue sur l'activité, suppression de l'activité accueillant familial à compter du 12 septembre 2016 et maintien de l'activité fabricant de bijoux sous l'appellation Ange ;

N° 13 1627 A, M. Koki Charles Joffrey Kaimuko Katupa, transfert de l'établissement principal, transfert de l'établissement principal à Pirae, rue Tuterai-Tane, quartier Michely, face magasin Tenaho côté montagne à compter du 12 septembre 2016.

14 septembre 2016

N° 91 823 A, M. Patrick François Sauveur Lalandec, modification survenue sur le nom commercial, l'activité et suppression de l'enseigne et du nom commercial Henua Passion, adjonction du nom commercial Polynesian Art Creation. Adjonction de l'activité de musicien indépendant ;

N° 07 117 C, Kim Moy, société civile immobilière, suivant acte de cession de parts reçu par Me Stéphane Mounier, notaire au sein de l'office notarial de Me Dubouch, le 4 avril 2016, M. Lionel Bounan a démissionné de ses fonctions de gérant et M. Jean-René Suard a été nommé gérant ;

N° 11 2 D, Te Ora Success, groupement d'intérêt économique, aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 avril 2016, il a été constaté la démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, le retrait de membres et l'arrivée d'un nouveau membre ;

N° 13 139 B, Tehahe, société à responsabilité limitée, aux termes d'un contrat d'apport en date du 29 août 2016, M. Jimmy Hiro Tehahe a fait apport à la SARL Tehahe d'un fonds de commerce d'alimentation générale sous l'enseigne Magasin Otepa.

15 septembre 2016

N° 05 1147 A, Mlle Odette Samin, la location-gérance du 26 février 2016 a été résiliée suivant acte sous seing privé le 19 août 2016.

N° 06 173 B, Fan 2 Fun, société à responsabilité limitée, modification survenue sur la forme juridique, suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2016, la société a été transformée en SARL avec effet à compter du 1er janvier 2017, sans création d'un être moral nouveau. Aucune modification n'est apportée à la dénomination, à la durée, au siège, au capital, et à sa division en 325 parts de 1 000 F CFP chacune, et à l'identité de Mlle Evelyne Roig et M. Philippe Balanche, qui sont maintenus dans leurs fonctions de co-gérants dans la société, sous sa nouvelle forme à responsabilité limitée.

N° 11 227 B, Kaveka Transports, société à responsabilité limitée à associé unique, suivant décisions en date du 18 août 2016, l'associé unique a modifié l'alinéa 1 de l'objet social de la société comme suit : le transport touristique en Polynésie française. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié ;

N° 09 364 B, Bathys Polynésie, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2016, M. Emmanuel Bonifait a cédé 12 parts sociales numérotées de 277 à 288 au profit de M. Paul Ramos ;

N° 16 1171 A, Mlle Kahialani Emilie Taylor Tuaiva, modification sur le nom, correction du premier prénom, lire : Kahialani au lieu de : Kahinalani ; fermeture de l'établissement sis à Faa'a, Vaitupa à compter du 15 août 2016 ;

N° 09 628 A, Mlle Raipoeravanuihere Tearere Michèle Colomes, modification survenue sur le nom commercial, l'activité, adjonction d'activité de pension de famille au nom de Pension Maupiti Village à compter du 5 septembre 2016, maintien de son activité de plats à emporter à l'enseigne Snack Raipoe.

16 septembre 2016

N° 09 1101 A, M. Teiva Dominique Leroi, modification survenue sur l'activité, - adjonction de l'activité de location de navire avec ou sans skipper sous l'enseigne O'hanalei II à compter du 1er septembre 2016, - maintien de l'activité de consultant ;

N° 13 1090 A, Mlle Manuilanie Cindy Naudin, modification survenue sur l'activité et transfert de l'établissement principal, transfert de l'établissement principal et du domicile à Pirae, Pater, parcelle K76, résidence Vetea 4. Suppression de l'activité d'esthéticienne et le nom Art'esthétique. Adjonction de l'activité de marchand forain sous le nom The Corn Corner ;

N° 15 2368 A, M. Thierry Teiva Roland Mulatier, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de transport touristique à compter du 15 septembre 2016 ;

N° 16 1149 A, M. Hervé Spennato, transfert de l'établissement principal, transfert de l'établissement principal de Tumaraa vers Uturoa, quartier Apooiti, PK 5, côté mer, à compter du 8 septembre 2016, maintien de sa roulotte.

19 septembre 2016

N° 02 199 B, Compagnie touristique de Bora Bora, société par actions simplifiée, aux termes d'une décision collective du 23 mars 2016, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société ;

N° 13 151 B, Atea, société par actions simplifiée, aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 16 août 2016, à effet au 26 août 2016, M. Patrick Cazaban a été nommé en qualité de président, en remplacement de M. Pierre-Alexandre Vigil, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur ;

N° 10 59 B, Aéroport de Tahiti, société par actions simplifiée à associé unique, aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2016, la société KPMG a été nommée commissaire aux comptes titulaire en remplacement de de la SCP Gosse-Parion-Changues-Menard-Albert et M. Jean-Louis Pelloux a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Moana Changues ;

N° 12 986 A, M. Emmanuel Claude Lafon, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques. Maintien des activités d'import et de négoce. Le négoce est l'activité principale de l'entreprise.

20 septembre 2016

N° 16 28 B, Le Fournil du Fenua, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 août 2016, M. Romuald Goigoux a cédé à M. Fabien Bouilhanne, 15 parts sociales de 500 F CFP chacune, numérotées de 71 à 85 inclus ;

N° 90 47 B, L'approvisionnement du Pacifique, sigle : AP, société par actions simplifiée, aux termes d'une délibération du 12 septembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de transports routiers de fret de proximité ;

N° 89 59 B, Espace 7, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte du 16 février 2016, M. Christophe Balsan a cédé à M. Laurent Diebolt, 50 parts numérotées de 251 à 300 lui appartenant dans la société. Suivant une décision

collective du 24 juin 2016, il a été pris acte de la démission de M. Christophe Balsan de sa qualité de gérant et Mme Dominique Balsan demeure seule gérante de la société.

21 septembre 2016

N° 15 1681 A, M. Milton Tiori, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de jardinier à compter du 13 septembre 2016 ;

N° 15 1476 A, M. Gérard Li, modification survenue sur l'activité, adjonction de l'activité de négociant à compter du 1er octobre 2016 ;

N° 12 2249 A, M. Vincent Gérard Hachette, modification survenue sur le nom commercial, l'activité, à compter du 12 septembre 2016 : - suppression de l'activité loueur en main d'œuvre ; - adjonction transport maritime et côtier de passagers, restauration rapide ; - adjonction du nom commercial Bora Bora, Vaioarea.

22 septembre 2016

N° 82 162 B, Le Piano Bar, société à responsabilité limitée, établissement principal donné en location-gérance, aux termes d'un acte du 28 juillet 2016, la SARL Le Piano Bar a donné en location-gérance au profit de la SARL Club Piano Bar, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 16 236 B, un fonds de commerce de bar dancing à l'enseigne le Delirium sis à Papeete rue de l'Ecole des Frères, pour une durée de deux années à compter du 1er septembre 2016 ;

N° 05 1795 A, Mme Tetuaitemataroa Chong né(e) Teuruarii, établissement complémentaire donné en location-gérance, mise en location-gérance du fonds de commerce sis à Moerai-Rurutu exploité sous l'enseigne Magasin Marcel à compter du 30 septembre 2016 au 30 septembre 2019, à M. Marcel Chong, demeurant à Moerai-Rurutu, immatriculé au registre du commerce de Papeete sous le numéro 07 473 A, numéro Tahiti 509588 ;

N° 04 1627 A, M. Jonas Luc Marie Heitaa, modification survenue sur l'activité et transfert de l'établissement principal, transfert de l'établissement principal sis à Arue, PK 4,500, à Puamau, Hiva Oa, terre Maaitu-Pehekua, lot K, parcelle B-326 à compter du 1er août 2016 qui est également l'adresse de résidence du chef d'entreprise. Par conséquent, fermeture de l'établissement sis à Arue, PK 4,500. Adjonction de l'activité de travaux de terrassement. Maintien des autres activités ;

N° 07 473 A, M. Marcel Benoit Chong, prise en location-gérance par M. Marcel Benoit Chong, demeurant Moerai-Rurutu, immatriculé au registre du commerce de Papeete sous le numéro 07 473 A, d'un fonds de commerce sis à Moerai-Rurutu, connu sous l'enseigne Magasin Marcel, de Mme Tetuaitemataroa Teuruarii épouse Chong immatriculée au registre du commerce de Papeete sous le numéro 05 1795 A, à compter du 30 septembre 2016 au 30 septembre 2019, renouvelable par tacite reconduction ;

N° 65 36 B, Tikipac, société par actions simplifiée, modification survenue sur la forme juridique, il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2016 et du rapport du commissaire à la transformation du 23 août 2016, que la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du 2 septembre 2016. Le capital, la dénomination, l'objet, la durée et le siège social demeurent inchangés (précision sur la boîte postale : BP 4036, 98713 Papeete). L'assemblée générale a nommé président de la société M. Didier Chomer.

23 septembre 2016

N° 11 109 C, SCI CH 55, société civile, aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Philippe Clemencet Alexandrine Clemencet et Jean-Philippe Pinna, en date du 5 août 2016, la SCP Vaiho'a, la SC Sofremal et M. Philippe Vasseur ont cédé la totalité des parts et créances leur appartenant à M. et Mme Christian et Maryline Malateste. Il a en outre été constaté la démission de MM. Eric Malmezac et Philippe Vasseur de leurs fonctions de gérants et la nomination de M. et Mme Christian et Maryline Malateste en qualité de gérants de ladite société ;

N° 12 1524 A, Mme Gnet Ying Taurua Wane né(e) Ng, modification survenue sur le nom commercial et ancien nom commercial et enseigne : Lip Ome'e, nouveau nom commercial et enseigne : Lip Mananui ;

N° 16 1040 A, Mme Miranda Moetuariipau Terorotua né(e) Rochette, modification survenue sur l'activité, - adjonction de l'activité construction de maisons individuelles sous l'appellation Miranda constructions à compter du 15 septembre 2016 ; - suppression de l'activité commis de cuisine et du nom commercial Miranda Services à compter du 15 septembre 2016 ;

N° 13 1346 A, M. Teva Jacques Huguet, modification survenue sur l'activité, - adjonction de l'activité travaux de construction de piscines sous l'appellation Teva Constructions qui devient l'activité principale à compter du 22 septembre 2016 ; - maintien de l'activité entretien et nettoyage de piscines sous l'appellation Tev's Piscines Services ;

N° 01 100 B, Matuvu, société à responsabilité limitée, modification survenue sur la dénomination et transfert du siège social, suivant assemblée générale extraordinaire du 25 août 2015, il a été décidé la modification de la dénomination de Affiches de Tahiti par Matuvu et le transfert du siège social de Papeete, Tipaerui, immeuble Hinarai à Faaa, PK 2,500, côté montagne, Auae ;

N° 00 67 B, Bora Bora Nui, société anonyme, depuis le 1er septembre 2016, l'activité est exercée sous l'enseigne Conrad Bora Bora Nui. L'enseigne Hilton Bora Bora Nui Resort & Spa n'est plus utilisée.

26 septembre 2016

N° 00 67 B, Bora Bora Nui, société anonyme, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2016 que le capital social a été augmenté de 900 000 000 F CFP pour le porter à 1 500 000 000 F CFP, par voie d'élévation du montant nominal des actions existantes qui a été porté de 10 000 F CFP à 25 000 F CFP, puis réduit de 1 380 000 000 F CFP, par voie de réduction de valeur nominale des 60 000 actions qui a été ramenée à 2 000 F CFP chacune. Le capital social est désormais de 120 000 000 F CFP, divisé en 60 000 actions de 2 000 F CFP chacune ;

N° 16 653 A, Mme Heipua Doreen Brodien, modification survenue sur l'activité, remplacement de l'activité de secrétariat par celle d'onglerie à compter du 23 septembre 2016. Maintien du nom commercial Doreen And You ;

N° 14 1697 A, M. Pierre Pita Falchetto, modification survenue sur l'activité, adjonction d'activité de travaux de finition à compter du 13 septembre 2016, maintien de son activité de jardinage ;

N° 14 1510 A, Mme Maeva Siaou Chin né(e) Tamarii, fermeture de l'établissement sis et exploité à Faaa Vaitupa à l'enseigne Coco Chou, pour l'activité de restaurant à compter du 15 août 2016 ;

N° 13 2288 A, M. William Lime Wui Léon Lin Pan, modification survenue sur le nom commercial, l'activité, à compter du 23 septembre 2016 : - remplacement de l'activité animateur de soirées par crêperie ; - remplacement du nom commercial DJ William Karaoke par Crêperie Le Légendaire ;

N° 10 2021 A, M. Ben-Oni Benjamin Paari, modification survenue sur l'activité et adjonction de l'activité snack à l'enseigne Crazy Bouboule à compter du 29 septembre 2016. Maintien des activités travaux du bâtiment et travaux en tous genres à l'enseigne Entreprise construction Paari ;

N° 09 1826 A, M. Manahiti Teihotu Temaiana, modification survenue sur le nom commercial, suppression du nom commercial M&ICE et adjonction du nom commercial Nowayz In rattaché à l'activité de négociant. Suppression du nom commercial Manah Tahiti Pearls et adjonction du nom commercial Nowayz Tahiti rattaché à l'activité de fabrication de bijoux ;

N° 78 4 A, M. Christian Wong, modification survenue sur l'activité et établissement principal donné en location-gérance, pour compter du 1er septembre 2016, M. Christian Wong, commerçant, demeurant à Fare Huahine, né à Papeete le 21 février 1946, a confié, à titre de location-gérance, l'exploitation du fonds de commerce de négociant sis et exploité à Fare Huahine, pour une durée d'une année à compter du 1er septembre 2016, pour se renouveler ensuite par tacite reconduction, à M. Dana Tuteraimarama Ah Yoni Wong, né à Huahine le 6 octobre 1988, demeurant à Fare Huahine, - suppression de l'activité de négociant ; - adjonction de l'activité de loueur de fonds ;

N° 04 93 B, Tahiti Nui Développement, société par actions simplifiée, il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juillet 2016 que la société KPMG a été nommée commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la SCP Gosse-Parion-Changues-Menard-Albert et que M. Gilles Redon a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Jean-Pierre Gosse, pour une durée de six exercices qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2021.

27 septembre 2016

N° 13 89 B, Wild Tahitian Fish et Sardines, sigle : WTFS, société à responsabilité limitée, modification survenue sur le capital, par une délibération en date du 30 juin 2016, l'assemblée générale mixte a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 F CFP pour le porter à 5 000 000 F CFP par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le report à nouveau. En représentation de cette augmentation de capital, le montant nominal de chacune des 100 parts existantes est élevé de 1 000 F CFP à 50 000 F CFP. L'article 7 des statuts s'en trouve ainsi modifié ;

N° 12 1374 A, M. Walter Teva Capel, adjonction d'activité sur l'établissement principal, - adjonction de l'activité de marchand ambulant à compter du 1er octobre 2016, - maintien de toutes ses activités ;

N° 14 434 A, Mlle Marie Fabiola Barff, transfert de l'établissement principal, à compter du 1er juin 2016 : - transfert de l'entreprise de Arue PK 6,200, côté montagne à Papeete, rue du Maréchal Foch ; - modification de l'adresse du domicile personnel : Papeete 102, cours de l'Union-Sacrée ; - modification des coordonnées postales : BP 140797, 98701 Arue ;

N° 16 194 B, Cabinet JPO Lawyer Consultant, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, aux termes d'une délibération en date du 5 septembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de supprimer le troisième alinéa de l'objet social des statuts. La rédaction de l'article 2 est désormais la suivante : La société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat ; elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de l'un de ses membres ayant qualité pour exercer ;

N° 15 270 B, Clinique Vétérinaire de Bora Bora, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, par acte du 1er décembre 2015, la clientèle vétérinaire du cabinet vétérinaire de la pointe Matira (numéro RCS 11 1910 A) a été cédée à la SELARL Clinique vétérinaire de Bora Bora à compter du 1er septembre 2015. Par acte du 1er janvier 2016, la clientèle vétérinaire de M. Etienne Zipper (numéro RCS 12 425 A) a été cédée à la SELARL Clinique vétérinaire de Bora Bora à compter du 1er janvier 2016 ;

N° 11 184 B, SAS Vini Distribution, société par actions simplifiée, transfert du siège social, en date du 25 juillet 2016, le président a décidé de transférer le siège social au rond-point de la base Marine, Fare Ute, Papeete ;

N° 12 1812 A, Mlle Nathalie Yu Hung Tai, transfert de l'établissement principal, transfert de l'entreprise de Punaauia, Te Tavake, lot 185 à Papeete, angle avenue Prince-Hinoi et rue Colette. Fermeture de l'établissement de Punaauia, Te Tavake, lot 185, à l'enseigne Yu N Pearls.

28 septembre 2016

N° 14 2319 A, Mme Lesly Heinui Taerea né(e) Mau, modification survenue sur l'activité et adjonction des activités de charcuterie, plats à emporter et pâtisserie à l'enseigne Lmffood à compter du 26 septembre 2016 ;

N° 13 759 A, Mlle Maire Viviane Maono, modification survenue sur le nom commercial, l'activité, suppression de l'activité de négociant au nom commercial et enseigne Herearaea Perles. Adjonction de l'activité de fabrication de bijoux au nom commercial Coco Beach Pearls à compter du 27 septembre 2016 ;

N° 08 260 C, Petit Ours, société civile, aux termes d'un acte aux minutes de la SCP Philippe Clemencet, Alexandrine Clemencet et Jean-Philippe Pinna, en date du 1er septembre 2016, M. Régis Vignal a cédé la totalité des parts et créance lui appartenant à Mlle Virginie Bruant et M. Raphaël Merel. Il a en outre été constaté la démission de M. Régis Vignal de ses fonctions de gérant et la nomination de Mlle Virginie Bruant et M. Raphaël Merel en qualité de gérants de ladite société ;

N° 10 780 A, M. Clayton Tuturi Taerea, modification survenue sur le nom commercial, l'activité. A compter du 27 septembre 2016 : - adjonction d'activité de désinsectisation, dératisation, anti-termites, fumigation, - maintien les autres activités ; - modification du nom commercial en Polynésie Forest-Tahiti Raid Insectes ;

N° 64 43 B, Le Bihan, société civile, l'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 14 septembre 2016, a décidé de proroger la durée de la société, désormais fixée à 62 années et 11 mois à compter du 2 novembre 1964 pour se terminer le 1er octobre 2027 ;

N° 64 43 B, Le Bihan, société civile, il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 novembre 2015 que M. Jacques Siu a été nommé gérant de la société, à compter du 31 janvier 2016, en remplacement de Mme Micheline Siu, démissionnaire ;

N° 64 43 B, Le Bihan, société civile, il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2016 que Mme Micheline Siu a été nommée gérante de la société, à compter du même jour, en remplacement de M. Jacques Siu, démissionnaire. Par la même assemblée, l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié suite à deux cessions de parts.

29 septembre 2016

N° 59 1 B, Banque Socredo, société anonyme d'économie mixte, par courrier du 12 septembre 2016, Mme Pauline Baumgartner remplace M. Yann Jacquemin en qualité de représentant permanent de l'AFD et par courrier du 14 septembre 2016, M. Darryl Constantin remplace M. Eric Montagne en qualité de représentant permanent de la Cofibred au sein du conseil d'administration de la Banque Socredo. En outre, M. François Alland remplace M. Claude Warnet aux fonctions de commissaire du gouvernement ;

N° 94 122 B, Vaimato, société anonyme, le conseil d'administration du 2 août 2016 a coopté M. Benjamin Changues en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de la société Sotama, démissionnaire.

30 septembre 2016

N° 16 236 B, Club Piano Bar, société à responsabilité limitée, établissement principal reçu en location-gérance, aux termes d'un acte du 28 juillet 2016, la SARL Club Piano Bar a reçu en location-gérance de la SARL Le Piano Bar, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 82 162 B, un fonds de commerce de bar dancing à l'enseigne le Delirium sis à Papeete rue de l'Ecole des Frères, pour une durée de deux années à compter du 1er septembre 2016 ;

RCS Noumea 15 169 B, Intelia, société par actions simplifiée, par décisions du 28 mars 2016, l'associé unique a nommé M. Florent Blot en qualité de nouveau représentant légal de l'établissement secondaire de la société en remplacement de M. Ludovic Hutier, à compter du 1er avril 2016.

3 octobre 2016

N° 82 99 B, Société Total Tahitienne d'entrepôt, sigle : STTE, société anonyme, aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 19 août 2016, M. Patrick Cazaban a été coopté en qualité de nouvel administrateur et désigné en qualité de président-directeur général, en remplacement de M. Pierre-Alexandre Vigil, démissionnaire.

4 octobre 2016

N° 77 98 B, Wan D SARL, société à responsabilité limitée, aux termes de l'assemblée générale du 18 décembre 2015, Mme Nancy Wane a été nommée en qualité de gérante de la société en remplacement de Mme Mélinda Wane, démissionnaire ;

N° 91 67 B, Pacific Beverage Company, sigle : PBC, société par actions simplifiée, aux termes des décisions de l'associé unique du 18 décembre 2015, Mme Nancy Wane a été nommée en qualité de directeur général de la société, en remplacement de Mme Mélinda Wan, démissionnaire.

5 octobre 2016

N° 16 239 B, Tutamahine Tahiti, Société à responsabilité limitée suivant acte reçu aux minutes de la SCP Restout-

Delgrossi-Buirette-Monnot, titulaire d'un office notarial à Papeete en date du 15 septembre 2016, la société Tutamahine Tahiti a acquis partiellement son droit au bail de la société Olympian's Sport, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 82 44 B. L'entrée en jouissance est fixée au 15 septembre 2016 ;

N° 07 347 C, Bicoz, société civile immobilière, aux termes d'un acte reçu par Me Stéphane Mounier, notaire au sein de l'office notarial de Me Dubouch, le 20 juillet 2016, M. Francis Guebel a démissionné de ses fonctions de gérant et M. David Fornet et Mme Anissa Rmili ont été nommés gérants associés ;

N° 07 347 C, Bicoz, société civile immobilière, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 septembre 2014, M. Francis Guebel a été nommé en qualité de gérant de la SCI Bicoz en remplacement de la société Finom, démissionnaire à compter du 10 octobre 2014 ;

N° 82 44 B, Olympian's Sport, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu aux minutes de la SCP Restout-Delgrossi-Buirette-Monnot, titulaire d'un office notarial à Papeete en date du 15 septembre 2016, la société Olympian's Sport a cédé partiellement son droit au bail à la société Tutamahine Tahiti, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 16 239 B (Papeete, à l'angle de la rue Cardella et du boulevard-Pomare, immeuble Chin Foo, rez-de-chaussée). L'entrée en jouissance est fixée au 15 septembre 2016.

6 octobre 2016

N° 57 56 B, Total Polynésie, société anonyme, aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 22 août 2016, à effet au 26 août 2016, M. Patrick Cazaban a été coopté en qualité de nouvel administrateur et désigné en qualité de directeur général, en remplacement de M. Pierre-Alexandre Vigil, démissionnaire ;

N° 08 233 B, Farau Pia Himene, société à responsabilité limitée, il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2014, que M. Thomas Bertrand a démissionné de ses fonctions de gérant. En conséquence, M. Arnaud Bertrand est désormais seul gérant de la société.

10 octobre 2016

N° 99 85 B, The Black Pearl Gem Company, sigle : BPGC, société à responsabilité limitée à associé unique, transfert de l'établissement principal, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2016, l'associée unique a décidé de transférer à compter du 14 septembre 2016, le siège social qui était à Moorea, PK 24,500, côté montagne, Haapiti à l'adresse suivante Papeete, 97, boulevard Pomare.

11 octobre 2016

N° 02 30 B, Société d'investissement de Polynésie, société par actions simplifiée, aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 janvier 2011, la SEG Audit a été nommée commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Patrick Chaîne et M. Jean-Christophe Touron a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Pierre-Yves Morel. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2015, la société KPMG a été nommée commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Jean-Christophe Touron. Il résulte d'une attestation en date du 2 septembre 2013, que le représentant de la société Alatau

Hospitality Limited, directeur général, est désormais M. Kassym Abzhanov, en remplacement de M. Dejan Djordjevic ;

N° 04 189 C, Stan, société civile, modification survenue sur la dénomination et aux termes d'un acte reçu au rang des minutes de Me Bernard Bruggmann, notaire à Papeete, le 22 septembre 2016, la dénomination sociale de SCI Lab a été remplacée par celle de Stan, M. Christophe Maxant a été nommé en qualité de gérant, pour une durée non limitée, en remplacement de MM. Alain Vassent et Bruno Delprat, gérants démissionnaires, et le siège social a été transféré à Punaauia, lotissement Green Vallée Iti, lot 50, BP 2599, 98713 Papeete ;

N° 93 6 B, SNC Poly Développement, société en nom collectif, suivant procès-verbal des décisions de l'associée unique du 5 septembre 2016, Mme Karine Hupin a été nommée co-gérante de la société, sans limitation de durée, à compter du même jour. La société est désormais gérée et administrée par M. Gaël Lamisse et Mme Karine Hupin, seuls gérants. L'article 16 des statuts relatif à la gérance a été modifié en conséquence.

13 octobre 2016

RCS Toulouse 15 230 B, Equinox Healthcare France, société par actions simplifiée, modification de l'appellation de l'établissement secondaire à compter du 12 octobre 2016 : ancienne mention : Sepropharm Polynésie française ; nouvelle mention : Equinox Healthcare.

14 octobre 2016

N° 15 164 C, SCA Arutua Pearl, société civile d'exploitation aquacole, aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 3 octobre 2016, il a été décidé la nomination de M. Wei Lin, en qualité de co-gérant de la société, pour une durée expirant le 23 août 2021, avec effet à compter de ce jour. De sorte que la gérance est désormais assurée par Messieurs Pascal Maout et Wei Lin. L'article 16 des statuts relatif à la gérance a été modifié en conséquence ;

N° 84 5 B, Agritech, société à responsabilité limitée, aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 avril 2016, Mlle Mélanie Yau a été révoquée de ses fonctions de co-gérante ;

N° 13 112 B, Nariimaeva, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, le 16 septembre 2016, la SARL Nariimaeva a vendu à la SARL Ixora, un fonds de commerce de pension de famille connu sous le nom commercial Pension Tepua, si et exploité à Uturoa, PK 2,700, côté mer. L'entrée en jouissance a été fixée ce jour ;

N° 16 213 B, Ixora, société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire associé à Punaauia, le 16 septembre 2016, la SARL Ixora a acquis de la SARL Nariimaeva, un fonds de commerce de pension de famille connu sous le nom commercial Pension Tepua, si et exploité à Uturoa, PK 2,700, côté mer. L'entrée en jouissance a été fixée ce jour.

20 octobre 2016

N° 98 123 C, SCI Joshua, société civile, cessation d'activité de la société, aux termes de l'acte unanime des associés en date du 7 octobre 2016, il a été décidé de mettre en sommeil la société par cessation d'activité à compter du 5 octobre 2016.

24 octobre 2016

N° 94 164 B, Océanienne de services bancaires, *sigle* : OSB, société anonyme, Mme Jacqueline Wong a démissionné de ses fonctions de directeur général adjoint de la société à compter du 30 septembre 2016.

25 octobre 2016

N° 08 199 B, Bora Spirit, société à responsabilité limitée, modification survenue sur l'activité. Adjonction de l'activité d'impression sur textile à compter du 24 octobre 2016.

27 octobre 2016

N° 99 246 B, Eleuthera Plongée, société à responsabilité limitée, aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 septembre 2016, il a été décidé la révocation de M. Yannick Le Pogam de sa qualité de co-gérant à compter du 30 septembre 2016 ;

N° 01 40 B, Compagnie touristique polynésienne, société anonyme, modification survenue sur le capital, suivant l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2016, il a été décidé de réduire le capital social de 25 700 280 F CFP pour le ramener de 448 745 280 F CFP à 423 045 000 F CFP.

28 octobre 2016

N° 01 26 B, Tere Transports, société à responsabilité limitée, *liquidateur* : Jean Henri Pierre Emile Tritz, *gérant*, *associé* : Tafai Tere, dissolution de la société, dissolution anticipée de la société à compter du 28 juillet 2016 *liquidateur* : M. Jean Henri Pierre Emile Tritz, le siège de la liquidation est fixé à Papeete, BP 20782, journal d'annonces légales : 9 août 2016.

31 octobre 2016

N° 57 56 B, Total Polynésie, société anonyme, mise en location-gérance d'une branche d'activité, suivant acte sous seing privé du 3 octobre 2016, Total Polynésie a confié à la SARL Station Total Vaipahu, représentée par Mme Nikita Chaine, l'exploitation à titre de location-gérance de la Station Total Vaipahu à Papara à compter du 9 octobre 2016.

2 novembre 2016

N° 99 134 C, Arenui, société civile, *liquidateur* : Daniel Patrick Mietlicki, dissolution de la société, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2016, les associés ont prononcé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. M. Daniel Mietlicki a été nommé liquidateur de la société et le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société à Punaauia, Lotissement Miri. Journal d'annonces légales : *Journal officiel* de la Polynésie française du 28 octobre 2016 ;

N° 65 36 B, Tikipac, société par actions simplifiée, transfert du siège social, aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 5 octobre 2016, l'objet social a été modifié afin de le mettre en conformité avec les activités réelles de la société et notamment le commerce de tous produits en lien avec l'hygiène des biens et des personnes. Aux termes des mêmes décisions, le siège social a été transféré de Arue, PK 4,600, à Punaauia, zone industrielle de la Punaruu, voie E. Les articles 2 et 4 des statuts relatifs à l'objet et au siège social ont été modifiés en conséquence.

3 novembre 2016

N° 14 257 B, Beauty Planet, société à responsabilité limitée à associé unique, par procès-verbal du 20 septembre 2016 et conformément à l'article L. 223-42 du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de ne pas dissoudre la société ;

N° 15 264 B, SARL Filigrane, société à responsabilité limitée, cessation d'activité de la société, cessation totale temporaire d'activité à compter du 2 novembre 2016 ;

N° 16 78 B, OBTP, société à responsabilité limitée à associé unique, adjonction des enseignes Fare Pop-Up et Placo Deco à compter du 2 novembre 2016.

7 novembre 2016

N° 80 13 B, Bureau d'études Topo Pacifique, société à responsabilité limitée, modification survenue sur le capital, il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2016, que le capital social a été augmenté de 14 520 000 F CFP pour être porté de 4 000 000 F CFP à 18 520 000 F CFP par l'émission au pair de 363 parts sociales nouvelles de 40 000 F CFP chacune, entièrement souscrites en numéraire ou par compensation de créances. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence ;

N° 06 2 B, Mamao Market, société à responsabilité limitée à associé unique, modification de la boîte postale : ancienne mention : BP 130146, 98717 Punaauia, Moana Nui ; nouvelle mention : BP 140275, 98701 Arue.

8 novembre 2016

N° 15 138 C, SCI Ning Jin, société civile immobilière, modification de la boîte postale qui est désormais BP 20169, 98713 Papeete ;

N° 96 139 C, Société de développement de Moorea, société civile, changement d'adresse postale : BP 13379, 98717 Punaauia.

9 novembre 2016

N° 08 161 B, Société de transport et de travaux, *sigle* : STT, société à responsabilité limitée, cessation d'activité de la société, mise en sommeil de la société à compter du 1er novembre 2016 ;

N° 15 321 B, BL Import, société à responsabilité limitée à associé unique, suppression de l'enseigne Tahiti's World Handicraft à compter du 8 novembre 2016.

10 novembre 2016

N° 03 303 B, Nouvelles techniques de ventes, *sigle* : NTV, société par actions simplifiée, fermeture de l'établissement sis à Papeete, avenue du Commandant-Chessé à compter du 3 septembre 2016.

15 novembre 2016

N° 03 101 B, Fast Import, société à responsabilité limitée, cessation d'activité de la société, mise en sommeil de la société à compter du 14 novembre 2016.

17 novembre 2016

N° 63 15 B, Tahiti Art Maohi, société à responsabilité limitée, suite à une cession de droit au bail commercial, fermeture de l'établissement sis à Papeete, boulevard Pomare, Fare Tony à compter du 1er octobre 2016.

N° 06 116 C, Ming Sang, société civile immobilière, l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 3 octobre 2016, a pris acte de la démission de M. Georges Chan de son mandat de cogérant, avec effet à compter du 30 septembre 2016. De sorte que la gérance de la SCI Ming Sang sera désormais assurée par Mme Christiane Langlois épouse Chan, seule.

RADIATIONS

29 août 2016

N° 12 287 B, Tahiti Ori Shop, société à responsabilité limitée, servitude Helme, Faa'a, BP 42339 Fare Tony, 98713 Papeete, l'assemblée générale du 30 mai 2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation, *date d'effet de la radiation* : 29 août 2016.

1er septembre 2016

N° 80 402 A, M. Fouindin Siao, Aroa Tekurarere, Pamatai, BP 62813, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Siao Fouindin, *date de cessation d'activité* : 17 août 2016 ;

N° 96 1690 A, Mme Aitua Maroaunui née Manate, aéroport de Unaa, Moerai, Rurutu, BP 5080, 98716 Pirae, *nom commercial* : Snack Moetai, *date de cessation d'activité* : 19 juillet 2016 ;

N° 05 213 A, M. Jordan Temairia, PK 34, côté montagne, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Aimeho Loisirs, *date de cessation d'activité* : 9 août 2016 ;

N° 14 1142 A, M. Julien Boasa Pahape, Maeva, côté mer, BP 548 Fare, 98731 Huahine, *date de cessation d'activité* : 19 août 2016 ;

N° 15 81 A, Mlle Sylvie Joséfa Waternaux, route de la résidence Manu Iti 1, appartement n° 101, face au lycée St-Joseph, BP 2087 Punaauia centre, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Syl Vie, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 15 330 A, Mme Iréna Anna Derat née Teanuanua, PK 4,800, côté montagne, route Tavararo, BP 63361, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Ire Services GM, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 15 1050 A, Mme Laetitia Aloe née Toomaru, PK 6,340, côté montagne, Maharepa, BP 372, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 25 août 2016 ;

N° 152248 A, Mlle Anissa Moreau, route des Ananas, Fare n° 4, Paopao, BP 3311 Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 16 1065 A, M. Olivier Paul Morvan, lotissement Orovau, n° 3 Maharepa, Paopao, BP 1476 Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 31 juillet 2016 ;

N° 16 1072 A, M. Antoine Mareto Tuihani, PK 10,800, côté montagne, route du lotissement Tevaipatu, lot n° 16, 98709 Mahina, *nom commercial* : Tuihani Travaux En Tous Genres, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016.

2 septembre 2016

N° 11 1380 A, Mme Meari Meho Mataie née Pansi, Tiputa chez Mme Tapere Faauru épouse Vehiatua, Rangiroa, BP 13925 Carrefour, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 30 novembre 2011 ;

N° 12 2039 A, Mlle Alice Tegaripa, route du lotissement Cowan, quartier Pamatai, BP 8362, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 2 janvier 2013 ;

N° 10 2018 A, M. Ani Teuauraa Edgar Vahine, 98765 Fangatau, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2012 ;

N° 15 2647 A, M. Julien Beigne, rue Frédéric-Gadiot, BP 52103, 98716 Pirae, *nom commercial* : Taimani, *date de cessation d'activité* : 1er mai 2016 ;

N° 15 828 A, M. Manutea Cardiles, baie de Cook, centre commercial Heitiare, BP 114 Paopao, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 15 2332 A, M. Norbert Hauata, PK 23, côté mer, BP 1095 Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 15 846 A, M. André Teraimaurima Tarahu, PK 4,300, côté mer, quartier Tarahu, Faa'a, BP 44410, 98713 Papeete, *nom commercial* : Terai Rame, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 15 1426 A, Mlle Tehono Hélène Taata, route du lotissement Miri 3, lot n° 330, Punaauia, BP 41277 Fare Tony, 98713 Papeete, *nom commercial* : Secrétariat-Tahiti, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016 ;

N° 16 361 A, Mme Pascale Torohia née Marurai, PK 4,500, côté montagne, quartier Verotia, Faa'a, BP 43284 Fare Tony, 98713 Papeete, *nom commercial* : Food Truck, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016 ;

N° 16 1112 A, Mme Marianne Hamblin née Hoiore, PK 19,500, côté mer, quartier Hoiore, terre Taputaata 2, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 15 août 2016 ;

N° 16 1432 A, Mme Lucas Wanda Caroline née Tetuanui, quartier Titioro, route du lotissement Témauri village, lot n° 7, Papeete, BP 5052, 98716 Pirae, *nom commercial* : Vehirau Couture, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016.

5 septembre 2016

N° 00 853 A, Mlle Teanau Elisabeth Carbayol, route allée Pierre-Loti, Titioro, village n° 3, 98714 Papeete, *date de cessation d'activité* : 30 août 2016 ;

N° 10 2025 A, Mme Diana Maite Vahine-Ura Tchoung née Doom, PK 53,600, côté montagne, quartier Ah Min, Papeari, BP 15157 Mataiea, 98726 Teva I Uta, *date de cessation d'activité* : 2 septembre 2016 ;

N° 12 532 A, M. Roland Aimata Gerling, rue Paul-Bernière, servitude Tapare, Papeete, BP 5567, 98716 Pirae, *nom commercial* : Quality Constructions, *date de cessation d'activité* : 1er juillet 2012 ;

N° 13 500 A, Mme Jeanne Meari Varney née Mana, PK 2,500, côté mer, quartier Tepa, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Savandara, *date de cessation d'activité* : 1er juillet 2016 ;

N° 14 1092 A, Mme Monique Hauata née Paheroo, PK 10,800, côté montagne, Pueu, 98721 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 15 1834 A, M. Ludovic Nathal Jacques Belin, route de Pamatai, immeuble Mahanaroa, appartement n° 13, Faa'a, BP 21736, 98713 Papeete, *nom commercial* : Hho Tahiti, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2015 ;

N° 16 954 A, Mlle Fleur Heirava Poerani Tiarehere Schell Teriinohorai, Atuona, Hiva Oa, BP 62445, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Pension Tahauku, *date de cessation d'activité* : 2 septembre 2016 ;

N° 13 97 B, SOPOLCO, société à responsabilité limitée, lotissement Tefaurai, lot n° 19, Piafau, 98704 Faa'a, l'assemblée générale du 2 août 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé par M. Bernard Lyser de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de la liquidation, *date d'effet de la radiation* : 5 septembre 2016.

6 septembre 2016

N° 10 903 A, Mme Lucienne Hina Taraufau, PK 15,800, côté montagne, lotissement Auehi, lot n° 31, BP 108, 98722 Tautira, *nom commercial* : JCS Enterprise, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2015 ;

N° 11 1765 A, M. Marceau Nano Taruoura, PK 32,800, côté montagne, 98712 Papara, *nom commercial* : Roulotte Tera, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 12 26 A, M. François Tehina Tetohu, avenue Georges-Clemenceau, Manuhoe, Mamao, 98714 Papeete, *nom commercial* : Jeho Construction, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 14 519 A, Mlle Christina Vaea Ikihaa, Motopu, Vaitahu, 98743 Tahuata, *nom commercial* : Snack Christina, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 15 2762 A, M. Simon Ribet, PK 18,500, côté montagne, servitude Papehûe, BP 330463, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 16 275 A, M. Heiarii Gino Fuller, PK 32,500, côté montagne, quartier Nuutere, BP 12332, 98712 Papara, *nom commercial* : Polyvalence Fuller, *date de cessation d'activité* : 29 août 2016 ;

N° 16 453 A, Mlle Nina Fleur Clémentine Lebas, résidence Puunui, lot n° 636N, Toahotu, BP 7293 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 16 1173 A, M. Samuel Berny Nohorai Gentilhomme, PK 2,100, côté mer, Toahotu, 98724 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Entreprise Gentilhomme, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 16 1313 A, M. Mike Ariipeu Teiho Teissier, PK 36,200, côté montagne, BP 12547, 98712 Papara, *nom commercial* : Manutaha, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 16 1380 A, Mlle Herenui Roomataaroa, route du site de Vaitupa, BP 61778, 98702 Faa'a, *nom commercial* : Chez Rata, *date de cessation d'activité* : 14 août 2016 ;

N° 16 1504 A, M. Eugène Raiarii Tuihani, PK 4,500, côté montagne, Toahotu, BP 336 Paea, 98731 Huahine, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 16 1653 A, M. Vaianui Iro, route du lotissement CPS, lot n° 10, 98711 Paea, *nom commercial* : Bonapp, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 16 331 B, Red Bird Café, société à responsabilité limitée, Puurai, lot n° 28, BP 60991, 98702 Faa'a, l'assemblée générale du 20 août 2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Manea Lepape de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de la liquidation, *date d'effet de la radiation* : 6 septembre 2016.

7 septembre 2016

N° 90 621 A, M. Marcel Tchen, PK 6,800, côté montagne, BP 6145, 98704 Faa'a, *nom commercial* : Atelier Ah Fou Kong, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016 ;

N° 93 382 A, M. Viriamu Mapuhi, chemin vicinal de Taunoa, Taupeahotu, lot n° 1, Papeete, BP 52532, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 1er juillet 2016 ;

N° 95 1536 A, M. Christophe Guy Bourc, près du magasin Rogèr, Nunue, BP 1051, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 30 juillet 2016 ;

N° 96 808 A, Mme Ginette Teraiamano née Temataua, Ruutia, Tiva, Hapu, 98733 Tahaa, *nom commercial* : Pension Vaihi, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 02 1408 A, Mlle Nadine Lemaire, Avatoru, Rangiroa, BP 51557, 98716 Pirae, *nom commercial* : Pearls For Ever, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 04 570 A, M. William Isaia Tihopu, Atelier Relais Tipaerui, Papeete, BP 50959, 98716 Pirae, *nom commercial* : Kid Car Wash, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 06 1705 A, Mme Isabelle Tina Tinorua née Mama, pointe de Matira, BP 744, 98730 Bora Bora, *nom commercial* : Pension Robert Et Tina, *date de cessation d'activité* : 30 septembre 2016 ;

N° 12 1891 A, Mlle Heimaire Angélique Dina Puarai, face équipement Faanui, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 25 juillet 2016 ;

N° 13 1345 A, M. Stéphane André Bernard Detriche, 800 lotissement Oremu 2, Faa'a, BP 20889, 98713 Papeete, *nom commercial* : RH Consulting, *date de cessation d'activité* : 1er janvier 2015 ;

N° 14 1105 A, Mlle Tevaimoa Espérance Banner, Rairua, Mahanatoa, Raivavae, BP 61798, 98703 Faa'a, *nom commercial* : Back Stage Events, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 14 1326 A, Mlle Vaiana Hanalei Ariane Cazeaux, Fare Piti chez Ieremia Teiri Jean face au Yacht Club, côté montagne, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 25 août 2016 ;

N° 14 2246 A, M. Manarii Daniel Tauatiti, Avatoru, BP 341, 98775 Rangiroa, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 15 839 A, Mme Emilienne Serbinoff née Aka, PK 53,400, côté montagne, Papeari, BP 7449, 98719 Taravao, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 15 1670 A, M. Jo Paul Hinanui Gineste, Anau, côté montagne, BP 610 Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 26 août 2016 ;

N° 15 1722 A, Mlle Solena Vaitea Tearere Mevel, PK 16,400, côté montagne, propriété Ah Sing, 4e maison à droite, Punaauia, BP 4664, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 15 1997 A, M. Franck Sarrailh, résidence Kekaa Nui, appartement n° D3, Punaauia, BP 486 Vaitape, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 1er août 2016 ;

N° 15 2284 A, Mlle Allyzet Teupootehere Georgia Barff, Ohotu, Avatoru, BP 210, 98775 Rangiroa, *date de cessation d'activité* : 1er août 2016 ;

N° 16 745 A, Mme Anabelle Angèle Janiaczyk née Magnier, route de la résidence Heimiti, appartement n° 26, Punaauia, BP 89, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 16 1534 A, M. Manoah Warren Maruhi, PK 36,300, côté mer, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 30 juillet 2016.

8 septembre 2016

N° 11 553 A, Mme Marie-Noëlle Vaea Puarai née Mapotoeke, route de la Pointe Vénus, Mahina, BP 141124, 98701 Arue, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 11 808 A, Mlle Magalie Monoihere Penina Harua, PK 10, côté montagne, Taapuna lot 32, BP 2828 Punavai, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Roulotte Monoihere, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 12 2177 A, Mme Suzanne Unu Tapuatua Timo née Marceille, au village Pouheva, Makemo, BP 21295, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 23 juin 2016 ;

N° 13 1390 A, Mlle Suzanne Véronique Tapahi Onohea, Motu Temae, Teavaro, BP 615 Maharepa, Paopao, 98728 Moorea, *nom commercial* : Ono Coeur, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 15 1447 A, Mlle Monique Taae, PK 39,200, côté montagne, lotissement Tehaamatai, lot 38, route de la Carrière, 98712 Papara, *nom commercial* : Moerani, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 15 1639 A, Mlle Lahaina Niuihiti Marie-Aude Galenon, lotissement Vetea 2, lot n° 174, BP 5121, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 15 1641 A, Mme Mevanirina Annick Sylvia Sylvestre née Ranaivoson, PK 1, côté montagne, quartier Boubee, Raiatea, BP 264, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 15 1957 A, M. Aremiti Jérémie Julien Chansin, Faariipiti, rue Jacques-Morenhout, BP 1739, 98713 Papeete, *nom commercial* : Aremiti Chansin, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 15 2646 A, Mlle Venise Atiu, PK 28, côté mer, 98708 Tiarei, *date de cessation d'activité* : 26 août 2016 ;

N° 16 679 A, M. Tehaunui Vahio Uramoae Henri Tyson Suhas, PK 4,700, côté mer, BP 14037, 98701 Arue, *nom commercial* : Flash Pizza, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 895 A, Mme Lovina Butcher née Mai, PK 5,400, côté montagne, quartier Liais, 98704 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 1338 A, M. Etienne Tetefano Taero, PK 34,100, côté mer, BP 12554, 98712 Papara, *nom commercial* : Here To'u Fenua, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 16 1460 A, Mlle Samanta Meunier, route de la résidence Orava, 3e étage, appartement n° D32, BP 4246, 98713 Papeete, *nom commercial* : Samanta Tahiti, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016.

9 septembre 2016

N° 99 1766 A, M. Thomas Haorea, route du lotissement Vaitavata, Papeete, BP 5640, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2012 ;

N° 13 270 A, M. Jean-Paul Robert Carré, route Les Hauts de Teroma, 10e dos d'âne Heiri, Faa'a, BP 21130, 98713 Papeete, *nom commercial* : Restaurateur - Traiteur Tahiti, *date de cessation d'activité* : 8 septembre 2016 ;

N° 13 1052 A, Mlle Laiza Hinanui Tepea, Hane, 98744 Ua Huka, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 15 2625 A, Mme Elvina Ginette Reid née Tauru-Rayapain, PK 32, côté montagne, 98706 Mahaena, *date de cessation d'activité* : 8 septembre 2016 ;

N° 16 425 A, Mlle Brenda Flores, Rairua, Mahanatoa, Raivavae, BP 380259 Tamanu, 98717 Punaauia, *nom commercial* : Austral Islands, *date de cessation d'activité* : 8 septembre 2016 ;

N° 16 1168 A, M. Teddy Ruirau Teau, PK 6,500, côté montagne, route de la vallée Tefaroa, BP 141335, 98701 Arue, *nom commercial* : Teau Construction, *date de cessation d'activité* : 8 septembre 2016 ;

N° 16 1602 A, Mme Leiana Tiare Teauora née Hoto, route de la résidence Titaaviri, lot n° 12, BP 16186 Papeari, 98727 Teva I Uta, *date de cessation d'activité* : 8 septembre 2016.

12 septembre 2016

N° 7 1278 A, Mlle Christel Carole Lottin, résidence Les Jardins de Paea, villa 429 C, côté montagne, Tiapa, BP 1729, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 27 juillet 2016 ;

N° 10 1919 A, Mlle Maraehuria-Tetau Fortrose Haidée Airima, PK 19,800, côté mer, quartier Pito, BP 10545, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2011 ;

N° 12 2326 A, M. Bryan Heimana Manuhiti Faatahe, lot n° 50, côté montagne, lotissement Atima, BP 111766, 98709 Mahina, *nom commercial* : Heifara Peinture, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 13 822 A, M. David Teikinahuotoua Nicolas Jimmy Hikutini, lotissement Hamuta Val 2, Riser 2, logement 14 Hamuta, BP 52037, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 13 1277 A, Mlle Charlotte Céline Ribera, résidence Amoe, Mahina, BP 44727 Fare Tony, 98713 Papeete, *nom commercial* : Tiare Tahiti Création, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 13 2131 A, Mlle Liva Catherina Hareuta, PK 36,200, côté montagne, route de l'Abattoir, BP 120690, 98712 Papara, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 14 1788 A, M. Gilles Fernand Torea Mairau, Taiohae, BP 20 Taiohae, 98742 Nuku Hiva, *date de cessation d'activité* : 8 septembre 2016 ;

N° 16 401 A, M. Heituanui Tetuanui, PK 8, côté montagne, route de Tetiare, Punaauia, BP 60935, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 1er juillet 2016 ;

N° 16 540 A, M. Jocelyn Tiburce Nivau, route de la résidence Eeva-Miri, appartement n° E5, Punaauia, BP 40153 Fare Tony, 98713 Papeete, *nom commercial* : Jocelyn, *date de cessation d'activité* : 29 septembre 2016 ;

N° 16 649 A, Mme Emélie Mahuru née Tauraa, route du lotissement Tepuhapa, lot n° 48, Paea, BP 43572 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 16 837 A, M. Wilfred Tauaroa, PK 3,600, côté mer, rue Arahiri, 98701 Arue, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 16 961 A, M. Francis Michel Viet Beurnier, quartier de la Mission, route du lotissement Les Hauts des Vallons, lot n° 8, poste restante, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 21 avril 2016 ;

N° 16 1039 A, Mme Ahuura Grenda Pito née Robson, PK 22,700, côté montagne, BP 10610, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 02 102 C, Daniella IV, société civile, quai des Thoniers, Fare Ute, BP 9433 Motu Uta, c/o Mekaton, 98715 Papeete, suivant décisions de l'associé unique du 1er août 2016, les comptes de liquidation ont été approuvés, puis la clôture de la liquidation a été prononcée, *date d'effet de la radiation* : 12 septembre 2016 ;

N° 02 119 C, SC Yanatuna, société civile, quai des Thoniers, Fare Ute, BP 9433 Motu Uta, 98715 Papeete, suivant décisions de l'associé unique du 15 juin 2016, les comptes de liquidation ont été approuvés, puis la clôture de la liquidation a été prononcée, *date d'effet de la radiation* : 12 septembre 2016.

13 septembre 2016

N° 14 974 A, M. Augustin Tetuira, quartier Tumahai, côté montagne, BP 1543 Punavai Centre, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 14 1371 A, M. Claude Moehau Peu, PK 12, côté montagne, 98709 Mahina, *nom commercial* : Roulotte chez Koro, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 14 1894 A, M. Atira Arminio Naea, domaine Van Bastolaer, route du Plateau de Taravao, BP 8382, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 15 1186 A, M. Teihoarii Richard Teupoohuitua, PK 32,200, côté montagne, Varari, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 15 2481 A, Mlle Fantine Butscher, PK 60 derrière le collège Sacré-Cœur Taravao Centre, BP 8250, 98719 Taravao, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 15 2622 A, Mme Laurette Avae née Lenoir, PK 15,200, côté montagne, Tautira, BP 70588 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 15 2650 A, M. Ludovic Vatea Guillemet, PK 52,800, côté mer, route du lotissement Vaiata, lot n° 21, BP 16471 Papeari, 98727 Teva I Uta, *nom commercial* : Toa Ent, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 15 2656 A, Mme Victorine Tcheou née Toa, PK 60, servitude entre immeuble Brown et Chonel, BP 7043, 98719 Taravao, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 15 2750 A, Mme Marie Odette Lehartel née Teihotaata, PK 3,200, côté montagne, route du lotissement Hopeume n° 1, BP 7168, 98719 Afaahiti, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 83 A, Mme Yolande Terii La-Yong née Faatau, PK 7,300, côté mer, quartier Vaihinano, Pueu, BP 8184, Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 129 A, Mme Marie-Jeanne Maeva Bonet née Haoa, route de Pamatai, côté montagne, servitude Maono, 98704 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 16 140 A, Mme Vaine Puapii-O-Alice Terai née Vahua, PK 43,850, côté montagne, Hitia'a, BP 70780 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 16 177 A, Mme Tereta Itia Tairua, quartier de la Mission, route du lotissement Les Balcons de Tepapa, lot n° 7, BP 43300, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 16 503 A, Mme Poerava Mary Teihotia née Teheipuarii, PK 9,500, côté mer, Vairao, 98725 Hitiaa O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 978 A, Mme Ina Teuira Madeleine Fabiola Tang née Mai, PK 9,800, côté montagne, Vairao, BP 8399 Afaahiti, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 1157 A, Mme Suzanne Tutana Bassez née Tauhiro, lotissement Brillant, lot n° 6 Toahotu, BP 70696 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 1314 A, Mme Monike Tiapari, PK 47, côté montagne, terre Teriiri, lot n° 3, Faaone, BP 7356 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 7 septembre 2016 ;

N° 16 1553 A, Mme Odette Taumihau née Mataitai, PK 4,500, côté montagne, quartier Aoma, Toahotu, 98724 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 94 94 B, EURL Laille Charles, société à responsabilité limitée, station du stade, Hamuta, Pirae, BP 14250, 98701 Arue, l'assemblée générale du 31 août 2016 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Charles Laille de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de la liquidation, *date d'effet de la radiation* : 13 octobre 2016 ;

N° 10 212 B, Cabinet Stéphanie Pillon, société à responsabilité limitée à associé unique, avenue Georges-Clémenceau, immeuble Lai Wao, BP 44595 Fare Tony, 98713 Papeete, aux termes d'un acte du 1er juillet 2016, la société Cabinet Stéphanie Pillon a été absorbée par la société Groupe MD Finance (RCS 03 148 B), conduisant ainsi à la disparition de la personne morale, *date d'effet de la radiation* : 13 septembre 2016.

14 septembre 2016

N° 13 434 A, Mme Virginie Ségolène Conquere de Monbrison née Prat, PK 13, côté montagne, lotissement Neti, BP 112119, 98709 Mahina, *nom commercial* : Moea Histoires, *date de cessation d'activité* : 13 janvier 2014 ;

N° 14 328 A, Mme Tetuanui Tiapari née Tarano, PK 47,500, côté mer, Faaone, BP 8203 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Tearoha Tiapari, *date de cessation d'activité* : 1er janvier 2016 ;

N° 14 1783 A, Mlle Bénédicte Tahiaueani Bruneau, quartier Tamaumia, côté montagne, Hakahau, 98745 Ua Pou, *nom commercial* : Ent. Corail, *date de cessation d'activité* : 8 septembre 2016 ;

N° 15 8 A, Mme Nicole Rovine Hatitio née Chapman, PK 21,900, côté montagne, vallée de Orofero, P 10463, 98711 Paea, *date de cessation d'activité* : 25 février 2015 ;

N° 15 2588 A, Mme Dalilas Maruia Chung née Hatitio, PK 3,300, côté mer, servitude Benjamin Deane, Arue, BP 50815, 98716 Pirae, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 16 48 A, M. Evann Tivea Parau, PK 4,500, côté mer, quartier Teriitehau, BP 63133, 98703 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 13 mai 2016 ;

N° 16 555 A, Mme Poemata Jacinthe Tetuanui, PK 14, côté montagne, immeuble Hotu Plus, Punaauia, BP 61131, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 11 septembre 2016 ;

N° 16 1343 A, Mme Heidi Orave Ebb née Agnie, PK 8, côté mer, baie de Cook, club Bali Hai, Paopao, Moorea, BP 45186 Fare Tony, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 16 1929 A, M. Lilau Tamatoa Mare, PK 4,200, côté mer, BP 60763, 98702 Faa'a, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016 ;

N° 00 60 B, Polybus 1, société en nom collectif, immeuble Paofai, bâtiment BC, boulevard Pomare, BP 361, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution, *date d'effet de la radiation* : 14 novembre 2016 ;

N° 00 61 B, Polybus 2, société en nom collectif, immeuble Paofai, bâtiment BC, boulevard Pomare, BP 361, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution, *date d'effet de la radiation* : 14 novembre 2016 ;

N° 01 58 B, Polybus 3, société en nom collectif, immeuble Paofai, bâtiment BC, boulevard Pomare, BP 361, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution, *date d'effet de la radiation* : 14 novembre 2016 ;

N° 02 25 B, Azur Diffusion, société à responsabilité limitée, PK 5,900, côté montagne, Faa'a, BP 1860, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution, *date d'effet de la radiation* : 14 novembre 2016 ;

N° 02 116 B, Popoti Beach Park, société à responsabilité limitée à associé unique, PK 19, village Tautira, BP 7030 Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution, *date d'effet de la radiation* : 14 novembre 2016.

15 septembre 2016

N° 98 870 A, Mme Jacqueline Moeata Itaita née Ching, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2003 ;

N° 05 1147 A, Mlle Odette Samin, rue Cook et rue du Commandant-Destremau, BP 3600, 98713 Papeete, *nom commercial* : La Sandwicherie, *date de cessation d'activité* : 30 juin 2016 ;

N° 05 1227 A, M. Philippe Tetaharoa Marua'e, quartier Maha'ore, Hipu, 98733 Tahaa, *nom commercial* : Marua'e Dépannage, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016 ;

N° 09 1481 A, M. Hotutea Curtis Oito, PK 11,500, côté montagne, quartier Haumi, Afareaitu, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Hotu Express, *date de cessation d'activité* : 14 septembre 2016 ;

N° 12 554 A, Mme Elisabeth Eritapeta Thon Sing née Tehihira, résidence Vetea Nui, lot n° 13, Pirae, BP 852, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 31 août 2016 ;

N° 12 777 A, M. Raumati Romain Fabien Sanford, lotissement Pater, lot E1, Pirae, BP 20448, 98713 Papeete, *nom commercial* : /Raumati Services, *date de cessation d'activité* : 12 septembre 2016 ;

N° 12 870 A, M. Stéphane Wojqeszek, PK 26, côté mer, Haapiti, BP 1218 Papetoai, 98728 Moorea, *nom commercial* : Rent A Bike, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016 ;

N° 13 561 A, Mme Timeri Taurua née Yee On, Oaopiti Farauru, 98732 Maupiti, *nom commercial* : Pension Fenua Here, *date de cessation d'activité* : 28 avril 2015 ;

N° 15 2448 A, Mlle Anavai Flora Ariimana Hanaley Martine Moeino, avenue du Commandant-Chessé, lot n° 134, BP 516, 98713 Papeete, *nom commercial* : Keamanavai, *date de cessation d'activité* : 5 septembre 2016 ;

N° 16 141 A, Mlle Josianne Marguerite Romy Valentin, route de Tipaerui, quartier Juventin, servitude Puanea 2, 98714 Papeete, *date de cessation d'activité* : 14 septembre 2016 ;

N° 16 1204 A, Mlle Martine Izal, route de la pointe Vénus, quartier Izal, servitude Taeatua, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité* : 14 septembre 2016.

16 septembre 2016

N° 08 1292 A, Mme Stella Rochette née Stergios, route du lotissement Maire Nui, lot n° 73, Tautira, BP 7925 Afaahiti, 98719 Hitia'a O Te Ra, *nom commercial* : Chez Stella, *date de cessation d'activité* : 31 décembre 2014 ;

N° 11 876 A, Mlle Amandine Denise Marie-Thérèse Herbeth, PK 15,600, côté montagne, résidence Tiare Anani, appartement n° 4, Punaauia, BP 40364 Fare Tony, 98713 Papeete, *nom commercial* : Hinanui, *date de cessation d'activité* : 14 septembre 2016 ;

N° 12 403 A, M. Didier Faratini Brothers, PK 14,500, côté montagne, Tevaitoa, Tumaraa, BP 341, 98735 Uturoa, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 12 1218 A, M. Antonio Teiva Moïse Hayez, PK 12,300, côté montagne, Vairao, BP 70548 Taravao, 98725 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 14 septembre 2016 ;

N° 12 1913 A, Mlle Doris Mou Kam Tse, port de Uturoa local du hangar de fret, BP 1286, 98735 Uturoa, *nom commercial* : Mou Kam Tse, *date de cessation d'activité* : 7 août 2016 ;

N° 13 419 A, M. Robby Roroarii Turoa Teuru, lotissement Miri, lot 13, Punaauia, BP 44084 Fare Tony, 98713 Papeete, *nom commercial* : Ent Mike, *date de cessation d'activité* : 31 août 2013 ;

N° 13 524 A, M. Maoake Joachim Paeahi, PK 12,500, côté montagne, servitude Lacharme, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 30 janvier 2016 ;

N° 14 2069 A, Mlle Hina Marguerite Mai, PK 41,200, côté montagne, Atimaono, Mataiea, 98726 Teva I Uta, *nom commercial* : Fare Vaihau, *date de cessation d'activité* : 15 septembre 2016 ;

N° 15 1045 A, Mlle Maire Aumérand, PK 54,400, côté montagne, Papeari, 98727 Teva I Uta, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 15 1545 A, Mlle Elisa Thérèse Manava Teahui, Hitianau, 98770 Katiu, *date de cessation d'activité* : 15 septembre 2016 ;

N° 15 1849 A, M. Ritchy Honovai Chebaut, Avera, côté montagne, BP 272, 98753 Rurutu, *date de cessation d'activité* : 25 août 2016 ;

N° 15 2195 A, Mlle Taiana Reiatua, PK 0, côté mer, route du lotissement Temae n° 6, BP 3576 Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Taiana Services, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 16 230 A, Mme Rofina Teefu, PK 47, côté montagne, terre Atitiha 2, lot n° 4, BP 15216 Mataiea, 98726 Teva I Uta, *date de cessation d'activité* : 15 septembre 2016 ;

N° 16 589 A, M. Claude Daniel Humbert, boulevard Pomare, quai Gallieni, Papeete, BP 3629 Temae, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : La Fringale, *date de cessation d'activité* : 1er mars 2016 ;

N° 16 678 A, Mme Solange Ariitai née Sing Soi, Tenape a/c Letang c/o Ariitai Erwan, BP 1277 Tevaitoa, 98735 Tumaraa, *nom commercial* : Hava'i Food, *date de cessation d'activité* : 6 septembre 2016 ;

N° 16 812 A, Mme Marianne Teara Théophilus née Teavai, PK 6,500, côté montagne, route de Piafau, BP 60666, 98702 Faa'a, *nom commercial* : MRT Entreprise, *date de cessation d'activité* : 5 avril 2016 ;

N° 16 1581 A, Mme Linda Popoua Teamotuaitau née Tamui, PK 11,800, côté montagne, Pueu, 98721 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 14 septembre 2016.

19 septembre 2016

N° 11 556 A, M. Clément Otare Ori, PK 54,200, côté montagne, quartier Pau, BP 16450 Papeari, 98727 Teva I Uta, *nom commercial* : Oriotare, *date de cessation d'activité* : 16 septembre 2016 ;

N° 12 1098 A, M. Max Raimatea Maraiauria, PK 39,500, côté montagne, quartier Pollner, Papara, BP 15091 Mataiea, 98726 Teva I Uta, *nom commercial* : Xsound, *date de cessation d'activité* : 16 septembre 2016 ;

N° 14 2061 A, M. Patrick Peni Tavaitai, Vaiare, face de Toa Champion, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, *nom commercial* : Chez Poto, *date de cessation d'activité* : 16 septembre 2016 ;

N° 15 2163 A, M. Roan Rehia Oopa, lotissement Fautaua Val, logement n° 2, Pirae, BP 3269, 98713 Papeete, *nom commercial* : Tutapuarii, *date de cessation d'activité* : 16 septembre 2016 ;

N° 15 2726 A, Mme Roselyne Heinano Taputu née Teuira, PK 45,500, côté montagne, lotissement Outuofai, lot 34, Faaone, BP 13877, 98717 Punaauia, *date de cessation d'activité* : 14 septembre 2016 ;

N° 16 50 A, Mme Christiane Laurence Raio, PK 52, côté mer, Faaone, BP 7243 Afaahiti, 98719 Hitiaa O Te Ra, *nom commercial* : Assistante de Vie aux Familles, *date de cessation d'activité* : 16 septembre 2016 ;

N° 16 221 A, Mme Pipiura Marie-Louise Tehetia née Haoa, route du lotissement Atima, lot n° 19, BP 11292, 98709 Mahina, *date de cessation d'activité* : 9 septembre 2016 ;

N° 16 815 A, M. Mita Teraitetia, PK 8,900, côté montagne, Pueu, 98721 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 14 septembre 2016 ;

N° 16 1503 A, M. Heiarii Frédéric Teuira, PK 4,500, côté montagne, Toahotu, BP 7097 Afaahiti, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 1er septembre 2016.

21 septembre 2016

N° 14 182 B, La Part des Anges, société à responsabilité limitée, Centre commercial club Saint-Jacques, Haapiti, BP 3697 Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, suite à la vente du fonds de commerce de restauration sjs à Moorea, Haapiti, Centre commercial club Saint-Jacques connu sous le nom Le Motu, disparition de la société en date du 31 juillet 2016, *date d'effet de la radiation* : 21 septembre 2016.

27 septembre 2016

N° 03 36 B, Import Export Industriel, société à responsabilité limitée, PK 8, côté montagne, BP 341 Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité, *date d'effet de la radiation* : 27 septembre 2016 ;

N° 03 159 B, Vaiorie, société à responsabilité limitée, domaine Vaiorie, Opoa, 98735 Taputapuata, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité, *date d'effet de la radiation* : 27 septembre 2016 ;

N° 03 184 B, SNC Magasin Vaiare, société en nom collectif, Teavararo, Vaiare, BP 410 Maharepa, 98728 Moorea, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité *date d'effet de la radiation* : 27 septembre 2016 ;

N° 03 191 B, Maita'i Café, société à responsabilité limitée, PK 35,500, côté mer, BP 120513, 98712 Papara, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité, *date d'effet de la radiation* : 27 septembre 2016 ;

N° 03 256 B, Editions Le Motu, société à responsabilité limitée, immeuble Grand Hôtel, BP 326, 98713 Papeete, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité, *date d'effet de la radiation* : 27 septembre 2016 ;

N° 03 266 B, EURL Resobat, société à responsabilité limitée à associé unique, lotissement Bel Air, lot 1, Teavaro, Moorea, BP 20937, 98713 Papeete, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité, *date d'effet de la radiation* : 27 septembre 2016.

23 octobre 2016

N° 03 245 B, Annuaire Novavision Yellow-Pages On Line - Any Pol, société à responsabilité limitée, BP 3184, 98713 Papeete cedex, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité.

25 octobre 2016

N° 01 91 B, Tahiti Noni Trading Company, société en nom collectif, PK 19,500, côté mer, BP 10403, 98711 Paea, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité, *date d'effet de la radiation* : 25 octobre 2016 ;

N° 02 217 B, SNC Auraa et Cie, société en nom collectif, vallée des Lilas, n° 40, Mission Catholique, 98714 Papeete, radiation d'office après une mise en sommeil de plus de deux ans sans reprise d'activité, *date d'effet de la radiation* : 25 octobre 2016 ;

N° 03 268 B, TBO, société en nom collectif, BP 100 Rikitea, 98755 Gambier, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution, *date d'effet de la radiation* : 31 octobre 2016 ;

N° 01 50 B, Atehivi, société à responsabilité limitée, rue Mgr-Tepano-Jaussen, immeuble Ateivi, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution, *date d'effet de la radiation* : 21 novembre 2016.

Fait à Papeete, le 20 décembre 2016.

Le greffier,
Heilani TEIHOARII.

Office notarial
RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE-MONNOT
Papeete, 415, boulevard Pomare

ACOR PACIFIQUE ARMATURES
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 200 000 F CFP
Siège social : Punaauia, zone industrielle de la Punaruu
RCS de Papeete n° TPI 14 6 B

Clôture de la liquidation

L'associé unique de la société ACOR PACIFIQUE ARMATURES a approuvé le 2 septembre 2016, le compte définitif de liquidation, donné *quitus* au liquidateur de sa gestion, déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Pour avis,
Le liquidateur.

AU RENDEZ-VOUS DES AMIS
EURL au capital de 1 000 000 F CFP
Siège social : Papeete, avenue du Général-de-Gaulle,
immeuble Fare Tony
RCS de Papeete n° TPI 85 19 B
(anciennement n° 2322 B 85), n° TAHITI 113498

L'associé unique a décidé, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2017, de :

- la suppression du 1er paragraphe de l'objet social de la société (loueur de fonds) et d'y ajouter une nouvelle activité principale, à savoir :
 - 5610A Restauration traditionnelle et américaine + 5630Z Débits de boissons.

En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié :

- l'adjonction d'une enseigne commerciale, à savoir :
 - BIG API.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

RCS de Papeete.

Pour avis.

**Office notarial Philippe CLEMENCET,
Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA
Notaires associés**

SCI LOVAYA
Société civile au capital de 12 000 000 F CFP
Siège social : Faa'a, lotissement Tehapatoa n° 4
RCS de Papeete n° 1839 B

Avis de modification

Il résulte d'un acte aux minutes de la SCP Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA, titulaire d'un office notarial à Papeete, en date du 18 janvier 2017, les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Gérance : Mme Yvette PERENNEC-TETARIA,
demeurant à Faa'a (98704), lotissement Tehapatoa n° 4.

Nouvelle mention

Gérance : Mlle Vairani Gwenaelle TETARIA, demeurant à Punaauia (98717), résidence Taapuna (BP 1568, 98713 Papeete).

Pour avis,
Le notaire.

BYLIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 000 F CFP
Siège social : Toahotu, PK 1,600, côté montagne
RCS de Papeete n° 86106 B, n° TAHITI 136051

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 janvier 2017 enregistré à Papeete le 24 janvier 2017, folio n° 186, bordereau 5850/4, l'assemblée générale décide de transférer le siège social de PK 4,100, côté montagne, Afaahiti, vers Taravao, PK 1,600, côté montagne.

Art. 4. — Siège social

Le siège social est fixé à Taravao, PK 1,600, côté montagne.

La suite de l'article reste sans changement.

Pour avis,
Le gérant.

COOPERATIVE PAPARA NUI RAVA'AI

Extraits de statuts

Il est constitué le 17 janvier 2017 une société coopérative maritime à capital variable, régie par les dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée dénommée COOPERATIVE PAPARA NUI RAVA'AI.

Elle a pour objet :

- de réaliser toute opération susceptible de permettre le maintien ou de favoriser le développement de la pêche maritime, des cultures marines et de toute autre activité maritime ;
- de fournir les services répondant aux besoins professionnels individuels ou collectifs de leur sociétaires ;
- de fournir des services aux tiers non associés, dans la limite de 30 % du CA annuels ;
- d'assurer ou de faciliter la production, l'écoulement ou la vente des produits halieutiques ou aquacoles des sociétaires et cela, soit en l'état, soit après conservation, conditionnement ou transformation ;
- d'avitailier et approvisionner les sociétaires en produits, équipements, appâts, matériels et matériaux nécessaires ;
- de réaliser toutes opérations entrant dans le cadre de la profession ;
- de promouvoir toute action ou initiative au profit des jeunes pêcheurs (formation, etc.).

Sa durée est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Son siège social est établi à Papara, au PK 32,500, côté mer, au site Le Petit Mousse.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: CHARLES Gordon
Vice-président	: NANAI Francis
Secrétaire	: NANAI Danièle
Secrétaire adjoint	: CONROY Vaina
Trésorière	: TAIARUI Esther
Trésorier adjoint	: MOU SIN Joseph
Assesseur	: TAIARUI Heimanu

BANQUE SOCREDO

Société anonyme d'économie mixte (SAEM)
au capital de 22 000 000 000 F CFP
Siège social : Papeete 115, rue Dumont-d'Urville
RCS n° TPI 59 1 B, n° TAHITI 075390

Avis de changement dans la composition de la direction générale

La nouvelle composition de la direction générale de la Banque SOCREDO est la suivante :

*Directeur général**Mention périmée : M. James ESTALL.**Mention nouvelle : M. Matahiarii BROTHERS.**Directeurs généraux délégués**Mention périmée : MM. Matahiarii BROTHERS et Eric BEUGNOT.**Mention nouvelle : M. Eric BEUGNOT.**Pour avis,*Le secrétaire général,
Miri AUNOA.**MAGASIN PUTOKA***Avis de fin de location-gérance*

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 23 octobre 2009 à Papeete, enregistré à Papeete, le 30 juin 2010, bordereau 6747/26, folio 187, par Mme Eulalie TEIKIHUAVANAKA, immatriculée sous le n° TAHITI 227987, RCS de Papeete n° 14 169 A au profit de M. Teikikauputoka FALCHETTO, MAGASIN PUTOKA, immatriculé sous le n° TAHITI 411983 et le RCS Papeete 97 1237 A et portant sur un fonds de commerce d'alimentation générale exploité à Nuku Hiva (Marquises, Polynésie française), Taiohae, a été résilié le 1er décembre 2016.

Pour insertion unique,
Le locataire-gérant.**SOCIETE SCI TE POEVAI & TEMAURI****Société civile en liquidation****au capital de 500 000 F CFP****Siège social : Puohine****RCS n° 06 277 C**

Aux termes d'une délibération en date du 8 février 2016, la collectivité des associés de la société civile SCI TE POEVAI & TEMAURI a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 8 février 2016 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Franck POEVAI, demeurant à Puohine et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Puohine, lieu du siège social.

Les dépôts des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Pour avis,
Le liquidateur.**EURL AHORA
"EURL AHORA IMPORT-EXPORT"***Avis de constitution*

Suivant acte sous seing privé en date du 26 janvier 2017 il a été établi les statuts de la société dénommée EURL AHORA dont les caractéristiques sont les suivantes :

*Forme : EURL.**Dénomination : AHORA.**Enseigne commerciale : EURL AHORA IMPORT-EXPORT.**Siege social : Mahina, lotissement Atima, lot n° 73.*

Objet : En France et à l'étranger toutes opérations commerciales et notamment l'achat, l'importation, l'exportation, le stockage et la vente en gros, demi-gros et au détail de tous produits, matériels, marchandises diverses et objets de toute nature et de toute provenance.

*Apport en numéraire : 50 000 F CFP.**Capital social : 50 000 F CFP.*

Le capital est fixé à 50 000 CFP, entièrement libérées, attribuées à l'associé unique en proportion de l'apport en numéraire.

Gérant : Aux termes de l'article 13 des statuts, Mlle Maiana MU a été nommée gérante de la société.

Durée : Pour une durée de 99 années, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis de constitution,
La gérance.**GIE PERLES DES TUAMOTU-GAMBIER***Avis de constitution*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 janvier 2017, il a été constitué un groupement d'intérêt économique GIE PERLES DES TUAMOTU-GAMBIER, régi par les articles L. 251 à L. 251-3 du code du commerce.

L'objet du GIE est de développer la production et la commercialisation des perles de culture de Tahiti, du keishi et de la nacre de Tahiti, et est chargé de réaliser et vulgariser les études de recherches en matière de valorisation de la production, d'aides à la commercialisation et la promotion des perles de culture de Tahiti, du keishi et de la nacre produits en Polynésie française,

Le GIE est constitué sans capital.

Le siège social est fixé à l'angle rue Tivaivai, et rue Javouhey, terre Maateuramea, Papeete, Tahiti, Polynésie française.

La durée du GIE a été fixée à 30 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Le GIE est administré par :

- M. Ferdinand CHING, domicilié à Papeete, Mission, est désigné statutairement en qualité de président ;

- M. Michel YIP, domicilié à Papeete, Mission, est désigné statutairement en qualité de vice-président ;
- Mlle Mélanie MAIRAU, domiciliée à Papeete, Mission, est désignée statutairement en qualité de vice-présidente.

Le président,
M. Ferdinand CHING.

SCP RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE-MONNOT
415, boulevard Pomare
BP 33, 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernard RESTOUT, notaire associé de la SCP "Office notarial RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE-MONNOT", titulaire d'un office notarial à Papeete, Tahiti, 415, boulevard Pomare, le 25 janvier 2017, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination : MEDEX POLYNESIE.

Siège social : Papeete 98713, Polynésie française, 2 bis, rue Edouard-Ahnné.

Objet social : La propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme, l'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer, quel qu'en soit l'objet, toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations, la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc., et d'une manière générale, toutes opérations juridiques et financières concourant à la réalisation de l'objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : Néant.

Apports en numéraire : 200 000 F CFP.

Capital social : 200 000 F CFP divisé en 200 parts de 1 000 F CFP chacune.

Gérance : Mme Cléo MOURAREAU, demeurant à Papeete, lotissement Papeete Nui, lot n° 32.

Cession de parts : Aux termes de l'article 13 des statuts, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés y compris le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quart des parts sociales, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis et mention,
Me Bernard RESTOUT,
notaire associé.

SARL TAHITI CUSTOMIZE

Cette annonce remplace celle parue au JOPF n° 87 du 28 octobre 2016 à la page 12535.

Par acte sous seing privé du 25 octobre 2016, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL TAHITI CUSTOMIZE.

Objet social : L'acquisition de vêtements d'occasion en vue de leur transformation puis revente avec plus-value, la propriété, la création, l'acquisition, la location et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissement se rapportant à l'objet social, la prise à bail de tous immeubles construits.

Siège social : Lot n° 134, Heiri, Faa'a.

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Capital social : 100 000 F CFP, divisé en cent parts de mille francs CFP chacune.

Associés : M. Moana CHEUNG PIOU, né le 13 novembre 1983 à Papeete, pour 50 parts, et Mme Vairea WILLIAMS épouse CHEUNG PIOU, née le 17 novembre 1983 à Papeete, pour 50 parts.

Gérance : Sous l'article 16 des statuts, Mme Vairea WILLIAMS épouse CHEUNG PIOU, demeurant à Mahina, quartier Tetuanui, a été nommée gérante de la société pour une durée non limitée.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
La gérante.

SARL PAEA FAST FOOD

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 janvier 2017, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination : PAEA FAST FOOD.

Siège social : Raiatea, Avera, PK 9,500, côté montagne, Taputapuata, BP 51798, code postal 98716 Pirae.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Objet social : La société a pour objet la fabrication et la vente de plats et de boissons de restauration rapide sur toute la Polynésie française, et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant s'y rapporter directement ou indirectement.

Capital social : Cent mille francs CFP (100 000 F CFP) divisé en cents (100) parts de mille francs CFP (1 000 F CFP) chacune numéroté de 1 à 100.

Gérants : MM. Moana IHORAI et Moe IHORAI-BROTHERSON.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de

communauté de biens entre époux et librement cessibles entre conjoints et entre ascendants et descendants. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quart des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete, Tahiti.

SCP CHAN & LOLLICHON
Notaires associés
BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire associé à Punaauia, le 25 janvier 2017, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL.

Dénomination : RESTAURANT ALINE.

Siège social : Papeete, rue Albert-Leboucher, immeuble Te Heiura.

Objet social : L'acquisition, la création, la location, la prise en gérance, l'exploitation de tous fonds de commerce de snack, restaurant, fabrication et vente de pâtisseries chinoises. L'acquisition, la prise à bail de tous biens mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de l'activité ci-dessus. Tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, toutes garanties à la sûreté d'engagements contractés en vue de la réalisation de l'objet social. La participation, par tous moyens, à toutes entreprises commerciales et industrielles ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement. Et généralement, toutes opérations de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes et tendant à en faciliter la réalisation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Apports en numéraire : 180 000 F CFP.

Capital : 180 000 F CFP divisé en 180 parts de 1 000 F CFP chacune.

Gérance : Mlle Régina TSANG, demeurant à Papeete, Tahiti, quartier Mamao, en face de la station TOTAL, BP 40711 Fare Tony, 98713 Papeete.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Cession de parts : Les parts ne peuvent être cédées, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quart des parts sociales, sauf pour les cessions au profit de personnes déjà associées, qui sont libres et ne sont pas soumises à la procédure d'agrément.

Pour avis et mention,
Me Julien CHAN,
notaire associé.

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION TERRAURA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(7 janvier 2017)

Président	: TERITEHAU Georges
Vice-présidente	: ROO Joceline
Secrétaire	: BURNS Moeata
Trésorière	: FALCHETTO Moemoeiteura

ASSOCIATION TEAM BERNIERE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(13 octobre 2016)

Président	: TICCHI William
Vice-président	: MAMANI Heremoana
Secrétaire	: HAATANI Angéla
Secrétaire adjoint	: KEHA Poricapo
Trésorière	: KELLY Tautiare
Trésorière adjointe	: VAHIMARAE Meihiti

ASSOCIATION JEUNESSE TIARAMA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(6 janvier 2017)

Président	: HAHE Joël
Vice-président	: MATA Francis
Secrétaire	: PATU Hina
Secrétaire adjoint	: MATA Teroro
Trésorière	: HAHE Tino
Trésorière adjointe	: BRANDER Jasmine

ASSOCIATION UPORU NUI MATAHIAPO NO TAHAA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(11 janvier 2017)

Président	: TITI Bennett
Vice-président	: EBB Mitara
Secrétaire	: AROITA-HOPU Noella
Secrétaire adjointe	: SUDA Catherine
Trésorier	: TETUAITEROI Etienne
Trésorière adjointe	: TAIRUA Martine

FEDERATION TAHITIENNE DE SQUASH

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(10 décembre 2016)

Président	: MORELLE Patrick
Vice-président	: MANCA Guiseppe
Secrétaire	: ROIGNANT Hervé
Secrétaire adjoint	: LOUDIER Laurent
Trésorière	: VILLA Béatrice
Trésorier adjoint	: BIOTEAU Olivier

ASSOCIATION TUTELGER

Rectificatif à l'annonce parue au JOPF n° 5 du 17 janvier 2017 à la page 752 :

Au lieu de : Trésorier : LAMBORIZO Luc ;

Lire : Trésorier : LAMBORIZIO Luc.

**ASSOCIATION DE GESTION DU MESS DU CENTRE
DE DETENTION TATUTU DE PAPEARI (AGMCDTP)
anciennement dénommée
ASSOCIATION DE GESTION DU MESS DU CENTRE
DE DETENTION DE PAPEARI**

Modification des statuts

Elle a aussi pour but la gestion du restaurant administratif de ses locaux et services au sein du centre de détention Tatutu de Papeari, situé au PK 55, côté montagne.

HAVA'I CLUB DE GOLF DE RAIATEA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(10 décembre 2016)

Président	:	GIRARD Heiarii
Vice-président	:	GIBSON Guy
Secrétaire	:	GIRARD Patricia
Trésorier	:	LEROI Gérard
Directeur technique	:	TUNOA Gaston

ASSOCIATION RIMA RUPE RUPE

Modification des statuts

Les membres du bureau sont élus pour 3 ans.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(24 janvier 2017)

Présidente	:	MARTINEZ-LULOQUE Hinano
Secrétaire	:	MARTINEZ Chantal
Trésorier	:	LULOQUE Manarii

ASSOCIATION MOOREA JEUNESSE ATIMAHA - MJA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(19 décembre 2016)

Présidente	:	FAAFATUA-WALKER Rosine
Vice-président	:	TAPOTOFARERANI Larys
Secrétaire	:	TUNOA Heidi
Secrétaire adjointe	:	TAPAO Solange
Trésorière	:	TAPOTOFARERANI Vaihere
Trésorière adjointe	:	MAHE Tatiana

MAISON DES COLLEGIENS DE HAO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(15 septembre 2016)

Président	:	LEROY Patrice
Vice-présidente	:	TERAHEKE Rava
Secrétaire	:	PICARD Elodie
Secrétaire adjointe	:	TERAHEKE Caliny
Trésorier	:	LAW James
Trésorière adjointe	:	TEIPOARII Teumere
Représentant des parents d'élèves	:	BESSET Théo
Représentante du personnel	:	TAQUET Coralie

ASSOCIATION VAI TARONA

(Récépissé n° W9P1001991 du 16 janvier 2017)

Extraits de statuts

Il est fondé le 12 décembre 2016 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre ASSOCIATION VAI TARONA.

Elle a pour objet :

- de mener des orientations vers la protection de notre environnement par des actions simples : nettoyage des abords et ramassage des ordures en collaboration avec la commune ;
- de protéger et de mettre en valeur notre patrimoine culturel en nettoyant les différents sites de l'île de Rapa ;
- de développer le tourisme sur notre île en collaboration avec d'autres partenaires.

Son siège social est fixé à Area, Rapa.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	YE ON Juliana
Vice-présidente	:	YE ON Naomi
Secrétaire	:	O'CONNOR Karen
Secrétaire adjoint	:	CHING Raimana
Trésorier	:	YE ON Ronald
Trésorière adjoint	:	YE ON Puna
Assesseurs	:	TINOMOE Roiti TURINA Jacques

ASSOCIATION NUKUROA

(Récépissé n° W9P1002004 du 18 janvier 2017)

Extraits de statuts

Il est fondé le 17 janvier 2017 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre ASSOCIATION NUKUROA.

Elle a pour objet de rechercher des fonds familiaux pour les affaires de terre et les associations de jeunes, jeux divers, volley-ball, football, futsal, pétanque, bals et ventes.

Son siège social est fixé à Papeari, PK 52,100, côté montagne, cité Taputu.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	: WAKEA Simone
Vice-président	: TERIITAHU Nelson
Secrétaire	: LEFAY Joann
Secrétaire adjointe	: PAVAOUALI Carolye
Trésorière	: MAARO Vaakea
Trésorière adjointe	: TETUIRA Léonie

POLE LOCAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES MARQUISES NORD HAATUPUA'E TE HANA APU'U MANIH'I

(Récépissé n° W9P3000194 du 25 janvier 2017)

Extraits de statuts

Il a été créé le 18 janvier 2017 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée POLE LOCAL DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES MARQUISES NORD - HAATUPUA'E TE HANA APU'U MANIH'I.

Elle a pour but :

- d'organiser la structuration locale territoriale et sectorielle du tourisme au sein des communes de Nuku Hiva, Ua Huka et Ua Pou en associant les secteurs d'activités directement et indirectement liés au tourisme ;
- de rassembler les organismes adhérents (au travers des élus de la collectivité, administrateurs publics, salariés, techniciens publics et privés, prestataires touristiques, représentants de la société civile), afin d'engager la concertation nécessaire à l'élaboration et la réalisation de plans d'actions annuels ou pluriannuels ;
- de regrouper les moyens, ressources et partenariats nécessaires à la réalisation des actions déterminées au préalable pour la structuration touristique d'ensemble et le développement local de l'activité touristique, en s'inscrivant dans le schéma global de gouvernance du tourisme à l'échelle de la Polynésie française ;
- d'assurer le suivi et la bonne gestion des différentes activités entreprises, notamment dans le cadre de la formation de ses membres, de la mise en œuvre de démarches qualité, de coordonner l'accès, la gestion et l'entretien des sites touristiques ;

- de définir et d'évaluer régulièrement le projet de développement local touristique ;
- de représenter ses membres auprès de toute instance décisionnaire du tourisme en Polynésie française.

Son siège social est fixé à Nuku Hiva.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	: ALVARADO Claudine
Vice-présidents	: TAIAAPU Raphaël TEIKIEHUPOKO Heato MOMBAERTS Anthony
Secrétaire	: DELOGE Sabine
Secrétaire adjointe	: AUNOA Verani
Trésorier	: TAVAEARII Norbert
Trésorière adjointe	: BURNS Elisa

ASSOCIATION HAUTINI

(Récépissé n° W9P1002002 du 18 janvier 2017)

Extraits de statuts

Il a été fondé le 14 janvier 2017 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée ASSOCIATION HAUTINI.

Elle a pour but :

- de rencontrer et de regrouper les familles ;
- d'effectuer des recherches de patrimoine familial et à la filiation généalogique ;
- d'organiser des activités ludiques, éducatives et culturelles ;
- de prendre en charge les membres de l'association et leur famille en cas de difficulté ;
- de financer les cartables des enfants dont les parents ne travaillent pas.

Son siège social est fixé à Punaauia, PK 14,200, Vaiopu 2, lot n° 41.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: ARIITAI Roger
Secrétaire	: TEIKIHEEKUA Paul
Trésorier	: VAIANUI Auguste
Assesseurs	: TAVI Iete TAVI Tahai

ANNONCES MARCHES PUBLICS**APPEL D'OFFRES N° AO 17-03**

Maître d'ouvrage : Commune de Punaauia.

Mode de passation : Appel d'offres ouvert lancé conformément aux articles 295, 296 et 298 à 300 du code des marchés publics applicable aux communes de Polynésie française.

Objet : Fourniture de pièces détachées neuves et réparation de véhicules et d'engins de marque Komatsu ou équivalent.

Limite de remise des offres : Le 8 mars 2017 avant 11 heures à la cellule des marchés.

Durée de validité des offres : 120 jours.

Renseignements : Commune de Punaauia, cellule des marchés, tél. : (+689) 40 86 56 98 ou (+689) 40 86 56 64.

Consultation et retrait des dossiers : Gratuitement sous format papier uniquement et sur commande à la cellule des marchés de la commune de Punaauia.

Pièces exigées et critères de jugement : Détaillés dans le règlement particulier d'appel d'offres.

Date d'envoi à la publication : Le 30 janvier 2017.

Le maire,
R. TUMAHAI.

*Mme Julia Lehartel-Maraetefau,
directrice de l'Imprimerie Officielle,
et l'ensemble du Personnel
vous remercient pour la confiance que vous leur accordez
et vous présentent leurs meilleurs vœux de santé,
de bonheur et de réussite pour l'année 2017*

**Ia maitai e ia oaoa outou paatoa
I teie Matahiti Api 2017**